

EVALUATION EX ANTE DU PO
FEDER / FSE 2014-2020 EN
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Rapport final

Avril 2014 (Version finale du PO)



1 PROPOS LIMINAIRES.....	3
1.1 PRINCIPALES ATTENTES RELATIVES A LA DEMARCHE D’EVALUATION EX-ANTE	3
2 SYNTHÈSE DE L’EVALUATION EX-ANTE	4
 VOLET 1 - ANALYSE DE LA STRATEGIE ET DU CONTENU DU PROGRAMME	 7
1 ANALYSE DE LA PERTINENCE DU PROGRAMME.....	8
1.1 APPRECIATION DE L’IDENTIFICATION DES ENJEUX PRIORITAIRES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D’AZUR	8
1.2 NIVEAU DE RETRSCRIPTION DES ENJEUX REGIONAUX DANS LA STRATEGIE	13
2 ANALYSE DE LA COHERENCE INTERNE ET STRATEGIQUE DU PO.....	26
2.1 ANALYSE GLOBALE DE L’ARCHITECTURE DE LA STRATEGIE	26
2.2 COHERENCE STRATEGIQUE AVEC LES ENJEUX EUROPEENS ET NATIONAUX.....	29
2.3 COHERENCE INTERNE ET COMPLEMENTARITE ENTRE OBJECTIFS DE LA STRATEGIE	30
3 ANALYSE DE LA COHERENCE EXTERNE DU PO.....	31
4 APPRECIATION DE LA LOGIQUE D’INTERVENTION PAR AXE DU PO.....	36
4.1 AXE 1 : RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION.....	37
4.2 AXE 2 « DEVELOPPER L’ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES AU SERVICE DE L’INNOVATION ET DE LA COMPETITIVITE »	43
4.3 AXE 3 : TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES	46
4.4 AXE 4 : STRATEGIE INTEGREE EN FAVEUR DES QUARTIERS URBAINS PRIORITAIRES	53
4.5 AXE 5 : EDUCATION ET FORMATION	56
4.6 APPRECIATION DES LOGIQUES TERRITORIALES DU PO.....	60
5 PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES	61
 VOLET 2 - DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION.....	 63
6 PERTINENCE DES INDICATEURS	64
6.1 RAPPEL DES ATTENDUS DE LA COMMISSION.....	64
6.2 ANALYSE DES INDICATEURS ET PROPOSITIONS PAR AXES	66
7 APPRECIATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME.....	73
7.1 GOUVERNANCE DU PO	74
7.2 MOYENS HUMAINS ET ADMINISTRATIFS DEDIES AU PROGRAMME	76
8 PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE L’EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	78
8.1 L’AVIS DE L’AUTORITE ENVIRONNEMENTALE	78
8.2 ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES PRECONISATIONS DE L’ESE	91
9 ANNEXES	100
9.1 RAPPEL DES ATTENTES DE LA COMMISSION	100
9.2 REFERENTIEL POUR L’EVALUATION DE LA CONFORMITE DU DTS AUX ATTENTES DE LA DATAR ET DE LA COMMISSION ..	106

1 Propos liminaires

1.1 Principales attentes relatives à la démarche d'évaluation ex-ante

1.1.1 Cadre réglementaire de la démarche d'évaluation ex-ante

L'évaluation ex-ante est un exercice encadré par plusieurs documents européens et nationaux :

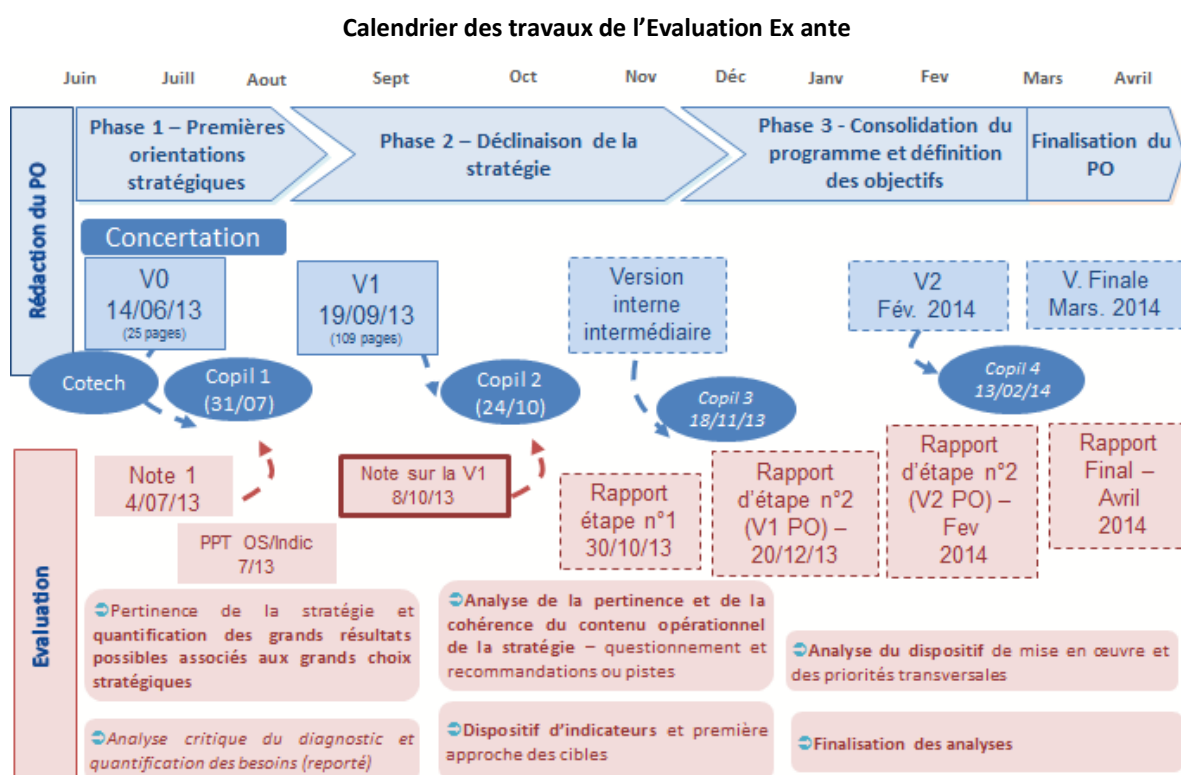
- ☑ L'article 48 du projet de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes aux Fonds relevant du Cadre stratégique Commun ;
- ☑ Les circulaires DATAR des 12 mars et 16 juillet 2012 relatives au diagnostic territorial stratégique des programmes post 2013 ;
- ☑ Le document d'orientation sur l'évaluation ex ante élaboré par la Commission européenne dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la politique européenne de cohésion, datant de janvier 2013.

Ce dernier document rappelle le rôle de l'évaluation ex ante en tant qu'outil à mobiliser pour garantir la qualité des prochains programmes :

« [Elle] doit veiller à ce que la logique d'intervention des programmes opérationnels apparaisse clairement afin que la contribution de ces programmes à la réalisation de la stratégie Europe 2020 puisse être démontrée. Elle doit également contribuer à la mise en place de systèmes de suivi efficaces qui satisfassent aux exigences en matière d'évaluation. Ses recommandations doivent être claires, fondées sur des éléments probants et adaptées aux besoins particuliers des programmes » (page 3).

Cet exercice se doit également d'être itératif et interactif afin d'accompagner au mieux ce processus de rédaction du PO :

« Une "bonne pratique" est un travail en étroite interaction des évaluateurs ex ante avec les autorités responsables de l'élaboration du programme. Ils doivent entreprendre leurs travaux par étapes, en fonction de la date à laquelle des éléments de ce programme sont disponibles, et donner leur retour d'information aux programmeurs. »



2 Synthèse de l'évaluation ex-ante

Le règlement portant dispositions communes prévoit pour chaque programme une évaluation ex ante dans le but d'améliorer la qualité de leur conception (article 55). L'article 15 du règlement, paragraphe 1, a), ii) précise que l'accord de partenariat (point 1.2 du template de l'AP) doit contenir « un récapitulatif des évaluations ex ante des programmes ». La grille de synthèse ci-dessous répond à cette exigence.

Chapitre	Contenu	Principales observations de l'évaluateur	Prise en compte par l'AG
Stratégie du programme	Cohérence entre, d'une part, les objectifs thématiques choisis, les priorités et objectifs correspondants des programmes et d'autre part, le CSC, l'accord de partenariat et les recommandations-pays,	Une bonne cohérence avec les OT et les PI. Les travaux d'évaluation ne relèvent pas de chevauchements entre les différents OT, PI. En outre, respects des priorités affichées par le CSC et l'accord de partenariat. Enfin, le partage entre PO FEDER et les autres programmes est clair	Des efforts de clarification de la logique d'intervention du PO réalisés en vue d'une plus grande cohérence interne des interventions FEDER-FSE
	Prise en compte de la situation et des besoins régionaux spécifiques,	Une bonne retranscription des enjeux identifiés dans le DTS dans le PO , au regard des impératifs de concentration financière et de l'enveloppe disponible. Des enjeux non traités le seront dans le cadre des autres fonds relevant du CSC (<i>en particulier le FEADER et le PO FSE Emploi – inclusion nationale</i>) ou de programmes nationaux et régionaux	Une bonne prise en compte des besoins et enjeux régionaux au sein de la stratégie
	Cohérence avec d'autres instruments pertinents au niveau régional, national et européen : valeur ajoutée du programme au regard des autres interventions,	Une recherche progressive d'articulations entre les programmes, mis en visibilité dans sa section 8 et dans la section 2 pour certains OS. Des complémentarités entre programmes relevant du CSC qui constitueront des points d'attention en cours de programmation : Avec le FEADER sur les thématiques liées à la R&I dans le secteur agricole, la création d'entreprises, la production d'énergies renouvelables, la préservation des ressources en eau ou encore la biodiversité Avec le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif des Alpes (POIA) concernant l'innovation, la transition vers une économie faiblement émettrice en CO2 et la préservation-protection de l'environnement Avec le Programme Opérationnel Plurirégional Rhône (POP Rhône) notamment sur la thématique des fonctionnalités et les continuités écologiques Avec le PON FSE concernant les publics cibles des demandeurs d'emploi, et des jeunes notamment les plus vulnérables	Une articulation cohérente avec les autres programmes grâce à des lignes de partage spécifiées et affinées à mesure du processus de rédaction

	Mesures visées pour le respect des exigences en termes de principes horizontaux.	Des clarifications apportées à mesure des versions du PO sur la capacité de prise en compte et de contribution du FEDER et du FSE à ces principes (section 11, principes directeurs de sélection des opérations, stratégie d'intervention, ...). Le PO prend en compte et contribue directement au respect des principes horizontaux : - en matière de promotion de l'égalité hommes – femmes, la prise en considération de ce principe s'effectue d'une part de façon spécifique dans le cadre du FSE (axe 5) qui vise notamment à favoriser l'égalité hommes-femmes au sein des projets et à lutter contre la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail. Par ailleurs, la mise en place d'une démarche systématique de prise en compte du principe (<i>intégration de la priorité au sein des divers documents de demande de subvention, système de suivi des indicateurs...</i>) permet aussi sa prise en compte au sein des autres axes du programme. - la lutte contre les discriminations est aussi traitée de façon spécifique par le biais du FSE, qui porte sur les publics rencontrant le plus de difficultés, et de façon transversale par le biais de sa prise en compte au sein des divers documents relatifs au programme (demande de subvention...). Par ailleurs, plusieurs OS (hors FSE) contribueront particulièrement à ce principe ; OS liés aux TIC (2.A.1, 2.B.1), à la performance énergétique du logement (4.C.1) et au maintien et développement des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires (8.A.1). - en ce qui concerne le développement durable : une inscription dans des cadres stratégiques liés à la promotion du DD, et une contribution par le biais de plusieurs OS (efficacité énergétique, promotion des usages des transports en commun, promotion de l'inclusion sociale par la montée en qualification de publics fragiles, ...)	Une réponse satisfaisante des mesures retenues aux exigences des principes horizontaux
Contribution à la stratégie Europe 2020	Cohérence avec la stratégie UE 2020 et contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie UE 2020,	Une forte cohérence stratégique avec les objectifs UE 2020, le CSC, l'AP et les recommandations régionales par pays du fait : ⇒ du processus de rédaction du DTS (<i>organisation de groupes de travail par thématiques reprenant celles des OT</i>), ⇒ la contribution à une économie plus intelligente, plus durable et plus inclusive au vu de la stratégie ambitionnée (<i>forte concentration sur la R&I, accompagnement des entreprises à l'international, accompagnement de la montée en qualification de la population, ...</i>), ⇒ le respect des règles d'allocation des fonds ESI pour une région dans les plus développées, ⇒ la prise en compte des recommandations de la Commission (position paper, guides...) par le biais d'un dialogue constant et itératif avec ses services, ... Un rappel de la situation de la région au regard des objectifs UE 2020 en section 1 puis dans les constats introductifs aux OS pertinents. Une concentration des fonds sur des objectifs clés de cette feuille de route	Une forte cohérence avec la stratégie UE 2020 assurée dès les premières versions du PO

		européenne (soutien à la R&I, montée en qualification de la population, efficacité énergétique, production d'ENR, ...)	
Contribution à l'approche intégrée du développement territorial	Cohérence entre l'approche intégrée du développement territorial et la stratégie du programme,	Une approche intégrée du développement durable qui prend acte des spécificités régionales (<i>précarité économique importante en région notamment au sein des quartiers prioritaires, forte dichotomie du peuplement ...</i>). Le choix de privilégier une approche sectorielle (<i>usages numériques, mobilité urbaine durable, ...</i>) et une approche ciblée et intégrée dans le cadre d'un « axe urbain » (axe 4) combinant une intervention sur le défi de l'emploi et de l'attractivité des quartiers prioritaires des agglomérations de Marseille, Nice, Toulon et Avignon.	Une approche intégrée du développement territorial combinant approche sectorielle, transversale au programme, et ciblée, dans le cadre d'un axe urbain
	Justification des instruments utilisés	La mobilisation d'instruments financiers est prévue à plusieurs reprises, permettant de maximiser l'effet levier potentiel des fonds sur ces défis, et de réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires (pèse sur le bénéficiaire direct et non sur les entreprises), mais des approches qui doivent être confirmées dans le cadre de l'évaluation ex ante portant sur ces outils.	Peut répondre aux ambitions UE sur ces outils, mais à confirmer : lancement des travaux ex ante d'ingénierie financière
Cohérence des indicateurs et des cibles	Pertinence et clarté des indicateurs retenus dans le programme	Des indicateurs dont la sélection a été affinée au cours du temps. Un système clair, pertinent pour répondre aux obligations de suivi des opérations, et pour lequel le nombre d'indicateurs mobilisés est réduit.	Un système d'indicateurs qui a fortement évolué au sein des différentes versions du PO pour prendre en compte les recommandations de la CE et de l'évaluateur
Cohérence des dotations financières	Justification des dotations prévues pour chaque priorité (enveloppe financière totale) : cohérence entre les ressources budgétaires allouées et les objectifs du programme (concentration des dotations financières sur les objectifs les plus importants répondant aux enjeux et besoins)	Des dotations financières qui répondent aux obligations de concentration pour les régions les plus avancées et qui vont même au-delà sur certains points puisqu'on observe que : - 83,6% des montants FEDER sont fléchés sur les OT 1 à 4 ; - 32,7% des fonds sont fléchés sur l'OT 4 ; - ou encore 10% de la maquette orientée vers un axe urbain	Une recherche constante de respect des attendus communautaires. Une concentration financière qui dépasse même les exigences réglementaires.

VOLET 1 - ANALYSE DE LA STRATEGIE ET DU CONTENU DU PROGRAMME

Ce premier volet de l'évaluation ex-ante propose une analyse de :

*-LA PERTINENCE DU PROGRAMME : la capacité de la stratégie à répondre aux **besoins et enjeux régionaux** identifiés dans le Diagnostic Territorial Stratégique ;*

*-LA COHERENCE INTERNE, STRATEGIQUE ET LA LOGIQUE D'INTERVENTION DU PO : vérification du **chainage logique entre objectifs spécifiques, types d'actions envisagées et résultats qui sont attendus** (logique d'intervention) et de la **cohérence interne à différents niveaux** ;*

*-LA COHERENCE EXTERNE DU PO AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS CONCERNES : évaluation de la **cohérence du PO avec les principaux instruments connexes**, identification des éventuelles **influences croisées** entre **programmes** ;*

*-LA PERTINENCE DES MESURES PREVUES POUR PROMOUVOIR LES PRIORITES TRANSVERSALES : évaluation des **actions spécifiques** mises en place pour assurer la prise en compte des **8 priorités transversales** ;*

*-du PARTENARIAT : accompagnement dans la **définition des modalités d'association du partenariat***

1 ANALYSE DE LA PERTINENCE DU PROGRAMME

METHODOLOGIE

Rappel des attendus du guide de l'évaluation ex-ante

Il s'agit ici d'évaluer la capacité du PO à répondre aux besoins du territoire.

Il s'agit donc de vérifier :

- la traduction et de la bonne hiérarchisation des besoins et enjeux régionaux (notamment enjeux des territoires urbains, périurbains et ruraux – ITI, DLAL, ...- et zones ou groupes cibles les plus touchés par la pauvreté, la discrimination et l'exclusion) identifiés dans le DTS au niveau des **objectifs spécifiques du PO** et de leur poids respectif dans le programme.
- les raisons d'éventuelles exclusions d'enjeux identifiés dans le DTS devront être analysées et à l'inverse, les manques repérés

Pour ce faire, nous proposons :

- 1) Une appréciation de l'identification des enjeux prioritaires dans le DTS ;
- 2) Un regard sur le niveau de retranscription des enjeux régionaux dans la stratégie

1.1 Appréciation de l'identification des enjeux prioritaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur

1.1.1 Restitution de la grille de synthèse

■ Dimension n°1 - Respect des procédures et qualité formelle du document

11. Modalités d'association des partenaires : l'élaboration du diagnostic, débutée dès le printemps 2012, a fait l'objet d'un véritable processus de concertation. L'ensemble des fiches constituant le diagnostic ont été formalisées suite à différentes réunions conduites sur chacun des 6 départements du territoire régional. Plus d'une centaine de partenaires au total ont été associés à cette démarche dont :

- les conseils généraux,
- les principales agglomérations,
- les Pays et les Parcs Naturels Régionaux,
- les organismes publics et parapublics (agences de développement chambres consulaires,...)

12. Qualité de la présentation formelle du document : le document est bien structuré et s'articule autour de 19 fiches à savoir:

- 10 fiches objectifs thématiques,
- 5 fiches territoriales,
- 1 fiche transversale égalité femmes/hommes,
- 2 fiches filières,
- et 1 fiche synergie inter-fonds

Une synthèse du diagnostic est proposée en amont de la déclinaison de l'ensemble des fiches permettant de mettre en avant les principaux points clefs de l'état des lieux, enjeux et orientations stratégiques.

Les fiches sont structurées avec un mode rédactionnel clair et concis. Toutefois, les grilles AFOM concentrent la totalité des éléments recensés sur l'état des lieux en région (pas de partie préalable à l'AFOM) ce qui écarte toute possibilité de pousser davantage l'analyse sur certains points qui le mériteraient ou encore d'illustrer les éléments par des représentations graphiques ou cartographiques.

■ Dimension n°2 - Complétude du DTS

21. Respect du périmètre défini par la DATAR: le périmètre du DTS couvre bien les 4 fonds concernés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (FEDER/FSE/FEADER/FEAMP).

22. Complétude du DTS au regard des priorités UE et nationales : ce diagnostic couvre bien l'ensemble des objectifs thématiques et priorités d'investissement de l'UE. Les enjeux clés identifiés dans les documents de référence sont en grande majorité traités.

23. Prise en compte des priorités transversales communautaires : une partie spécifique dans chacune des fiches est dédiée à une déclinaison transversale des enjeux et orientations.

24. Présence d'éléments relatifs à / aux :

- l'analyse de l'état de l'environnement et des principaux enjeux environnementaux¹ : oui, les fiches correspondants aux OT 4, 5 et 6 rappellent les enjeux régionaux en termes d'émissions de Co², d'évolution du climat au niveau régional et des éléments sur la biodiversité régionale et sa protection;
- l'usage et les besoins régionaux en instruments d'ingénierie financière² : oui, la fiche sur l'OT 3 mentionne la nécessité de développer des outils d'ingénierie financière à destination notamment des PME ;
- l'identification des territoires urbains infra-communaux les plus en difficultés³ : cet aspect est abordé de façon éparse au sein des différentes fiches (OT 9, 10..) et plus particulièrement au sein des fiches territoriales;
- enjeux de développement des territoires ruraux, périurbains, bassins en crise et territoires spécifiques⁴ : les territoires ruraux et urbains font l'objet de fiches individuelles. Les enjeux pour les territoires en crise et spécifiques ne font pas l'objet de fiches ou paragraphes propres ce qui rend difficile l'identification des enjeux sur ces espaces;
- l'identification des enjeux d'envergure interrégionale, au-delà des approches existantes⁵ : ces enjeux restent peu abordés ;
- la prise en compte des logiques de coopération territoriale européenne ou stratégies macro-régionales : oui mais cet aspect est abordé de façon éparse au sein des différentes fiches

¹Dans la perspective de l'EES.

²En complémentarité avec l'étude nationale lancée sur ce sujet. Ces instruments ont vocation à prendre d'avantage d'ampleur dans les prochains programmes.

³Avec notamment une analyse des écarts de développement.

⁴En s'appuyant sur la nouvelle typologie des campagnes françaises – DATAR Décembre 2012.

⁵Adossement aux révisions des schémas de massif, SDAGE, ...

■ Dimension n°3 - Pertinence des informations mobilisées et enjeux identifiés

31. Solidité et qualité de la méthodologie mobilisée : les fiches présentées au sein du diagnostic s'articulent toutes sur un modèle de rédaction identique structuré en trois parties.

Les éléments de diagnostic reposent essentiellement sur les grilles AFOM puisque comme mentionné précédemment, ces dernières ne constituent pas une synthèse mais l'état des lieux régional en tant que tel. Ceci a pour effet d'écarter des représentations graphiques et cartographiques ainsi que des analyses plus détaillées.

32. Fiabilité et actualité de l'information mobilisée : le diagnostic présente un ensemble de données chiffrées et d'informations fournies. Cependant, les sources et dates de ces informations et données mobilisées ne sont que peu citées.

33. Présence et qualité des tableaux AFOM : une grille AFOM est contenue au sein de chaque fiche constituant l'état des lieux régional. Ces grilles se trouvent être globalement bien étoffées même si les informations présentées ne sont pas toujours organisées par sous-thématiques, ce qui a pour effet d'être moins lisible.

34. Qualité et pertinence des enjeux identifiés : les enjeux sont bien identifiés et reflètent de façon cohérente les constats mis en avant dans les grilles AFOM. Ils sont aussi dans la majorité des cas bien formulés mais en revanche, peu hiérarchisés.

35. Identification d'orientations stratégiques cohérentes avec les enjeux : des orientations stratégiques sont bien identifiées sur la base des enjeux mais celles-ci restent dans la grande majorité des cas non priorisées et le lien avec les enjeux n'est pas clairement affiché.

36. Identification d'indicateurs de contexte : si de nombreuses données mobilisées pourraient faire office d'indicateurs de contexte, aucun relevé n'en consolide l'identification au sein des différentes fiches.

Légende : dans la présente grille ainsi que dans les grilles par fiche OT, les couleurs utilisées indiquent le niveau de cohérence avec les attendus prioritaires.

	Satisfait pleinement aux attendus
	Satisfait aux attendus
	Satisfait partiellement aux attendus
	Satisfait très partiellement aux attendus
	Ne satisfait pas aux attendus

Grille d'analyse et de synthèse globale de la qualité du DTS

Dimensions		Critères ou indicateurs							
1. Respect des procédures et qualité formelle du document									
11. Modalités d'association des partenaires	Qualité de l'organisation				Niveau d'association				
					Plus d'une centaine d'acteurs associés				
12. Qualité de la présentation formelle du document	Présentation, plan, organisation				Lisibilité				
2. Complétude du DTS (périmètre, priorité UE, ...)									
21. Respect du périmètre défini par la DATAR	FEDER		FSE		FEADER		FEAMP		CPER
22. Complétude du DTS au regard des priorités UE et nationales	% des OT / PI ayant fait l'objet d'une fiche				Degré de couverture des enjeux identifiés par OT au niveau UE et national				
	Ensemble des OT couverts				Satisfaisant				
23. Prise en compte des priorités transversales	DD	Env.	Eff.ENR	Ch.Clim.	Risques	F/H	Eg Chan	Discrim.	
	Partie spécifique dans chaque fiche : « déclinaison transversale des enjeux et orientations »								
24 - Présence d'éléments relatifs à / aux...									
... la synthèse état de l'environnement		Oui (au sein des fiches OT 4, 5 et 6 notamment)							
... instruments d'ingénierie financière		A préciser							
... territoires urbains infra-communaux les plus en difficultés		Oui mais de façon éparse							
... territoires ruraux, périurbains, en crise ou spécifiques		Surtout les territoires ruraux et périurbains							
... enjeux d'envergure interrégionale		Peu abordés							
...la coopération territoriale UE ou stratégies macro-régionales		Peu abordée							
3. Pertinence des informations mobilisées et enjeux identifiés									
31. Solidité et qualité de la méthodologie mobilisée	Argumentation et chiffrage des constats		Mise en perspective et comparaisons		Caractère dynamique du DTS		Les chiffres clés sont sexués ?		
	Souvent		Souvent		Souvent		Pas systématiquement		
32. Fiabilité et actualité de l'information mobilisée	Qualité des sources			Caractère actualisé des données		Référencement et datations des sources			
	Documents de référence			Effort d'actualisation à approfondir parfois		Pas systématiquement			
33. Présence et qualité des tableaux AFOM	OUI / NON			% des fiches ayant une AFOM		Complétude, qualité et homogénéité			
	OUI			100%		Parfois peu organisés			
34. Qualité et pertinence des enjeux identifiés	Qualité de la formulation				Pertinence au regard des enjeux régionaux				
	Satisfaisante				Les enjeux clés se retrouvent				
35. Présence d'orientations stratégiques	Oui mais très peu souvent priorisées et rattachées aux enjeux								

1.1.2 Synthèse des grilles d'analyse par fiche / objectif thématique

Chaque fiche a permis d'évaluer la qualité formelle ainsi que la cohérence et la pertinence des 10 fiches OT constitutives du Diagnostic Territorial stratégique.

Le tableau suivant fait la synthèse des notations des fiches OT sur chacun des critères retenus.

Il permet donc une lecture par fiche et/ou par critère et facilitera le repérage des ajustements prioritaires.

CRITERES d'EVALUATION	N° de la fiche OT									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 – Complétude en termes de périmètre										
2 – Qualité formelle										
3 - Qualité de l'AFOM										
4 – Pertinence / hiérarchisation des enjeux										
5 – Formulation des enjeux relevés										
6 – Identification des orientations stratégiques										
7 – Cohérence avec les enjeux régionaux de référence										
8 – Présence d'indicateurs de contexte pertinents et définition d'une valeur initiale										
9 – Prise en compte des enjeux transversaux et territoriaux										

1.2 Niveau de retranscription des enjeux régionaux dans la stratégie

Nota : il s'agit ici d'analyser la pertinence de la réponse apportée par le PO aux enjeux régionaux à travers une **vérification de la cohérence des changements attendus** tels que retranscrits dans les OS avec les **enjeux prioritaires du territoire**.

Objectif thématique	Résumé de la fiche OT dédiée (AFOM)	Enjeux relevés dans le DTS	PO	Résumé de la stratégie proposée dans le PO	Pertinence de la mobilisation sur l'OT
1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	ATOUS : - Un contexte favorable lié à la fusion d'Aix-Marseille Université (1^{ère} université de France en nombre d'étudiants) et un maillage universitaire important sur le territoire ; - Présence d'une organisation en réseau de l'écosystème d'innovation autour de Paca Innovation + présence de 11 pôles de compétitivité (dont 4 parmi les plus performants en France) ; - Présence d'industries de haute technologie (Eurocopter, Thales...) et d'un tissu de PME innovantes important (investissement en R&D supérieur à la moyenne nationale) ; FAIBLESSES : Des faiblesses essentiellement structurelles : - Une offre en enseignement supérieur insuffisamment structurée et une faiblesse du nombre de formations d'ingénieurs ; - Peu de PME de taille suffisante pour faire de la R&D et une faible ouverture à l'international des entreprises régionales ; - Un poids limité de l'industrie dans l'économie et qui de plus décroît ; OPPORTUNITES : - Une structuration de l'offre universitaire pouvant renforcer la lisibilité sur des domaines d'excellence ; - Un développement des DAS pouvant engendrer de nouvelles filières, coopérations ou encore un renforcement de l'attractivité ; - Un renforcement des dispositifs d'appui à l'innovation (Plateformes partenariales, Territoires d'innovation) MENACES : - Renforcement du déséquilibre entre universités ; - Des structures d'accompagnement à l'innovation fragiles ; - Une attractivité économique qui se dégrade (Investissement Direct Etranger en diminution, enjeux fonciers...)	Renforcement de la qualité et attractivité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation en lien avec les DAS	Qualité et attractivité de la recherche publique	Dans le cadre de l'OS 1.a.1, le FEDER cherchera, par le biais du soutien à des projets de recherche, au développement de plateformes mutualisées et de la promotion de compétences scientifiques en lien avec les DAS, à atteindre les résultats suivants : ⇒ le développement de grandes filières universitaires des DAS ; ⇒ à conformer à court ou moyen terme l'excellence de la recherche académique en lien avec les thématiques des DAS et des technologies génériques clés de la RIS3 ; ⇒ à être en capacité, pour les établissements de recherche académique, de proposer des équipements de haut niveau. Dans le cadre des OS liés à la PI 1.b, le FEDER viendra cofinancer des projets de R&D, des plateformes partenariales, des démonstrateurs, prototypes et infrastructures de prototypage, des actions visant à favoriser l'émergence de projets dans les domaines d'activité stratégique, des actions liées au développement de compétences nouvelles nécessaires au développement des DAS et à la mise en place de nouvelles formations, ainsi qu'à des actions de suivi et d'évaluation relatives aux Domaines d'Activité Stratégiques. Il s'agit notamment d'encourager par ces actions les liens entre acteurs publics et privés de la recherche, et ce en ciblant les domaines stratégiques identifiés dans la RIS3. Elles interviendront de ce fait conjointement afin de renforcer la R&D dans les entreprises. Cela pourra conduire au renforcement de la position concurrentielle des entreprises sur les marchés porteurs des DAS, ainsi qu'à la création de 3000 emplois dans ces mêmes domaines d'ici à la fin 2022. On pourra souligner que des actions liées à la diffusion de l'innovation et au soutien de ce type de démarches dans les entreprises seront également soutenues au titre de l'OT 3. Par ailleurs, le FSE « Région » pourrait également participer à la promotion de l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur.	
		Amélioration de l'articulation entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les PME et développement des partenariats publics-privés	Liens entre la recherche publique et le tissu économique		
		Diffusion de la culture scientifique et de l'innovation, y compris sociale	Culture scientifique de l'innovation		

2 – Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	ATOUTS : - En termes d'aménagement numérique, le DTS souligne : l'importance des investissements privés (fibre optique), un cadre de gouvernance régional déjà établi, un déploiement de réseaux haut et très haut débit en phase opérationnelle ou pré-opérationnelle pour certaines collectivités... ; - En termes d'usages-services-contenus-innovation : une filière numérique importante (fédérant 77 000 emplois) et pérenne notamment structurée autour du pôle mondial de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) et du cluster Pôle Régional Image Multimédia et de l'Internet. (PRIMI). Présence de potentiels de recherche et d'enseignement supérieur public et privé de haut niveau ainsi que de dispositifs fédérateurs (à l'image du Centre Régional de l'Information Géographique) FAIBLESSES : - En termes d'aménagement numérique, des initiatives privées qui restent concentrées sur les zones de population denses (littoral notamment) - En termes d'usages-services-contenus-innovation : présence d'un clivage est-ouest et d'une carence dans l'articulation université - monde socio-économique OPPORTUNITES : - Aménagement numérique inscrite dans des projets et documents stratégiques régionaux, possibilité de mobiliser les Investissements d'Avenir et les fonds européens sur la période 2014-2020 ; - En termes d'usages-services-contenus-innovation : intégration des TIC dans les DAS, positionnement de la région à l'échelle européenne et mondiale sur certaines thématiques (smart grids, open data..) et développement de projets d'expérimentation numériques tels que PACA Labs. MENACES : - En termes d'aménagement numérique : la menace du non-respect	Résolution des grands enjeux sociétaux et économiques	Grands enjeux régionaux	Dans le cadre de l'OS 2.a.1, le FEDER viendra en soutien à des projets structurants de déploiement d'infrastructures très haut débit d'échelle départementale ou supra-départementale. Le PO concentrera son intervention sur des zones géographiques délaissées par l'initiative privée. Par ce biais, le FEDER contribuera à augmenter le taux de sites prioritaires raccordés au THD. Par le biais de l'OS 2.b.1 le FEDER cherchera à promouvoir la croissance de l'emploi dans les filières TIC en région ainsi que la croissance du nombre d'entreprises dans les filières TIC en région. Pour cela, des projets liés au renforcement de la filière TIC (plateformes, projets d'innovation, écosystème d'acteurs), des projets visant l'appropriation des TIC par les TPE / PME (e-administration, projets liés au développement de la demande de TIC), et enfin des actions visant à faire de PACA une terre d'expérimentations et d'innovation sur les usages du numérique (living labs, fablabs, quartiers numériques, ...) seront soutenus par le FEDER. Bien que certaines actions contribuent à l'accès des entreprises aux services publics ainsi qu'à un accès plus équilibré aux infrastructures haut débit, le FEDER n'interviendra pas directement pour apporter des réponses aux défis d'insertion sociale, de la cohésion sociale, du vieillissement de la population. Le FEDER ne contribuera pas non plus directement à augmenter la connaissance partagée sur le territoire par le biais des services numériques. Le fonds soutiendra malgré tous des espaces de concertation et de la mise en réseau des acteurs, dans le cadre d'approches sectorielles. D'autres programmes et politiques publiques pourront cependant intervenir sur ces enjeux. Par ailleurs, le besoin de concentrer le ciblage du FEDER sur certains enjeux pour maximiser l'effet levier de ces cofinancements peut expliquer ce positionnement stratégique.	Ce positionnement est à mettre en lien avec les <u>besoins de concentration des crédits FEDER</u> et des enjeux de <u>complémentarité</u> sur ces enjeux avec <u>d'autres cofinancements / politiques publiques</u> intervenant sur le territoire régional
	Réduction de la fracture numérique territoriale grâce à un déploiement généralisé du très haut débit	Infrastructures			
	Renforcement de l'inclusion sociale	Aménagement numérique équilibré			
	Création et renforcement de filières numériques d'excellence	Filières numériques			

	par les opérateurs de leurs intentions d'investissements est relevée ou encore l'amointrissement des capacités d'investissement des collectivités ; - En termes d'usages-services-contenus-innovation, le DTS met notamment en avant la menace d'une intégration insuffisante du numérique dans certaines politiques publiques et initiatives privées et le risque d'une accentuation de l'hétérogénéité des niveaux de services sur le territoire.	Accroissement de la connaissance des territoires	Connaissances partagées		
3 - Renforcer la compétitivité des PME	ATOUTS : Le DTS pointe la diversité et la richesse du tissu économique régional avec : - Des secteurs d'activité et des réseaux d'entreprises diversifiés ainsi que la présence de grands donneurs d'ordres ; - La présence de plusieurs pôles d'activité clairement identifiés (Sophia, Arbois...) ; - Ou encore un taux de création d'entreprises élevé FAIBLESSES : - la taille des entreprises y est en revanche petite et celles-ci disposent de faibles capacités d'internationalisation et d'innovation ; - le taux de défaillance des entreprises est élevé ; - et on constate un accompagnement financier insuffisant des PME en phase de croissance OPPORTUNITES : Plusieurs opportunités sont identifiées telles que : - l'importance des donneurs d'ordres dans la dynamique du tissu entrepreneurial du territoire ; - le positionnement « stratégique » méditerranéen de la région ; - l'importance du tourisme et notamment du tourisme haut de gamme MENACES : Le contexte économique (crise), le climat social (image négative) ou encore les engorgements des axes de communication et la saturation du foncier constructible sont notamment relevés.	Développement du tissu des TPE et PME existantes	Pérennité des activités	<u>Les 2 OS liés à la PI 3.a</u> mobiliseront une pluralité de leviers afin de « favoriser la création et le développement d'entreprises » dans le cadre de l'OS 3.A.1 et de « Favoriser la pérennité des entreprises » au titre de l'OS 3.A.2. Pour cela, le FEDER soutiendra des actions : ⇒ d'accompagnement à la création d'entreprises ; ⇒ d'aide à la création de pépinières et d'incubateurs ; ⇒ d'accompagnement individuel et / ou collectif au développement de nouvelles idées en vue de conforter la compétitivité des entreprises ; ⇒ relatives à la transmission d'entreprises ; ⇒ liées au développement de nouveaux modèles d'activité et de l'esprit d'entreprise ; ⇒ facilitant l'accès au financement ; ⇒ de renforcement des compétences et de formation ; ⇒ de veille relative aux entreprises en création et au suivi des entreprises accompagnées. Grâce à l'ensemble de ces interventions, le FEDER cherchera à atteindre les résultats liés au maintien de la dynamique forte de créations d'entreprises ainsi qu'à augmenter le taux de survie des entreprises à 3 ans. <u>Dans le cadre de la PI 3.D</u>, le FEDER contribuera à l'augmentation de la présence à l'international des entreprises innovantes. Pour cela, il apportera son soutien à des projets : ⇒ individuels des entreprises à fort potentiel de croissance ; ⇒ d'accompagnement, individuel et collectif, notamment sur la compétitivité ; ⇒ d'accompagnement individuel et / ou collectif au développement de nouvelles idées en vue de conformer la compétitivité des entreprises ; ⇒ visant à répondre aux problématiques de capitalisation et de financement des PME ; ⇒ relatifs à la diffusion de la culture d'entreprise. Bien que l'OS lié à la PI 3.D valorise en priorité la notion d'internationalisation, les types d'action prévus concernent le renforcement des capacités matérielles et humaines des entreprises, ainsi que leur accès au financement, ce qui pourra contribuer à leur croissance.	<i>Le besoin de <u>concentrer les crédits FEDER</u> pour en maximiser l'effet levier, et ses <u>règles d'éligibilité</u> peuvent expliquer la non intervention de ce fonds sur des enjeux identifiés dans le DTS</i>
		Augmentation du nombre d'entreprises de taille intermédiaire	Croissance des entreprises		
		Dynamisation de l'innovation et des filières d'avenir	Structuration des entreprises, anticipation des mutations économiques		

		Amélioration de l'offre foncière à vocation économique de qualité	Offre foncière	Le défi de mise en réseau des entreprises n'est pas abordé explicitement à l'heure actuelle dans les types d'actions prévus dans le cadre de l'OT 3. Certaines infrastructures et équipements qui seront soutenus au titre de l'OT 1 et types d'accompagnements collectifs ciblés par l'OT 3 pourront malgré tout contribuer au soutien d'actions multi-partenariales. Par ailleurs, d'autres OT abordent la question des réseaux d'entreprises, via des entrées sectorielles (OT 4 par exemple). Le périmètre d'intervention du FEDER sur l'offre foncière en direction des entreprises ainsi que les besoins de concentrer les crédits FEDER sur un nombre limité d'interventions peuvent fournir des éléments d'explication à la non-réponse du PO à ce défi.	
4 – Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone	ATOUTS : - Un gisement d'énergies renouvelables important (solaire, vent, biomasse, énergies marines renouvelables) ; - Présence de filières vertes sur le territoire (structurées notamment autour de pôles de compétitivité et clusters) ; - Un tissu économique favorable avec la présence de start-up et de professionnels prenant en considération ces problématiques (notamment dans le bâtiment avec l'efficacité énergétique) ; - Un secteur agricole peu émetteur de GES. FAIBLESSES : - Peu de transports collectifs et moyens de transports alternatifs à la route ; - Présence d'industries émettrices (autour de l'Etang-de-Berre avec la présence d'industries du secteur pétrochimie-sidérurgie) ; - Une proportion importante du parc de logements très « énergivore » (31% du parc) ; - Une fragilité de l'alimentation électrique (situation de péninsule) ; - Capacité du réseau insuffisante pour évacuer la nouvelle production d'énergie liée aux ENR ; - Une mauvaise qualité de l'air OPPORTUNITES : - Un potentiel important de développement d'énergies renouvelables ; - Développement de projets de valorisation et de stockage du CO2 sur la zone de l'Etang-de-Berre (près de la moitié des émissions de CO2 de la région localisé sur la zone) ;	Limitation des émissions de GES des trois principaux secteurs émetteurs en PACA (industrie, bâtiment, transport et urbanisme) L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la région pour limiter le recours aux énergies fossiles	Réduction des émissions de GES Limitation du recours aux énergies fossiles	Dans le cadre de la PI 4.A, le FEDER viendra soutenir des études actions nécessitant une ingénierie globale, des opérations exemplaires et/ ou innovants et / ou structurants concernant les ENR électriques, des matériels de production ainsi que des plateformes de distribution et de stockage des énergies renouvelables, et enfin des opérations exemplaires de valorisation des ENR inscrites dans un projet relevant de l'écologie industrielle. A travers ces actions, le FEDER cherche à augmenter la consommation d'énergie issue d'ENR sur le territoire, et ainsi à limiter le recours aux énergies fossiles. Une pluralité de leviers sera mobilisée dans le cadre de la PI 4.C afin de promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et du logement conduisant à terme à une réduction de la précarité énergétique, notamment pour les populations les plus modestes. Il s'agira notamment pour le PO d'accompagner des actions : ⇒ d'études et actions nécessitant une ingénierie globale ; ⇒ d'animation technique de démarches exemplaires, notamment portées à l'échelle de territoires, ⇒ d'investissements dans les travaux de réhabilitation énergétique et environnementale exemplaires ; ⇒ de production de chaleur et / ou froid à partir d'ENR ; ⇒ de projets innovants en lien avec la 3S. Ces actions permettent de répondre au défi de la rénovation énergétique des bâtiments et la limitation des émissions de GES dans ce secteur. Les besoins identifiés dans le secteur de l'industrie ne sont pas ou peu pris en compte dans le PO. Le besoin de cibler le FEDER sur quelques enjeux afin d'en maximiser l'effet levier peut expliquer l'option privilégiée par les rédacteurs du PO. Par ailleurs, d'autres fonds et politiques publiques	Le besoin de <u>concentrer les fonds FEDER</u> sur quelques enjeux, et sur <u>l'intervention possible d'autres politiques publiques et fonds</u> sur ces questions peuvent expliquer le manque de réponse au défi posé par l'industrie en termes d'émissions de GES et de consommations énergétiques

	- Mais aussi un potentiel important de développement des transports en commun. MENACES : des menaces concernant à la fois : - la compétitivité économique du territoire : la quasi-totalité des émissions de GES de l'industrie sont soumises à quotas de CO2, ce qui menace la compétitivité et entraîne un risque de délocalisation ; - la santé publique : constat d'une espérance de vie diminuée de 7 à 8 mois dans les agglomérations les plus polluées ; - ou encore au contexte de hausse des prix de l'énergie (paupérisation et précarité énergétique)	Enjeu primordial de santé publique d'amélioration de la qualité de l'air	Qualité de l'air et santé publique	pourront également intervenir sur cet enjeu. Une pluralité de types d'actions est également prévue <u>dans le cadre de la PI 4.D</u> afin d'atteindre une meilleure gestion et distribution de la production et des consommations d'énergie ainsi qu'un plus fort usage des énergies intermittentes. Il s'agira notamment : ⇒ des études liées au développement des projets ; ⇒ de l'animation de démarches opérationnelles de mise en œuvre de systèmes énergétiques intelligents, ⇒ des équipements de production d'ENR et d'efficacité énergétique liés au projet de système énergétique intelligent ; ⇒ d'équipements liés au pilotage centralisé des systèmes énergétiques intelligents ; ⇒ du soutien au stockage ainsi qu'à la méthanisation ; ⇒ à la veille et à la diffusion de bonnes pratiques. En ce qui concerne la <u>PI 4.E</u>, le FEDER soutiendra quatre grands types d'action (dont notamment dans le cadre d'un axe dédié à l'OT 4 et de l'axe ciblé sur les quartiers urbains en difficulté) : ⇒ un 1^{er} type lié au développement de pôles d'échanges multimodaux, ⇒ un 2nd relatif à des actions de géo-localisation, tarifs combinés et observatoires liés aux transports, ⇒ un 3^{ème} type ciblé vers des travaux d'électrification des réseaux de transport, ⇒ et enfin un 4^{ème} type lié à des actions visant à désenclaver les quartiers prioritaires par la mise en œuvre de transports durables et innovants (PEM, cheminements piétonniers et cyclables, desserte des quartiers par les transports en commun, ...). Toutes ces actions devront conduire à améliorer l'efficacité des transports collectifs dans les zones urbaines en facilitant les pratiques intermodales. Dans le cadre de l'axe « urbain », elles contribueront également à une augmentation sensible de la part de la population de ces quartiers utilisant des transports en commun. <i>Globalement, ces actions participeront toutes à la réduction des émissions de GES et de polluants dans l'atmosphère, et donc à une amélioration de la qualité de l'air en région, notamment aux abords des grandes agglomérations et lieux regroupant des industries lourdes et polluantes. Elles permettront également de réduire sensiblement la fracture territoriale et d'améliorer l'accès aux services de la part de toute la population.</i>	
--	---	---	---	---	--

5 –Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques	ATOUTS : - Concernant la prévention des risques, le DTS met en avant : l'existence d'une culture du risque importante chez les acteurs et habitants de la région, la présence d'activités de recherche et d'innovation sur ces questions ainsi que l'existence d'un réseau d'acteurs bien structuré ; - Concernant l'adaptation au changement climatique : intégration d'un volet « adaptation » dans plusieurs programmes (SRCAE, PCET, agendas 21 locaux...), des investissements des collectivités nombreux dans le développement des énergies renouvelables et ressource en eau abondante FAIBLESSES : - Concernant la prévention des risques : une région confrontée à cinq risques naturels majeurs : inondation, feux de forêt, mouvement de terrain, séismes et avalanches. De plus, la forte urbanisation et la faible prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme tendent à accentuer les effets de ces phénomènes ; - Concernant l'adaptation au changement climatique : manque d'outils de priorisation des investissements et absence d'une vision d'ensemble des risques induits par le changement climatique ; une faiblesse des échanges entre les acteurs de l'aménagement et les acteurs de la gestion des risques liés au changement climatique et une faible connaissance par les habitants des risques liés au changement climatique OPPORTUNITES : - Concernant la prévention des risques : existence d'outils nationaux qui se trouvent déclinables localement (PPR, PAPI...) et d'un cadre stratégique conséquent et la possible émergence d'un observatoire des risques ; - Concernant l'adaptation au changement climatique : constat notamment d'une région favorable pour le solaire et de possibles gains de productivité agricoles et forestières liés à l'augmentation	<i>L'optimisation des usages de l'eau, dans le temps comme dans l'espace</i> <i>La protection du territoire contre l'augmentation des risques naturels et technologiques induite par le changement climatique</i> <i>La sécurisation de l'approvisionnement électrique régional</i>		<i>Non sélectionné dans le cadre du PO FEDER / FSE</i>	
---	---	--	--	---	--

6 – Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	de la concentration en CO2				
	MENACES : - Concernant la prévention des risques, une menace de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques et naturels ou encore les réductions budgétaires de l'Etat et des collectivités territoriales; - Concernant l'adaptation au changement climatique : menaces d'impacts forts dans de nombreux domaines (sanitaire, raréfaction et salinisation de la ressource en eau, agriculture, pollution à l'ozone...) et une adaptation qui sera probablement très coûteuse	La protection des populations face aux conséquences sanitaires du changement climatique			
	ATOUTS : - Une biodiversité terrestre et marine riche et diversifiée ; - De nombreux espaces naturels gérés au sein du territoire (Parcs naturels régionaux, réserves naturelles, 30% du territoire en zone Natura 2000...); - Des potentiels d'économie d'eau importants et des cours d'eau en bon état écologique ; - Importance de l'agriculture biologique ; - Une gestion par bassins avec une soixantaine de structures gestionnaires	Maintien de la biodiversité en protégeant et en valorisant les espèces, les espaces naturels, les continuités écologiques et les paysages Amélioration de la connaissance pour une gestion efficace de la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif	Maintien de la biodiversité	<u>Dans le cadre de la PI 6.B</u>, le FEDER concentrera son intervention sur deux grands types d'actions : 1. des actions liées à la préservation et restauration des cours d'eau, milieux aquatiques, au faciès méditerranéen 2. Des études pour l'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau, études prospectives, ... Ces projets permettront au FEDER d'accompagner d'une part la mise en œuvre de la trame bleue du RCE et le rétablissement de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des services qu'ils rendent pour l'attractivité du territoire régional, et d'autre part l'adaptation aux 1ers effets du changement climatique à travers une gestion économique et durable de la ressource en eau .	
	FAIBLESSES : - De nombreuses pressions sur le milieu naturel : Région d'Europe la plus polluée (eau, sol, air), production de déchets/habitants très importante, littoral très urbanisé... - Une faiblesse des infrastructures et des structures de gestion ou préservation dans les domaines des déchets, de l'irrigation ou encore de la protection de l'environnement ; - Une fragilité des politiques publiques destinées à la protection de l'environnement : manque de gouvernance, insuffisance du nombre de SAGE, difficulté d'accès au foncier...	Conciliation de manière optimale des différents usages de l'eau	Connaissances	<u>Les actions prévues dans le cadre de la PI 6.D</u> ont pour ambition d'accompagner l'amélioration de la connaissance de la biodiversité régionale, ainsi que le ralentissement de l'artificialisation des territoires. Pour cela, le PO actionnera une pluralité de leviers intervenant conjointement sur ce défi, en particulier par le soutien : ⇒ des projets d'amélioration des systèmes d'information et de connaissance de la biodiversité en PACA ; ⇒ la consolidation des inventaires, analyse et valorisation des données et leur mise à disposition ; ⇒ des investissements en faveur des espaces et espèces protégés ; ⇒ la restauration des infrastructures vertes Comme évoqué précédemment, le PO FEDER ne s'intéresse pas directement aux émissions de GES et de polluants issus des grandes industries régionales. Le PO interviendra malgré tout sur la réduction des émissions de GES et de polluants dans le secteur des transports et du	
	OPPORTUNITES : - Des espaces naturels et paysages attractifs ; - Des actions transfrontalières et transrégionales en développement (MED Massif SIMA...); - Evolution de la PAC (concept de « verdissement ») et de la réglementation européenne (sur la qualité de l'air)	Développement de la protection et de la gestion des ressources en eau et en biomasse forestière pour freiner l'artificialisation des sols	Usages de l'eau		
			Protection ressource eau		

	MENACES : - Une forte pression démographique et économique : consommation d'espaces naturels, développement d'un tourisme non durable... ; - Importance des risques naturels ; - Augmentation du nombre d'espèces invasives	<i>Diminution de la pollution de l'air et de l'eau et réduction de la quantité de déchets produits</i>	Pollution de l'air et déchets	<i>logement. L'option privilégiée peut donc s'expliquer par la nécessité de concentrer les fonds FEDER sur quelques défis et la disponibilité d'autres fonds et autres politiques publiques sur cet enjeu.</i>	
7 – Promouvoir le transport durable et supprimer les goulots d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles	ATOUPS : - Volet territorial : 3 agglomérations de niveau « européen » (+Monaco), un positionnement géographique stratégique et une population localisée dans un couloir littoral (d'Avignon à Nice) ; - Volet transport de passagers : engagement des collectivités pour développer les TCSP et rattraper le retard en région (par exemple : 8,7 km de tramway pour 550 000 habitants à Nice) ; une fréquentation en hausse des transports en commun et des infrastructures portuaires de qualité ; - Volet transport de marchandises : Nœud multimodal de rang européen FAIBLESSES : - Volet territorial : forte utilisation des modes de transport routier et aérien, contraintes topographiques ou encore fort étalement urbain et déséquilibre de densité de population ; - Volet transport de passagers : un réseau ferré ancien, saturé et non maillé ainsi que des zones rurales peu desservies en transports en commun ;	Voyageurs : - offre de services TC - services de transport alternatifs à la voiture particulière -complémentarité des différents modes et systèmes de transport		<i>Non sélectionné dans le cadre du PO FEDER / FSE</i>	

	- Volet transport de marchandises : une forte concentration des activités industrielles et logistiques sur Marseille-Fos-Avignon (trafic de PL important dans la zone) et absence de corridor méditerranéen prévu dans la révision du RTE-T OPPORTUNITES : - Volet transport de voyageurs : développement des TER ; - Volet transport de marchandises : développement des autoroutes de la mer ; révision des RTE-t (hausse de la prise en considération de la région à l'échelle européenne) et intégration du port de Marseille-Fos et d'Avignon dans cette révision MENACES : - Volet territorial : dégradation de l'accessibilité de la région (congestion routière, ...) ; une révision des RTE-t sans corridor avec risque d'abandon des projets connexes ; menace sur la santé publique (pollution importante en région) ; - Volet transport de voyageurs : concurrence entre TER et Longue distance au détriment du TER ; - Volet transport de marchandises : persistance du trafic de transit routier Espagne-Italie via Vintimille et pertes de parts de marchés des ports du Sud au profit des ports du Nord	Marchandises : - opérations susceptibles de favoriser le report modal de la route vers le ferroviaire, le fleuve, voire la mer - Rééquilibrage de l'organisation logistique régionale			
8 – Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	ATOUTS : - 3^{ème} région en termes de production de richesses nationales et un PIB par emploi supérieur à la moyenne européenne ; - Diversité des secteurs d'activité, forte présence d'entreprises artisanales et résistance de l'emploi industriel ; - Une économie présente importante (assurant une activité non délocalisable en région) ; FAIBLESSES : - Un taux d'emploi des 15-64 ans inférieur à la moyenne nationale. De plus, l'écart se creuse pour les femmes : ce taux est de 55% pour les femmes contre 59% pour la France métropolitaine ; - Un taux de chômage régional qui est chroniquement plus élevé	L'accompagnement et la sécurisation des parcours professionnels	Sécurisation des parcours	Dans le cadre de l'OT 8, le FEDER cherchera à soutenir l'augmentation du nombre d'entreprises dans les quartiers urbains sensibles, ce qui contribuera à terme à l'augmentation du nombre d'emplois dans ces territoires. Pour cela, le PO cofinancera trois types d'actions principales visant à : ⇒ soutenir la création d'entreprises (lieux d'accueil, études, aménagement, microcrédits, ...) ; ⇒ favoriser l'ancrage dans les quartiers de secteurs porteurs en création d'emploi ; ⇒ dynamiser le commerce de proximité et l'artisanat (accompagnement individuel et collectif, ...). Bien que les actions prévues dans le cadre de l'OT 8 ne correspondent pas aux enjeux identifiés dans le cadre de la fiche thématique 8 du DTS, nous	Revitalisation des quartiers urbains en difficulté > OT 9

9 – Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	que le taux national ; - Un taux de pauvreté élevé ; - Un faible niveau de formation (une personne non scolarisée sur cinq de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme) et un taux de scolarisation des 15-19 ans est en diminution OPPORTUNITES : - Un vieillissement de la population ayant des effets en termes d'emploi (dans les domaines des services à la personne, de la santé...); - Nombreuses générations arrivant en fin de carrière ; - Un système de développement de la formation tout au long de la vie dynamique et des projets d'investissement de développement de l'alternance ; - MENACES : - Une diminution de l'attractivité démographique ; - Des personnes arrivant en fin de carrière et dont les postes ne seront pas forcément renouvelés ; - ou encore près de 700 000 personnes de 60 ans et plus supplémentaires attendus d'ici 2040 (mutation de l'appareil productif) ; ATOUTS : - Une démographie dynamique : attractivité et natalité ; - Des secteurs associatifs et de l'ESS denses et dynamiques : 35 000 emplois depuis 2000 créés au sein d'associations et 13,6% des salariés du secteur privé; - Une offre de soin abondante et un état de santé de la population globalement bon Communautés marginalisées - Engagement du Conseil Régional et de l'Etat ; - Des initiatives dans le Var et les Bouches-du-Rhône (logement, santé, scolarisation...); - Une population qui se stabilise ces dernières années FAIBLESSES : - 1^{ère} région française quant à la proportion d'enfants vivant dans un ménage à bas- revenus (près de 30%) ; 2^{ème} région la plus inégalitaire en termes de ressources ; 4^{ème} région française quant au nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ;	L'adaptation des pratiques de recrutement et la modernisation des organisations du travail dans tous les secteurs de l'économie régionale	Organisation de travail	tenons à souligner que celles-ci correspondent à des défis mis en valeur dans le cadre de l'OT 9. Ce dernier traite en effet de façon globale la question des quartiers urbains en difficulté. De ce fait, le PO FEDER est bien pertinent au regard des besoins du territoire sur ces enjeux. Par ailleurs, les défis liés à la formation et à l'accès à l'emploi des salariés sont abordés dans le cadre de l'OT 8 du PO FSE national. Il est donc justifié pour le PO FEDER / FSE PACA de ne pas apporter de réponse directe à ces enjeux.	Des solutions apportées en particulier en termes d'accès aux services de proximité, de santé et de mobilité.
		Le développement de l'innovation sociale dans les entreprises et les organisations, levier pour le développement des territoires	Innovation sociale dans les entreprises		
		Un meilleur outillage des politiques de cohésion sociale dans les territoires	Outils de cohésion sociale	Dans le cadre de l'OT 9, le FEDER a pour ambition de contribuer à l'augmentation des capacités d'accueil dans les infrastructures de la petite enfance ainsi que de façon conjointe une augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement social ou sanitaire de proximité. Pour cela, il soutiendra des actions de création et d'aménagement d'infrastructures sociales et sanitaires visant à accompagner la mise en œuvre des plans de rénovation urbaine et les stratégies de développement des quartiers. Les actions prévues dans le cadre du FEDER sont à mettre en relation avec celles qui seront menées dans le cadre du PO FSE national sur cet enjeu, en particulier dans son axe 4. Ainsi, plusieurs défis identifiés dans le DTS trouveront davantage de solutions dans le cadre de ce dernier programme : outils d'observation et de concertation liés à la cohésion et insertion sociale, accès durable à l'emploi pour les publics souffrant de fragilités spécifiques, ... Par ailleurs les règles d'éligibilité du FEDER, et le besoin de concentrer les fonds sur quelques défis, viennent expliquer pourquoi ce dernier ne peut par exemple pas intervenir sur tous les aspects liés à l'accès au logement.	
		L'effectivité de l'accès aux droits fondamentaux	Droits fondamentaux (loisirs, culture, respect des droits, lutte contre les discriminations , ...)		

	- Certaines populations cumulant les difficultés : jeunes, personnes immigrées, femmes, personnes handicapées ; - Des problématiques d'accès aux ressources et services : manque de transports en commun, vieillissement de la population (dépendance) ou encore une offre libérale inégalement répartie Communautés marginalisées en PACA : - Peu de stratégie d'ensemble sur l'inclusion (expulsions répétées) - Conditions de vie et situation sanitaire alarmantes ; OPPORTUNITES : - Une région attractive pour les professionnels de la santé ; - Initiatives de l'UE en matière de soutien aux innovations sociales et plan national de lutte contre les exclusions Communautés marginalisées en PACA : - Mise en réseau des acteurs associatifs nationaux et européen et des collectivités locales ; - la mobilisation des crédits européens et le plan d'action français en faveur de l'inclusion des Roms de janvier 2012 MENACES : - Risque de développement d'un modèle social à deux vitesses ; - Risque d'essoufflement du dynamisme associatif et de l'économie sociale et solidaire ; - risque de perte d'attractivité de la région pour les jeunes actifs Communautés marginalisées en PACA : - Complication du processus d'insertion professionnelle et risque de tensions sociales (avec crise économique); - Effets des mesures transitoires d'intégration	L'amélioration de l'accès au logement	Accès au logement	Le PO contribuera à apporter malgré tous des solutions nouvelles en termes de mobilité et de transports, qui représentent des orientations stratégiques identifiées dans le DTS sur cet enjeu.	
		L'accès pour tous à des services sociaux et de santé de qualité			
		L'accès à l'emploi durable.			
10 – Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	ATOUTS : - Une offre de formations initiales riche - Une offre de recherche/formation diversifiée (Aix-Marseille Université : plus grande université française) ; - Une organisation opérationnelle pour la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire FAIBLESSES : - Des sorties du système sans qualification supérieures à la moyenne	La diminution du taux de sortie sans qualification du système scolaire et universitaire et la baisse en deçà de 10% du taux de décrochage scolaire	Lutte contre le décrochage scolaire	<u>Dans le cadre de la PI 10.3</u>, le FSE recherchera 6 résultats: ⇒ une qualification des publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ; ⇒ la sécurisation des parcours des apprenants ; ⇒ un rattrapage sur les savoirs de base, notamment par la lutte contre l'illettrisme ; ⇒ le recours à des démarches innovantes dans l'appareil de formation et d'orientation afin de mieux répondre aux besoins des apprenants et des entreprises ;	Des solutions pour favoriser l'accès des actifs, dont les publics fragiles, à la FTLV

nationale ; - Un faible niveau de formation de la population ; - Des actifs qui accèdent peu aux dispositifs de formation tout au long de la vie OPPORTUNITES : - Des débouchées professionnelles variées offertes sur le territoire (tourisme, santé, bien-être...) ; - Grands projets d'aménagement du territoire et de développement économique : ITER, OIN Plaine du Var, Euro-méditerranée, lesquels sont toujours accompagnés d'infrastructures de formation ; - Une économie faisant structurellement appel aux premiers niveaux de qualification MENACES : - Une situation sociale critique ; - Une importance de l'économie parallèle (pouvant nuire à la poursuite des études dans certains quartiers) ; - Un espace d'accueil sur le marché du travail des non diplômés qui se rétrécit alors que le diplôme continue de jouer un rôle déterminant dans le processus de recrutement	<i>La diminution des inégalités entre des territoires très contrastés et l'amélioration des conditions de vie de tous les apprenants</i> <i>L'augmentation du nombre des actifs accédant aux formations tout au long de la vie</i>	Conditions de vie de tous les apprenants Accès à la FTLV pour les actifs	⇒ la structuration et le renforcement de l'accompagnement des personnes sous-main de justice ; ⇒ l'employabilité des jeunes diplômés primo-demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle. Afin d'atteindre ces résultats recherchés, une forte pluralité de leviers seront mobilisés par le FSE : ⇒ des actions de formation et de qualification (dont formation qualifiante, innovation pédagogiques, développement de l'apprentissage, maîtrise des savoirs de base, ...) ; ⇒ des actions pour la prise en considération du public sous-main de justice et des publics politiques de la ville (dont remise à niveau, orientation, pré-qualification, qualification pour les PSMJ, validation de projets professionnels, ...) ; ⇒ de l'accompagnement en amont (dont aide à la définition du parcours et du projet professionnel, accompagnement individualisé, remise à niveau, ...) ; ⇒ de l'accompagnement en aval de la formation (dont accompagnement individualisé et suivi des candidats, ...) ; ⇒ du soutien aux jeunes diplômés (dont des actions visant à soutenir leur accès à la formation professionnelle pour les primo-demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés pour entrer dans le monde du travail,...). Concernant la lutte contre le décrochage scolaire, on pourra noter que le PO FSE national apportera des réponses à ces défis, au vu des lignes de partage définies au niveau national entre PO FSE National et PO FSE « Régions ». Le défi de l'amélioration des conditions de vie pour tous les apprenants n'est pas directement pris en compte dans le cadre du FSE. On pourra toutefois citer les actions liées « à la rémunération des personnes en formation non indemnisées ». De même, l'amélioration de l'offre de transports dans le cadre de l'OT 4 et les services TIC pourront bénéficier aux étudiants et à leur meilleur accès à l'offre de formation. Par ailleurs, les recommandations de la Commission concernant l'intervention des fonds FEDER et FSE en France n'incitent pas à flécher les fonds vers cet enjeu.	
--	--	--	--	--

2 Analyse de la cohérence interne et stratégique du Po

METHODOLOGIE

Rappel des attendus du guide de l'évaluation ex-ante

Il s'agit ici d'évaluer la **cohérence interne de la stratégie retenue** et sa **contribution aux priorités européennes**. Il s'agit donc de vérifier :

- la **contribution de la stratégie aux priorités européennes** en matière de développement (ou leur déclinaisons nationales : stratégie UE 2020, le CSC, accord de partenariat, le programme national de réforme ...)
- la **cohérence / complémentarités** entre les différentes mesures pour atteindre les objectifs à deux niveaux :
 - 1) le programme dans son ensemble (entre objectifs des différents axes),
 - 2) entre objectifs à l'intérieur de chaque axe

Pour ce faire, nous proposons une appréciation globale de la stratégie au regard des attendus de la Commission : architecture, cohérence interne et stratégique.

2.1 Analyse globale de l'architecture de la stratégie

La stratégie d'intervention du PO FEDER / FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa version finalisée de Mars 2014 se compose de **5 axes prioritaires, mobilisant 8 objectifs thématiques et 15 PI déclinées en 21 OS**, dont 1 PI et 5 OS pour le FSE. Ce schéma respecte les attendus de la Commission européenne, et **l'architecture s'est nettement rapprochée de ces préconisations européennes** à mesure des versions proposées :

- en faisant preuve d'un effort de concentration à mesure des versions du PO qui nous ont été soumises ;
- par la présence d'un axe strictement fléché vers le FSE
- par la déclinaison d'un axe « urbain », décrivant une stratégie intégrée associant des OT permettant d'apporter des réponses multiples à des défis identifiés dans ces territoires

La proposition de maquette financière actuelle respecte aussi les attendus de concentration financière et va même au-delà sur certains points puisqu'on observe que :

- **83,6% des montants FEDER sont fléchés sur les OT 1 à 4 ;**
- **32,7% des fonds sont fléchés sur l'OT 4**, une concentration allant au-delà des 22% minimum requis pour les régions les plus développées ;
- ou encore 10% de la maquette orientée **vers un axe urbain**.

Ce plan de financement fait par conséquent preuve d'une **ambition importante** en ce qui concerne le passage à **une économie décarbonée** (avec 29,3 % des crédits FEDER sur l'axe 3 et 3,4% des crédits FEDER sur l'axe 4 fléchés vers l'OT 4) ainsi que la **thématique urbaine** au travers l'axe 4.

On notera également que chacun des OT sélectionnés se voit *a minima* affecter **2,8%** de la maquette financière FEDER. Cette part relativement faible ne concerne toutefois uniquement les OT de l'axe urbain.

L’enveloppe FSE se trouve quant à elle allouée à 1 PI (PI 10iii).

Le travail de définition de **la maquette financière à l’échelon de la PI réalisé par les rédacteurs accompagne** le travail de **définition des cibles des indicateurs de réalisation**. Ces derniers sont donc allés au-delà des attendus réglementaires, ce qui nous semble pertinent ici.

J

Axes du programme	Objectifs thématiques	Priorités d'Investissement	Objectifs Spécifiques
AXE 1: Recherche, innovation, PME 102 M€ FEDER	OT 1 55 M€	PI 1a: Renforcer les infrastructures de recherche et d'innovation et les capacités à développer l'excellence en R&D...	Accroître les activités de recherche et d'innovation sur les thèmes prioritaires de la RIS3
		PI 1b: Promouvoir l'investissement en R&D des affaires, le transfert de techno, l'innovation sociale, les clusters...	Développer l'innovation, la création de valeur et l'emploi dans les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et par les Technologies génériques clés (KETs)
	OT 3 47 M€	PI 3a: Promouvoir l'entrepreneuriat, en facilitant l'exploitation économique de nouvelles idées...	Favoriser la croissance des PME régionales
		PI 3d: Soutien à la capacité des PME à participer aux processus de croissance régionaux, nationaux et internationaux....	L'accroissement du degré d'internationalisation des PME
AXE 2: Développer l'économie et les services numériques 44 M€ FEDER	OT 2	P2.a : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	Connecter au Très Haut Débit les sites prioritaires, stratégiques pour le développement territorial
		P2.b : Développement des produits et services TIC, commerce en ligne et demande TIC	Renforcer et structurer les filières régionales du numérique Favoriser la transformation numérique du tissu économique régional et les usages numériques avancés des PME
AXE 3: Transition énergétique et valorisation durable des ressources 102,17 M€ FEDER	OT 4 84,17 M€	P4.a : Production et distribution de sources d'énergies renouvelables	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale
		P4.c : Efficacité énergétique, énergies renouvelables dans les infra publiques et logement	Accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics
		P4d : Développement et mise en oeuvre de systèmes de distribution basse et moyenne tension intelligents	Réaliser des économies d'énergie grâce aux systèmes intelligents
		P4e : Promotion des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous les types de territoires...	Augmenter l'utilisation des transports publics en zone urbaine
	OT 6 18 M€	P6b : Réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau....	Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et encourager une gestion dynamique des ressources en eau souterraines
		P6d : Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes....	Réduire la pression sur la biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces en restaurant les continuités écologiques
AXE 4: Problématiques urbaines intégrées 28,69 M€ FEDER	OT 4 9,69 M€	P4e : promotion des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous les types de territoires....	Améliorer la desserte des quartiers en réduisant l'impact carbone des transports inter urbains
	OT 8 8 M€	P8a : création de pépinières d'entreprises, aides à l'investissement en faveur des indépendants, des micro-entreprises et aides à la création d'entreprise	Maintenir et développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires
	OT 9 11 M€	P9a : investissements dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local.....	Améliorer l'offre de services sociaux dans les quartiers prioritaires
AXE 5: Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie 140,46 M€ FSE	OT 10	PI 3: Meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre...	Améliorer la qualité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service de publics, tout au long de la vie
			Favoriser l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi
			Favoriser l'accès des publics sous-main de justice et des jeunes ayant le moins d'opportunités dans des actions d'accompagnement, d'orientation et de formation
			Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi
5 AXES	8 OT	15 PI	21 OS

2.2 Cohérence stratégique avec les enjeux européens et nationaux

Etant donné les méthodologies mobilisées au cours de la préparation et de la rédaction du PO, et au vu des axes d'intervention du FEDER et FSE pour la période 2014 - 2020, le PO Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit pleinement en cohérence avec le prochain cadre stratégique européen et national pour les fonds structurels.

La stratégie Europe 2020 se donne pour ambition de développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Les fonds structurels d'investissements européens, auxquels appartiennent le FEDER et le FSE, sont des outils financiers destinés à accompagner sa réalisation. Ainsi, leur périmètre d'intervention pour la programmation 2014 – 2020 a été décliné en 11 objectifs thématiques, se référant eux-mêmes à une soixantaine de priorités d'investissement, répondant aux grands enjeux européens. C'est dans ce cadre, bien délimité, que les objectifs spécifiques viennent préciser la façon dont la stratégie d'intervention du FEDER / FSE va répondre aux besoins régionaux pour accompagner la réalisation de cette stratégie UE 2020.

Dans ce contexte, les documents de préparation pour la rédaction des PO fournis par la DATAR et la DGEFP ont repris ce cadre stratégique.⁶ **Les rédacteurs du PO ont donc inscrit dès l'origine leurs travaux dans ce périmètre européen (fiches diagnostic par OT, architecture du PO déclinée en OT / PI / OS,...).**

La stratégie UE 2020 fixe par ailleurs 8 objectifs-cibles à atteindre à l'horizon 2020, se référant eux-mêmes à 5 thématiques d'intervention prioritaires : emploi, recherche et innovation, énergie, éducation et lutte contre la pauvreté. **Le PO FEDER / FSE PACA rappelle dans son diagnostic la situation régionale au regard de ces données et se replace de façon régulière dans ce contexte stratégique.**

Le diagnostic du PO souligne ainsi entre autres :

- l'importance de la problématique énergétique en région (*faible recours aux énergies renouvelables, situation de « péninsule » pour la fragilité de l'alimentation électrique...*) ;
- la nécessité de renforcer l'innovation au sein des PME régionales et les liens entre les différents acteurs (*académiques, entreprises...*) ;
- au encore au niveau social, l'importance du décrochage scolaire

Avec **32,7% de la maquette** FEDER fléchée sur l'OT 4, le PO entend apporter des solutions à cette problématique énergétique en région. Les aspects relatifs à l'innovation et la recherche pourront quant à eux être abordés par le biais des **19,2% de fonds FEDER** alloués à l'OT 1.

La problématique de la lutte contre le décrochage scolaire relève quant à elle du périmètre du PO FSE national.

Peuvent également être signalées plusieurs réponses apportées par le PO à des défis identifiés dans le « position paper » des services de la Commission relatif à l'intervention des fonds structurels en France, les recommandations du Conseil 2013, le PNR 2013, ainsi que l'accord de partenariat, tels que :

- les recommandations du Conseil adressées à la France afin d'améliorer les conditions générales propices à l'innovation et à la gouvernance de la RDI (OT 1) ;
- les recommandations issues du « position paper » concernant le renforcement des applications TIC dans le domaine de l'action publique (OT 2) ;
- l'accompagnement à l'international des entreprises (OT 3) ;

⁶ Courrier de la DATAR pour le cadrage du diagnostic territorial stratégique des programmes post 2013, Circulaire du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE, ...

- les recommandations issues de la feuille de route « vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à horizon 2050 » ou les recommandations issues du « position paper » qui proposent de cibler les crédits sur la réduction de la consommation d'énergie du bâti existant d'ici 2020 en France (OT 4) ;
- le développement de formations pour répondre aux besoins du marché du travail à travers l'OT 10 (recommandations du conseil adressées à la France en matière de formation et d'emploi pour améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs).

A l'inscription du PO dans ce cadre stratégique, viennent s'ajouter des obligations en matière de concentration financière des fonds FEDER et FSE, afin de maximiser l'effet levier des fonds sur ces quelques grands défis. **Ce cadre financier est bien respecté par le PO FEDER-FSE PACA comme indiqué dans le point 2.1.**

2.3 Cohérence interne et complémentarité entre objectifs de la stratégie

Globalement, le PO fait preuve d'une bonne articulation entre ses axes et ses OS. Un effort constant de renforcement de l'inscription des OS dans le périmètre stratégique des PI et de précisions des ambitions recherchés a été réalisé par les rédacteurs. De fait, les lignes de partage sont claires et certains périmètres d'intervention des OS se complètent. On pourra citer par exemple :

- les actions en faveur de l'innovation et leur diffusion vers le tissu économique régional pour accroître sa compétitivité, notamment à l'international pour les entreprises innovantes (OT 1 et OT 3),
- le soutien à la compétitivité des entreprises et à leur croissance et l'accompagnement au développement de la filière numérique en région (OT 3 et OT 2),
- le soutien à l'efficacité énergétique par le biais d'intervention à la fois sur les bâtiments, sur les systèmes de production et de consommation d'ENR, sur la mise en place de systèmes intelligents de gestion de l'énergie, ...
- ...

Quelques points d'interrogations demeurent et pourraient, à la marge, être éclaircis par les rédacteurs du PO concernant :

1. Des types d'actions qui peuvent potentiellement être fléchés vers plusieurs axes et / ou OT et / ou PI

- ⇒ **En termes de soutien à la création d'entreprises innovantes**, les incubateurs pourront être soutenus dans le cadre de l'OT 1 et de l'OT 3. **L'articulation entre ces deux OT 1 et 3 pourrait être précisée afin de mieux valoriser les leviers qui seront mobilisés dans chacun des cas pour soutenir ce type de création d'activité.**
- ⇒ **La PI 4.E sera mobilisée à deux reprises**, à la fois dans un axe « thématique », lié à la réduction de l'empreinte carbone des transports et la réduction de leur consommation énergétique, et d'autre part dans l'axe « urbain ». Si ce double fléchage peut s'expliquer en raison d'une approche intégrée des problématiques urbaines (dont la mobilité) pour l'axe 4, **il pourrait être intéressant de davantage valoriser les lignes de partage.**

2. Les lignes de partage entre OS d'un même axe pourraient être précisés

- ⇒ Dans le cadre de l'axe prioritaire 1, **des « actions de soutien aux projets de recherche »** ainsi que le **« soutien au développement de plateformes mutualisées ou partenariales »** sont prévus dans le cadre des OS de la PI 1.A et 1.B. Afin de mieux percevoir l'articulation et les différents leviers qui seront mobilisés dans le cadre de chacune de ces PI, **les rédacteurs pourraient éclaircir les types de projets de recherche prévus en fonction des PI par exemple.**

3 Analyse de la cohérence externe du Po

METHODOLOGIE

Rappel des attendus du guide de l'évaluation ex-ante

Il s'agit ici de réaliser l'évaluation de la **cohérence du PO avec les principaux instruments connexes** (européens, nationaux ou régionaux) en tenant compte de **l'évolution du cadre réglementaire**. Il s'agit de « *déterminer si le programme tient compte de l'influence d'autres politiques et programmes (dont d'autres programmes du CSC) sur ses résultats attendus.* » :

- identification des éventuelles **influences croisées** entre résultats attendus de ces **programmes**, de façon à justifier / optimiser la plus-value des interventions portées par le PO au sein de ces différentes interventions.
- attention particulière appelée sur les **mécanismes de coordination envisagés** (gouvernance notamment) en logique de **recherche des synergies possibles entre les fonds**, sur un territoire et/ou une thématique donnée.

Les éventuelles **contradictions, compétitions ou redondances** seront identifiées et des propositions alternatives formulées.

Concernant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les principaux documents pouvant influencer de façon croisée les résultats du programme sont les suivants :

- ✓ Le Programme Opérationnel National FSE ;
- ✓ Le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif des Alpes (POIA) ;
- ✓ Le Programme Opérationnel Plurirégional Rhône (POP Rhône) ;
- ✓ Le futur CPER ;
- ✓ Le Programme de Développement Rural (FEADER) ;

Cette analyse vise à comprendre la plus-value spécifique du PO FEDER-FSE dans le cadre des interventions prévues. Il s'agit de repérer, par une lecture approfondie des différents documents, les complémentarités existantes, et de signaler les éventuels chevauchements et/ou contradictions.

▪ Analyse de la cohérence avec le PO national (PON) FSE

Le PO national FSE, dans sa **Version du 25 février 2014**, est structuré autour de **4 axes** (dont un concernant l'assistance technique) mobilisant **3 OT** (8, 9 et 10), **7 priorités d'investissement** et **16 OS**.

La ligne de partage entre le PO régional et le PO national FSE apparaît claire et ce conformément à la Circulaire de la DGEFP du 10 juin 2013 sur l'architecture de gestion du FSE. En effet, compte tenu de la gestion partagée entre l'Etat et les Régions sur le FSE, il est convenu que le PO national concentre ses efforts sur les OT 8 et 9 et les Régions sur l'OT 10, « à l'exclusion des actions de lutte contre le décrochage scolaire qui relèvent de la compétence de l'Etat » en termes de priorités d'investissement.

Comme mentionné précédemment, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur le PO s'articule autour d'axes monofonds. Ainsi, **l'axe 5** « Education et formation » s'articule autour de la priorité d'investissement PI 10iii ; qui ne figurent pas au sein du PO national.

Les 2 PO sont donc **bien articulés et présentent un fort degré de complémentarité**, notamment sur les publics cibles des demandeurs d'emploi, (le PO national soutenant des mesures destinées à favoriser leur retour à l'emploi et le PO régional des actions de formation), et des jeunes, notamment les plus vulnérables (bas niveaux de qualification et jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation).

▪ Analyse de la cohérence avec le futur CPER

La circulaire du Premier Ministre en date du 2 août 2013 évoque, pour la future contractualisation, les 5 thèmes suivants :

1. L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
2. Les filières d'avenir et l'usine du futur
3. La mobilité multimodale
4. La couverture du territoire par le THD et le développement des usages numériques
5. La transition écologique et énergétique

Sans pour autant connaître le contenu du CPER PACA avec précision, on peut néanmoins à ce stade constater **plusieurs similitudes entre les orientations données aux deux programmes** :

- pour la thématique « enseignement supérieur, recherche et innovation », les principes d'action privilégiés sur les aspects recherche-innovation sont très cohérents et le CPER devrait donc venir cofinancer une part non négligeable des opérations qui seront identifiées au titre de la stratégie retenue sur l'axe n°1 du futur programme opérationnel ;
- concernant le thème « filières d'avenir et l'usine du futur », les principes d'action retenus apparaissent en phase avec l'esprit du PO FEDER-FSE : fixation d'objectifs intégrant les réflexions menées dans le cadre de la préparation du PO (3S, stratégie européenne « Horizon2020 », DTS, ...), priorité aux démarches innovantes et à la culture de l'innovation, contribution à la transition énergétique et à l'économie sociale et solidaire ;
- le volet numérique (couverture THD) et ses usages trouvent aussi plusieurs points de convergence avec l'axe 2 du PO FEDER-FSE « Développer l'économie et les services numériques » ;
- concernant la transition écologique et énergétique, les principes d'action de l'axe 3 du Po FEDER-FSE font largement écho à ceux prévus par le cahier des charges CPER dédié à cette thématique ;

- enfin, le volet urbain (axe 4) du PO devrait pouvoir faire appel à des financements notamment au titre du volet politique de la ville du volet territorial du CPER 2014-2020 (intégration dans les CPER des futurs contrats de ville) ;

■ Analyse de la cohérence avec le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif des Alpes (POIA)

Elaboré en complémentarité avec les programmes des régions Rhône-Alpes et PACA, ce programme sur la période 2014-2020 ciblera l'intervention du FEDER sur **les spécificités du massif alpin** à savoir :

- « Le relatif isolement des territoires et des acteurs et l'importance du travail en réseau
- La place privilégiée des activités touristiques dans l'économie du massif et la nécessité de diversification
- La richesse des ressources et le poids des contraintes naturelles dans l'écosystème alpin » (source : Pré-projet V2 POIA 14/10/2013)

Les jeunes et les travailleurs saisonniers constituent par ailleurs un enjeu fort au sein de la stratégie du programme.

Plus spécifiquement, la stratégie affichée dans le pré-projet de la version 2 du POIA 2014-2020 en date du 14/10/2013 se structure autour de **3 axes prioritaires** mobilisant 5 OT et 8 priorités d'investissement :

Axes du programme	Objectifs thématiques	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques
1- Renforcer l'attractivité et l'innovation dans le massif des Alpes	OT 1	PI 1.b	Encourager l'innovation sur les territoires de montagne dans les champs de la gestion des risques naturels, du développement des activités touristiques et de la valorisation énergétique des ressources
	OT 2	PI 2.c	Accroître l'usage des services numériques en vue de favoriser l'attractivité du massif
2- Accompagner le massif vers un développement soutenable de ses activités	OT 4	PI 4.a	Accroître la production d'énergie renouvelable par la valorisation du bois énergie
		PI 4.c	Améliorer la performance énergétique des équipements publics touristiques et des logements saisonniers
		PI 4.e	Encourager l'intermodalité et les pratiques de mobilité douce
3- Gestion des risques naturels, valorisation des ressources et préservation des continuités écologiques	OT 5	PI 5.b	Accroître la gestion intégrée des risques naturels sur le massif
	OT 6	PI 6.c	Valoriser les ressources naturelles et culturelles du massif
		PI 6.d	Protéger la biodiversité, les continuités écologiques alpines et valoriser les services écosystémiques

En termes de cohérence externe :

- ➔ On note que les deux programmes **se complètent sur quelques points** et ce principalement sur la gestion des risques naturels (OT 5) dans la mesure où cet OT n'a pas été retenu par le partenariat régional dans le projet de PO FEDER-FSE ;
- ➔ Des thématiques communes mais pas de chevauchements majeurs :
 - l'innovation (OT 1) : sélection en commun d'une priorité (PI 1.b) ;
 - la transition vers une économie faiblement émettrice en CO2 (OT 4) : sélection de 3 priorités d'investissement en commun (PI 4.a, 4.c et 4.e) ;
 - et la préservation-protection de l'environnement (OT 6) : sélection d'une priorité en commun (PI 6.d)

Toutefois, lorsque l'on s'intéresse plus précisément au contenu de la stratégie et typologie d'actions visées, on note que **ces risques de redondances se trouvent limités**. D'une part, le POIA ne concerne **que les projets se situant sur le massif alpin** et d'autre part, **des lignes de partage** ont été clairement définies et affichées au sein du PO FEDER-FSE régional notamment pour les objectifs spécifiques des priorités d'investissement en commun des OT 4 et OT 6.

Le risque de chevauchement le plus important pourrait concerner la priorité d'investissement 1.b et plus particulièrement sur les aspects relatifs aux risques. Effectivement, le POIA vise notamment à encourager l'innovation au sein du champ de la gestion des risques naturels et le PO FEDER-FSE tend à développer l'innovation au sein des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) dont un des domaines est relatif aux risques.

Ainsi, si les stratégies des deux programmes se croisent sur différents thèmes, les risques de redondance apparaissent limités grâce à l'instauration de lignes de partage. Une attention particulière devra tout de même être portée à la bonne articulation entre les deux programmes et au respect de la mise en œuvre des lignes de partage.

▪ **Analyse de la cohérence avec le Programme Opérationnel Plurirégional Rhône (POP Rhône)**

La version du POP Rhône du 14 Janvier 2014 affiche une stratégie articulée autour **de 3 axes et 3 OT** (4, 5 et 6) en vue de « faire face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux sur le bassin Rhône-Saône ».

Les deux programmes **se complètent globalement** bien, notamment sur les aspects suivants :

- les transports, dans le sens où le PO FEDER ne traite pas du transport fluvial,
- le risque inondation puisque le PO FEDER n'a pas retenu cet aspect au sein de sa stratégie (OT 5 finalement non retenu) ;
- les enjeux autour du tourisme principalement abordés au sein du PO Rhône mais pas dans le PO FEDER-FSE.

Ainsi, la thématique sur laquelle le risque de redondance pourrait être le plus sensible concerne les **fonctionnalités et les continuités écologiques** (OT 6). Toutefois, et comme précisé au sein du POP Rhône, les PO régionaux interviennent en accord avec leur Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et les sites sur lesquels le POP Rhône Saône interviendra « *seront sélectionnés pour leur caractère emblématique à l'échelle du bassin, ou représentatifs d'enjeux patrimoniaux de l'axe Rhône Saône* ». Les lignes de partage sont clairement établies et le PO FEDER n'intervient pas sur ces sites emblématiques.

▪ **Analyse de la cohérence avec le Programme de Développement Rural (FEADER)**

La version de Janvier 2014 du PDR s'articule autour de 14 mesures (ou articles) pour répondre à **14 besoins** identifiés sur le territoire sur la base d'une analyse AFOM. Bien que le PDR soit fortement centré sur les problématiques spécifiques des secteurs agricoles et sylvicoles, il présente **quelques points de convergence** avec le PO FEDER-FSE. En effet, certaines thématiques abordées dans le PDR font écho à celles traitées dans le PO FEDER-FSE, à savoir :

- **la recherche et l'innovation**, le niveau de cohérence entre eux est satisfaisant au regard de la concentration des actions du PO FEDER-FSE autour du financement de projets liés à la 3S et de l'écosystème de l'innovation. A l'inverse, le PDR priorise les actions de transfert de connaissances visant notamment à former en continu les actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire et d'accentuer la diffusion des connaissances et le transfert de nouvelles pratiques ;
- **la création et la transmission d'entreprises** en facilitant le renouvellement des générations en agriculture par un soutien apporté à l'accompagnement des porteurs de projets de création/reprise d'activité et en facilitant la diversification, la création de petites entreprises et la création d'emplois par la diversification de l'économie résidentielle ou de proximité et le soutien à la transmission-reprise d'activité en milieu rural ;
- **la transition énergétique** : le PDR s'intéresse notamment à l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles ;
- **la préservation des ressources** : le PDR vise à préserver les ressources en eau souterraines et superficielles par des pratiques culturales, des systèmes herbagers, agricoles, viticoles... et à faciliter l'adaptation des systèmes agricoles et sylvicoles vers des systèmes reconnus comme favorables à l'environnement tout en améliorant la prise en compte de ces enjeux environnementaux dans les politiques de développement de ces secteurs.
- ou encore en matière de **biodiversité**, thématique sur laquelle le FEADER appuie l'animation des zones Natura 2000 (DOCOB).

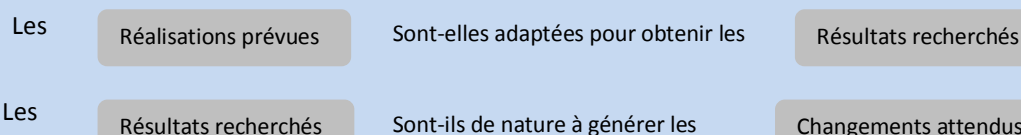
En conclusion, même si les deux programmes se recoupent sur certaines thématiques, on observe ici davantage une **complémentarité au sein de leur stratégie que d'éventuelles redondances**.

4 Appréciation de la logique d'intervention par axe du Po

METHODOLOGIE

Rappel des attendus du guide de l'évaluation ex-ante

Il s'agit ici principalement d'analyser le **chainage logique** (les liens de causalité) **entre les objectifs, les types d'actions envisagées et les résultats ou changement qui sont attendus**. Cette analyse de la logique d'intervention doit permettre de vérifier que les **réalisations escomptées** mèneront bien aux changements (ou résultats) attendus.



Cette analyse doit se fonder sur des travaux de recherches ou évaluation de programmes. Les évaluateurs doivent examiner la description des actions à soutenir dans chaque axe prioritaire, «détaillant les principaux groupes cibles, les territoires spécifiques visés et les types de bénéficiaires s'il y a lieu, ainsi que l'utilisation prévue des instruments financiers.

Les **facteurs externes** pouvant **influencer les résultats attendus** doivent être **identifiés** (par exemple, la politique nationale, la tendance économique, les changements dans la compétitivité régionale, etc.).

Il convient d'utiliser un "**cadre logique**" pour **clarifier la logique d'intervention** derrière chaque priorité d'investissement ou axe prioritaire.

Nous proposons par ailleurs d'analyser ici la **cohérence** entre les **moyens financiers mobilisés** et les **changements attendus** (objectifs spécifiques).

Pour ce faire, nous proposons :

- ⇒ une analyse, par Objectif Thématique, de la **capacité des types d'actions retenues à produire les effets attendus** sur la base d'une **reconstitution du DLI de chaque axe prioritaire du programme**.
- ⇒ une analyse de la **cohérence des dotations financière** au vu du retour d'expérience 2007 – 2013, de la capacité d'absorption du territoire et des objectifs cibles
- ⇒ un regard sur la **cohérence des formes de soutien apportées** aux bénéficiaires

4.1 Axe 1 : Recherche, développement et innovation

L'axe n°1 se réfère aux objectifs thématiques 1 et 3, l'ambition des rédacteurs étant de lier l'effort de recherche régional à la montée en compétitivité des entreprises ainsi qu'à la création d'emplois en région. Au total ce sont 4 PI et 4 OS qui viennent décrire les intentions du FEDER sur ces défis. **Afin de répondre aux ambitions affichées sur ces OT, 35,6% des montants FEDER totaux seront fléchés vers cet axe.**

Résumé de la stratégie retenue pour l'axe 1 / l'OT 1

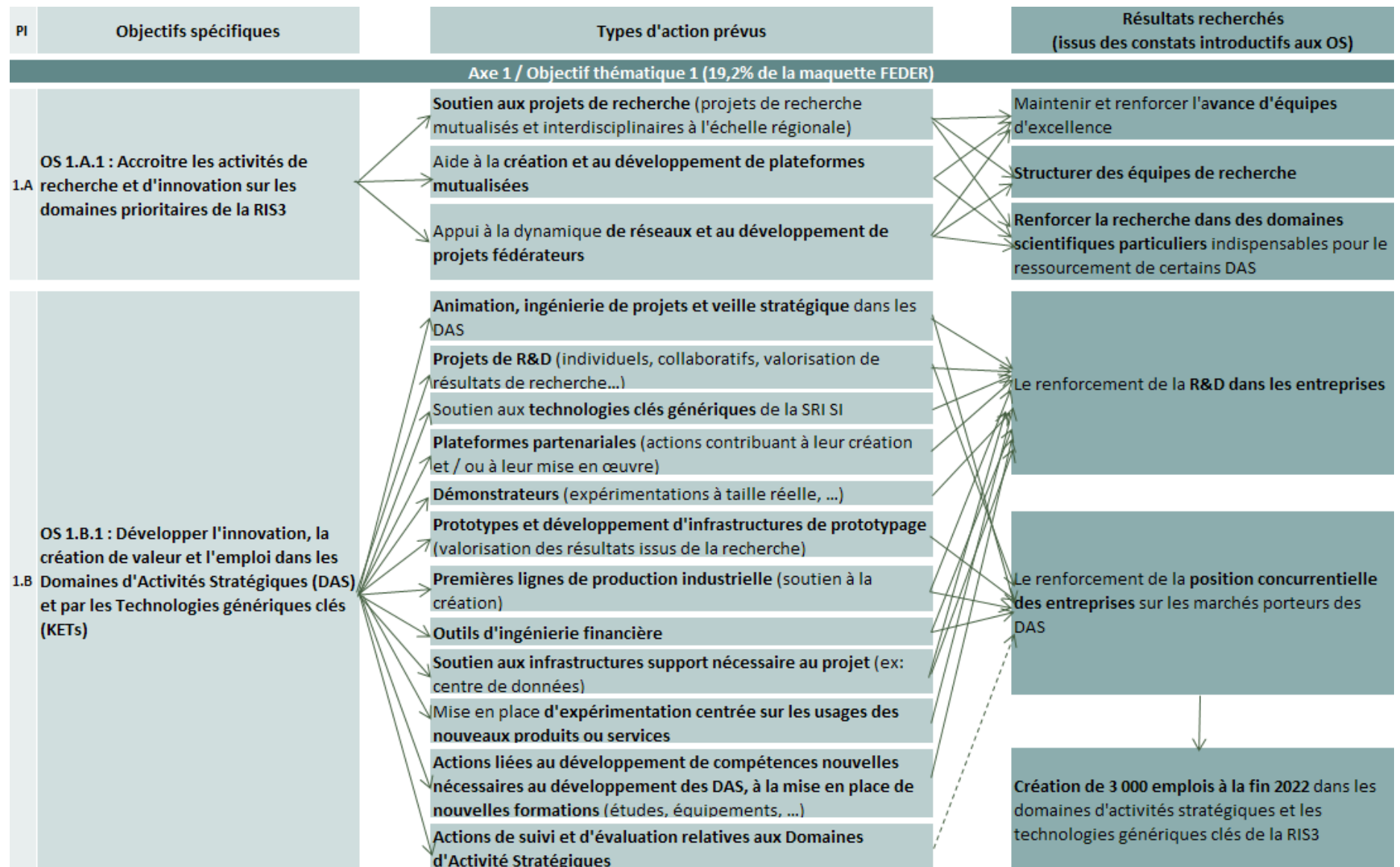
La stratégie d'intervention retenue dans le cadre de l'OT 1 s'inscrit dans le périmètre de 2 priorités d'investissement:

- la PI 1.A : « Développer des infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union » ;
- la PI 1.B : « Favoriser des investissements des entreprises dans la R&I et le développement des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en particulier des l'investissement dans le développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, de l'éco-innovation, des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques , et de la diffusion de technologies à des fins générales».

Les rédacteurs positionnent le FEDER comme un outil majeur de réalisation de la RIS 3 aussi bien dans le cadre des activités de recherche, des compétences que dans celui du soutien plus direct aux entreprises régionales. Ces intentions viennent répondre au défi lié au manque de spécialisation et de valorisation des résultats de recherche constatés notamment dans le cadre de l'évaluation portant sur les effets du CPER sur la période 2007 – 2013.⁷

⁷Evaluation du CPER 2007 – 2013 au regard du développement durable et de l'aménagement du territoire régional

Diagramme logique d'intervention de l'axe 1 – Objectif thématique 1 (FEDER)



Analyse de la solidité du chaînage logique

La PI 1.A a été déclinée au niveau régional par le biais d'un OS 1.A.1 : Accroître les activités de recherche et d'innovation sur les domaines prioritaires de la RIS3

La PI 1.A s'inscrit très fortement dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente régionale à la fois par le biais des principes directeurs de sélection des opérations, ainsi que dans les libellés de l'OS. Cela contribuera à cibler l'intervention du FEDER, en lien avec les préconisations européennes et les retours d'expériences sur le CPER et le FEDER lors de la période 2007 - 2013.

Concernant la PI 1.A, les types d'actions prévus conduisent directement aux résultats qu'ambitionne d'atteindre le FEDER sur l'OS. Ces types d'actions sont les suivants :

- ü **le soutien à des projets de recherche** (projets de recherche mutualisés et interdisciplinaires)
- ü **l'aide à la création et au développement de plateformes mutualisées**
- ü **et l'appui à la dynamique de réseaux et au développement de projets fédérateurs**

Les liens logiques nous semblent clairs et directs entre ces actions. Le FEDER a pour ambition pour chacun des Domaines d'Activité Stratégiques de :

- Maintenir et renforcer l'avance d'équipes d'excellence ;
- Structurer des équipes de recherche ;
- et de renforcer la recherche dans des domaines scientifiques particuliers indispensables pour le ressourcement de certains DAS

Les principes directeurs de sélection des opérations soulignent l'attention portée à « la visibilité internationale du projet », ce qui vient conforter le lien entre les projets soutenus et les résultats recherchés.

En ce qui concerne la PI 1.B, celle-ci se décline par le biais de l'OS suivant : « développer l'innovation, la création de valeur et l'emploi dans les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et par les Technologies génériques clés (KETs). La maquette du PO indique que l'ambition du PO portera en priorité sur les actions relevant de cette PI (15% du total des crédits FEDER), ce qui rejoint des préconisations faites par la Commission concernant l'intervention du FEDER sur ces enjeux.

Le PO a pour ambition d'atteindre trois résultats, que sont : « le renforcement de la R&D dans les entreprises », « le renforcement de la position concurrentielle des entreprises sur les marchés porteurs des DAS » ainsi que « Création de 3 000 emplois à la fin 2022 dans les domaines d'activités stratégiques et les technologies génériques clés de la RIS3 ».

Les dispositifs qui seront soutenus par le FEDER contribueront directement au « renforcement de la R&D dans les entreprises » ainsi qu'au « renforcement de la position concurrentielle des entreprises sur les marchés porteurs des DAS ». Nous tenons à souligner que pour atteindre ce second résultat recherché, il est nécessaire que les projets aboutissent effectivement à la mise sur le marché de nouveaux produits, à la mise en place de nouveaux procédés, etc.

Cependant, les activités de R&D peuvent ne pas nécessairement conduire à l'accroissement du nombre d'emploi dans l'entreprise. Ces remarques peuvent malgré tout être en partie nuancées en partie par l'attention portée lors de la sélection des opérations à « l'impact escompté en termes d'emploi ».

Divers types d'actions nous semblent contribuer plus ou moins directement aux résultats recherchés par le PO dont :

- ⇒ **le soutien aux projets de R&D dans les entreprises**, que ce soit sous forme de projets individuels, collaboratifs ou de la valorisation de projets de recherche.
- ⇒ **le soutien à des plateformes partenariales** (création et mise en œuvre) permettant de rapprocher les acteurs de la recherche publique et ceux de la recherche privée ;

L'évaluation portant sur les effets du CPER a rappelé que les approches collectives démultiplient les effets potentiels des actions sur le tissu économique régional. Par ailleurs, le PO cible ici des projets permettant de soutenir la logique de collaboration entre acteurs de la recherche publique et acteurs privés. Malgré tout la prudence est de rigueur sur certaines actions. Nous tenons ici à rappeler que des risques liés au cofinancement par le FEDER des actions collectives en France avaient été constatés par la Commission à partir de l'année 2011. Par ailleurs, l'évaluation ex ante du CPER et PO FEDER 2007 – 2013 avait constaté des retards de programmation liés aux projets multi-partenariaux, du fait de besoins plus importants en termes d'ingénierie de projet. **Cela nous conduit à rappeler qu'une attention particulière devra être portée au montage et à la mise en œuvre de ce type de projets multi-partenariaux au cours de la prochaine programmation ;**

- ⇒ **le financement de démonstrateurs ;**
- ⇒ **Le soutien au développement de prototypes et d'infrastructures de prototypage**
- ⇒ Des mises en place **d'expérimentations centrées sur les usages des nouveaux produits ou service**
- ⇒ Du **soutien aux infrastructures support nécessaire** au projet (ex: centre de données)
- ⇒ **Des actions liées au développement de compétences nouvelles au développement des DAS, à la mise en place de nouvelles formations (études, équipements, ...).** Ce type d'action nous paraît adéquat afin de contribuer au renforcement des capacités humaines de recherche. Les types d'actions indicatifs semblent garantir une bonne articulation avec le FSE.
- ⇒ **ou encore des actions de suivi et d'évaluation relatives aux Domaines d'Activités Stratégiques.**

Les types de bénéficiaires prévus nous semblent être adaptés par rapport aux projets prévus et aux résultats recherchés.

Le PO ouvre la possibilité de recourir aux instruments financiers dans le cadre de cette PI. L'évaluation ex ante relative à ces outils devra donner de plus amples indications sur la pertinence de leur mobilisation éventuelle. La 1^{ère} phase de l'évaluation a d'ores et déjà identifié des besoins non couverts en termes de soutien à la mise sur le marché de nouveaux produits.

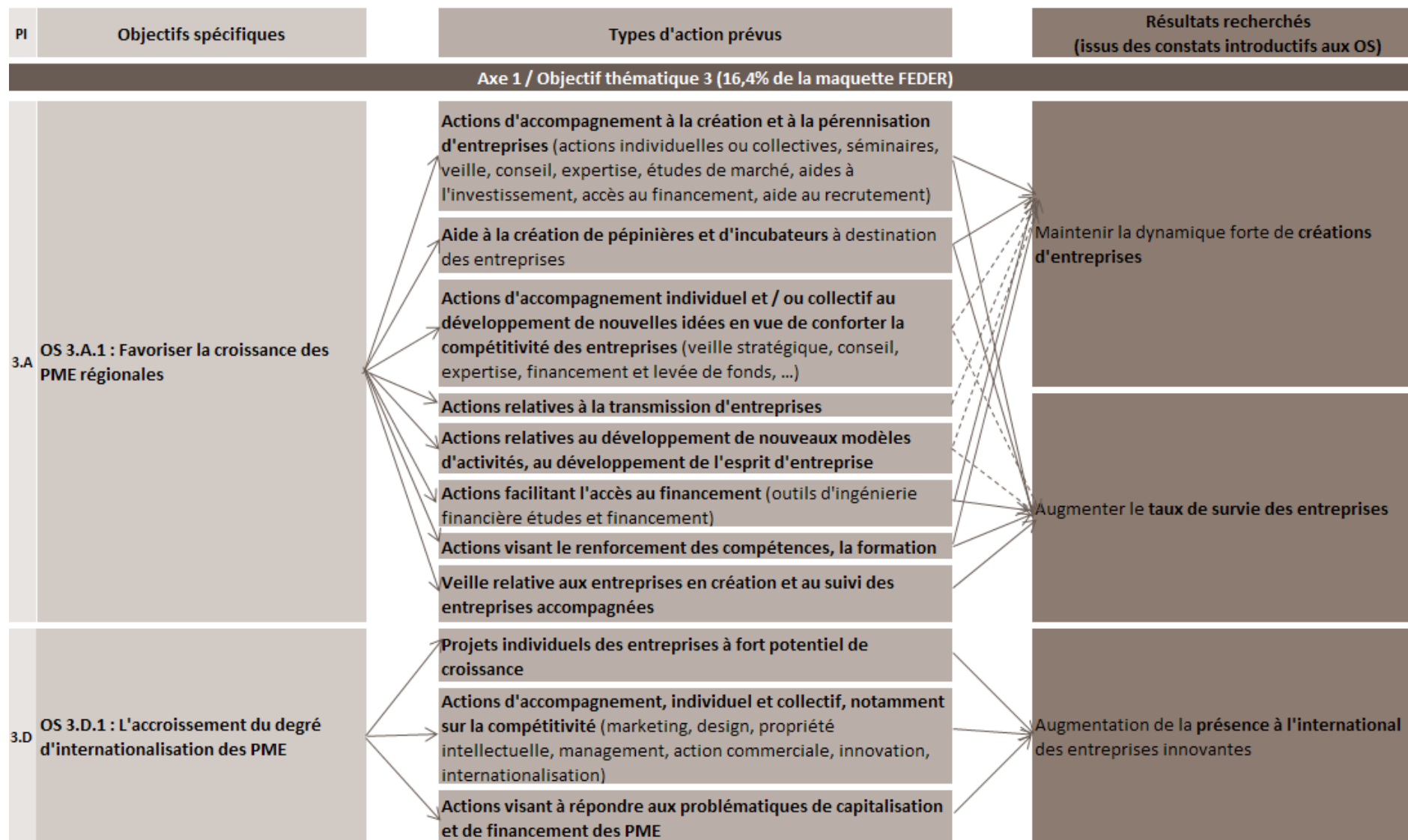
Résumé de la stratégie retenue pour l'axe 1 / l'OT 3

L'OT 3 fonde sa stratégie sur la mobilisation de deux OS liés à deux priorités d'investissement :

- ⇒ **PI 3.A : favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises;**
- ⇒ **PI 3.D : soutenir la capacité des PME de croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'aux processus d'innovation.**

16,4% des crédits FEDER seront fléchés sur cet OT sur la période 2014 - 2020. Les principes directeurs de sélection des opérations inscrivent résolument cet OT dans le périmètre de la stratégie de spécialisation intelligente régionale. Ce ciblage est intéressant au vu de l'enveloppe financière du FEDER sur ces enjeux, ainsi que pour maximiser la complémentarité entre les interventions soutenues dans le cadre des OT 1 et OT 3.

Diagramme logique d'intervention de l'axe 1 – Objectif thématique 3 (FEDER)



Analyse de la solidité du chaînage logique

L'OS 3.A.1 a pour objectif de « favoriser la croissance des PME régionales ». 8 types d'actions qui contribueront plus ou moins directement à l'atteinte des résultats recherchés :

- ⇒ **des actions d'accompagnement à la création d'entreprise** (actions individuelles ou collectives, séminaires, veille, conseil, expertise, études de marché, aides à l'investissement, accès au financement, aide au recrutement).
- ⇒ **Des actions d'accompagnement individuel et / ou collectif au développement de nouvelles idées en vue de conforter la compétitivité des entreprises** (veille stratégique, conseil, expertise, financement et levée de fonds, ...). Ce type d'action nous paraît moins directement s'inscrire dans le périmètre stratégique de la PI 3.A. Si le libellé de la PI évoque l'exploitation de nouvelles idées, c'est dans la perspective de créer des activités nouvelles. **Ce focus sur la création pourrait donc être précisé dans le libellé de ce type d'action**
- ⇒ **De la veille relative aux entreprises en création et au suivi des entreprises accompagnées.** Les retours d'expérience sur la période actuelle (enquêtes FSE sur la création / reprise, ...) ont montré qu'un accompagnement sur le long terme des porteurs de projet maximise les chances du projet d'être pérenne, ce qui répond donc bien ici au défi de la création / reprise durable.

Plusieurs « sous types » d'action sont prévus dans le cadre de ces trois types d'action, dont les effets seront par ailleurs différents. Par ailleurs, nous relevons ici que la Commission a préconisé dans ses retours suites aux réunions bilatérales avec les régions que le FEDER devait cofinancer en priorité des projets mis en œuvre par les entreprises, et plus à la marge ceux des structures intermédiaires. Cet élément pourra guider la sélection des projets sur la prochaine période.

- ⇒ **Des aides à la création de pépinières, incubateurs.** Nous avons pu souligner précédemment que les incubateurs sont des bénéficiaires-cible de la PI 1.B. **Dans la mesure du possible, le PO pourrait expliciter davantage les lignes de partage liées aux actions mises en œuvre par ces actions en fonction des PI.**
- ⇒ **Des actions relatives à la transmission d'entreprises. Actions relatives au développement de nouveaux modèles d'activités, au développement de l'esprit d'entreprise.** Les liens logiques entre le développement de l'esprit d'entreprise nous semblent clairs avec les résultats recherchés,
- ⇒ **Des actions facilitant l'accès au financement (outils d'ingénierie financière études et financement) ;**
- ⇒ **Des actions visant le renforcement des compétences, la formation.** Ce type d'action nous paraît adapté et contribuer directement aux résultats recherchés.

Les rédacteurs ont prévu la possibilité de mobiliser des instruments financiers dans le cadre de cette PI, ce qui nous semble adapté au vu des types de projets et de bénéficiaires potentiels. L'évaluation à mi-parcours du CPER et PO FEDER 2007 – 2013 avaient mis en évidence la difficulté pour de petits porteurs de projets privés à mobiliser des subventions liées au FEDER. **La recommandation avait été faite de réfléchir à la mise en place d'outils d'ingénierie financière afin de faciliter leur accès à ces financements. Le PO 2014 – 2020 a pris acte de ces recommandations.** L'évaluation ex ante a d'ores et déjà soulevé des manques en ce qui concerne l'accompagnement de l'amorçage, d'appui à la création et au développement des entreprises dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, et la nécessité de développer l'offre de garantie.

L'approche privilégiée dans le cadre de la PI 3.D se concentre sur le défi de l'« accroissement du degré d'internationalisation des PME ». Pour cela trois types d'actions sont prévus :

- ⇒ **le soutien à des projets individuels des entreprises à fort potentiel de croissance ;**
- ⇒ **des actions d'accompagnement, individuel et collectif, notamment sur la compétitivité** (marketing, design, propriété intellectuelle, management, à l'action commerciale, innovation, internationalisation) ;
- ⇒ **des actions visant à répondre aux problématiques de capitalisation et de financement des PME.** Ce type d'action fait partie des leviers prioritaires du développement des entreprises, l'absence de solutions de financements accessibles constituant un frein majeur au développement du tissu économique régional.

Globalement, ces actions nous semblent contribuer logiquement à atteindre le résultat recherché d'une « plus grande présence à l'international des entreprises innovantes ». Les principes directeurs de sélection des opérations mentionnent l'attention particulière qui sera donnée à « la qualité de l'analyse des marchés ciblés », ce qui sous-entend que le potentiel d'internationalisation grâce au projet sera donc évalué en amont.

En lien avec la faible taille des entreprises, le soutien à des démarches collectives d'internationalisation pourrait permettre d'apporter une réponse supplémentaire au défi de la faible taille des entreprises et à leur faible capitalisation.

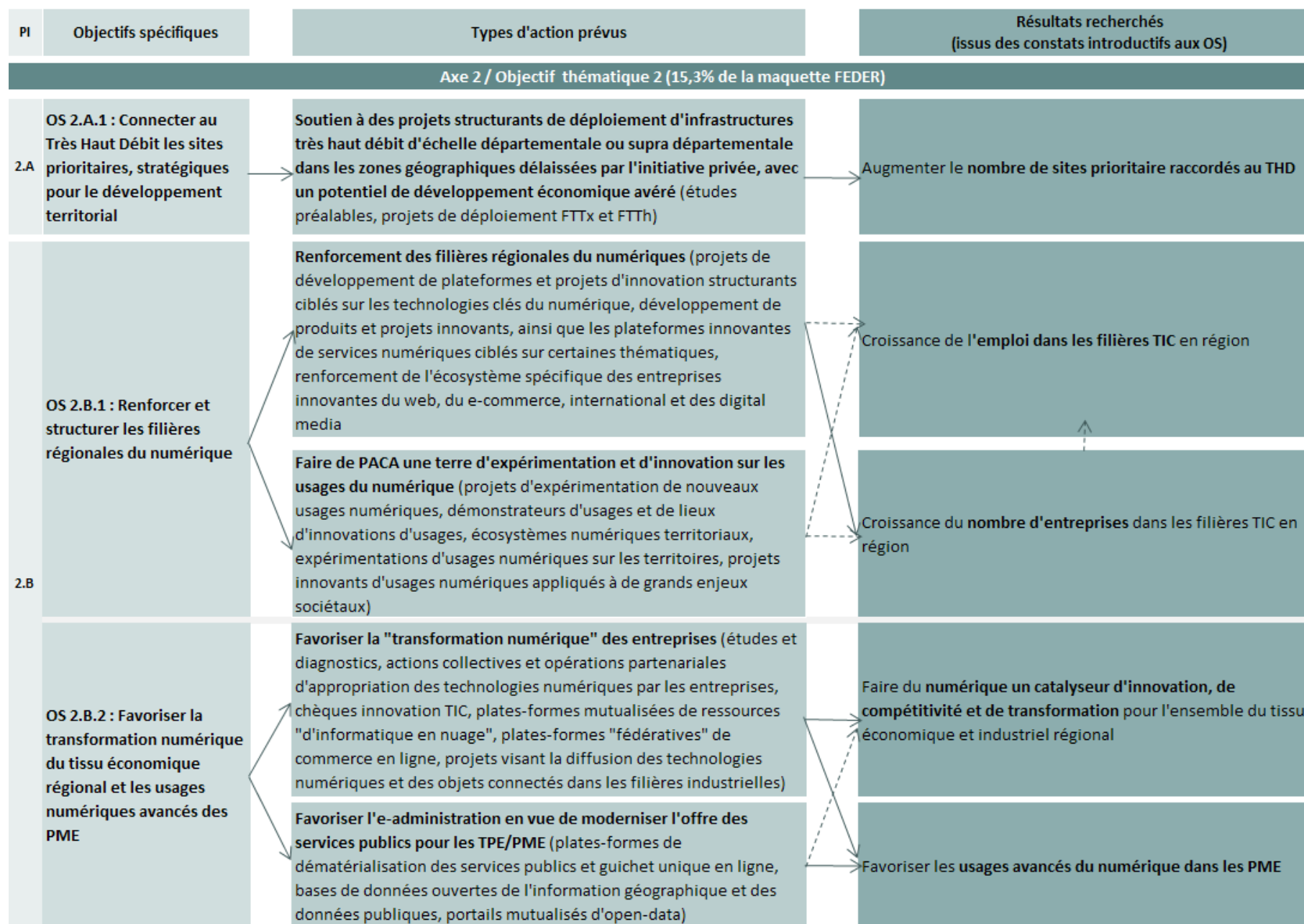
4.2 Axe 2 « Développer l'économie et les services numériques au service de l'innovation et de la compétitivité »

L'axe prioritaire 2 se concentre sur le périmètre d'intervention de l'OT 2 et vise à :

- ⇒ PI 2.A : « le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et favorisant l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique » ;
- ⇒ PI 2.B : « Développement des produits et services TIC, commerce en ligne et demande TIC »

15,3% de la maquette FEDER, soit 44 M€ de FEDER qui est alloué à cet axe. La priorité sera donnée à la PI 2.A avec une dotation de 8,7% des crédits FEDER contre 6,6% des crédits FEDER alloués au titre de la PI 2.B. Cela répond aux besoins très importants en termes de crédits de certains types de projets qui seront soutenus dans le cadre de la 1^{ère} PI de cet OT 2.

Diagramme logique d'intervention de l'axe 2 – Objectif thématique 2 (FEDER)



L'OS 2.A.1 se donne pour objectif de « Connecter au Très Haut Débit les sites prioritaires, stratégiques pour le développement territorial ». Le FEDER viendra apporter son soutien à des **projets structurants de déploiement d'infrastructures très haut débit d'échelle départementale ou supra départementale dans les zones géographiques délaissées par l'initiative privée, avec un potentiel de développement économique avéré** (études préalables, projets de déploiement FTTx et FTTh). Cela nous semble contribuer directement au résultat recherché d'« augmenter le taux de sites prioritaires raccordés au THD ». Le document précise par ailleurs que le développement des infrastructures pourra conduire à terme au développement des usages sur le territoire, ce qui nous semble être cohérent.

En accord avec des préconisations de la Commission, le PO cible des zones à enjeux prioritaires (ZAE, pépinières, sites universitaires, hôpitaux, collèges, lycées, services publics) et se place dans une logique de soutien au tissu économique régional. Il se situe par ailleurs dans le cadre de plusieurs stratégies nationales de déploiement du haut débit, au niveau national, régional et territorial. **Cela signifie que les cofinancements pour ces types d'actions peuvent avoir été sécurisés en amont de la programmation, ce qui est un élément clé pour la dynamique de programmation sur cette PI.**

Par ailleurs, le PO précise que les dépenses éligibles ciblent des projets pour lequel le FEDER interviendra avec un taux minimum de 25% du coût total des opérations, ce qui est en cohérence avec des préconisations faites par la Commission suite aux bilatérales avec les régions.

L'OS 2.B.1 a pour ambition de « Renforcer et structurer les filières régionales du numérique ». Le PO rappelle l'existence de filières numériques structurées présentes sur le territoire et souligne l'importance du confortement de leur positionnement.

Afin de répondre à cette ambition, deux grands types d'actions sont prévus dans le PO :

- ⇒ **des actions pour le renforcement des filières régionales du numérique** (projets de développement de plateformes et projets d'innovation structurant ciblés sur les technologies clés du numérique, développement de produits et projets innovants, ainsi que les plateformes innovantes de services numériques ciblés sur certaines thématiques, renforcement de l'écosystème spécifique des entreprises innovantes du web, du e-commerce, international et des digital media, des démarches collectives ciblées sur les entreprises innovantes du web, du e-commerce, de l'intervention et des digital media, ...).

L'intitulé de la PI cible le « développement des produits et des services TIC, du commerce en ligne et de la demande de TIC ». Elle ne fait pas référence au développement de filières, ce qui est en revanche davantage ciblé par l'OT 3. **Malgré tout, il nous semble que les projets numériques développés par les entreprises et les outils liés s'inscrivent dans le périmètre stratégique de cette PI, ce qui est ici prévu.**

- ⇒ **Des projets visant à faire de PACA une terre d'expérimentations et d'innovation sur les usages du numérique** (projet expérimental relatif à de nouveaux usages numériques, projets de démonstrations d'usages, living labs territoriaux, fablabs, projets de quartiers numériques sur les territoires pertinents, projets relatifs à l'expérimentation d'usages numériques sur les territoires, projets innovants d'usages numériques appliqués à de grands enjeux sociétaux)

Les projets soutenus contribuent à augmenter le nombre d'activités dans la filière du numérique, au développement de nouveaux produits / services développés par ces entreprises et à augmenter les démarches d'innovation qu'elles entreprennent. Il nous semble que cela contribuera plus directement à augmenter le chiffre d'affaires de ces entreprises ainsi que leur compétitivité (actions innovantes, ...). Par suite, à moyen voire à long terme, cela peut contribuer à faire augmenter le nombre d'emploi. En effet, le renforcement du positionnement concurrentiel de ces acteurs peut ne pas conduire à de la création d'emploi, si cela n'est pas identifié comme nécessaire par les agents économiques.

Au vu des investissements importants à prévoir sur l'ensemble de l'axe, et de l'intervention des fonds en direction des entreprises, la possibilité de recourir à des instruments d'ingénierie financière nous semble adaptée. Le PO précise que pour l'heure, l'évaluation ex ante relative à ces outils a identifié des manques en termes d'offre de soutien à

l'amorçage pour des entreprises à fort potentiel, ce qui rejoint des constats réalisés dans le cadre des projets relatifs à la PI 3.A.

L'OS 2.B.2 vise quant à lui à « Favoriser la transformation numérique du tissu économique régional et les usages numériques avancés des PME ».

Il s'agit ici de soutenir :

- ⇒ des actions visant à **favoriser la "transformation numérique" des entreprises** (études et diagnostics, actions collectives et opérations partenariales d'appropriation des technologies numériques par les entreprises, chèques innovation TIC, plates-formes mutualisées de ressources "d'informatique en nuage", plates-formes "fédératives" de commerce en ligne, projets visant la diffusion des technologies numériques et des objets connectés dans les filières industrielles)
- ⇒ des actions visant à **favoriser l'e-administration** (plates-formes de dématérialisation des services publics et guichet unique en ligne, bases de données ouvertes de l'information géographique et des données publiques, portails mutualisés d'open-data)

Les liens logiques nous semblent clairs entre actions et résultats : à travers cet OS, le PO a pour ambition d'atteindre deux principaux résultats, que sont : de « faire du numérique un catalyseur d'innovation, de compétitivité et de transformation pour l'ensemble du tissu économique et industriel régional » et d'autre part de « favoriser les usages avancés du numérique dans les PME ».

4.3 Axe 3 : Transition énergétique et valorisation durable des ressources

L'axe prioritaire 3 s'inscrit dans le cadre de l'OT 4 ainsi que de l'OT 6 et mobilise 6 OS pour 6 PI. Elles sont les suivantes :

- ⇒ **4.A : favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables**
- ⇒ **4.C : favoriser l'efficacité énergétique, de la gestion intelligente de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ;**
- ⇒ **4.D : développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution fonctionnant à basse et moyenne tension intelligents ;**
- ⇒ **4.E : favoriser des stratégies de développement à faibles émissions de CO2 pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer.**
- ⇒ **6.B : Investir dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et à répondre aux besoins, recensés par les États membres, en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations ;**
- ⇒ **6.D : protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favorisant des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000 et des infrastructures vertes**

Cette architecture est révélatrice de l'objectif du PO d'actionner de multiples leviers permettant d'agir sur une pluralité de problématiques liées au passage à une économie décarbonée et à la protection de la biodiversité.

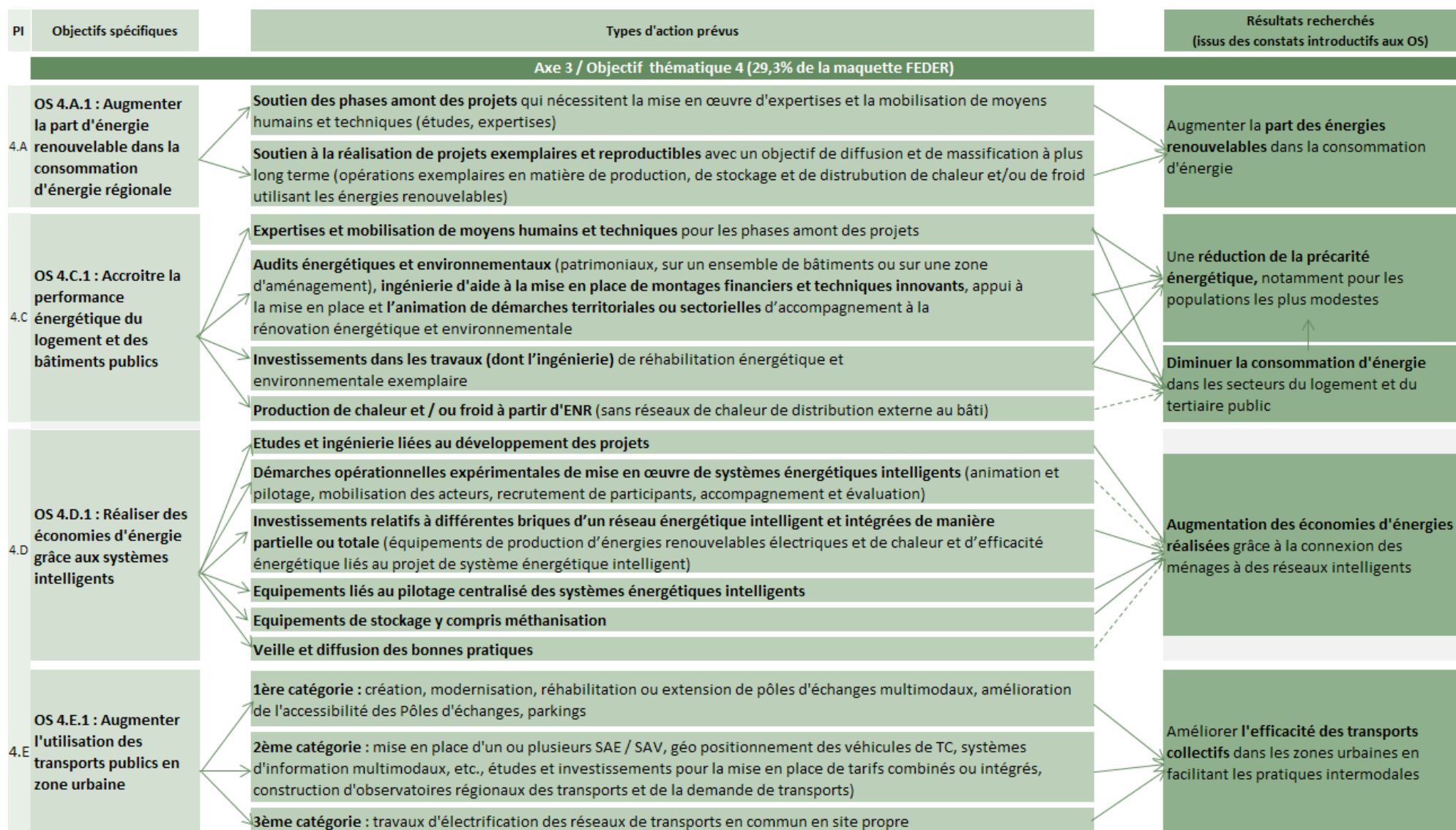
Si cette volonté d'intervenir sur un périmètre élargi, afin de ne pas limiter les possibilités de projets vecteurs d'amélioration de la situation régionale nous apparaît défendable, elle semble néanmoins être soumise à la condition de se donner les moyens financiers pour obtenir des résultats tangibles. Avec 29% des crédits FEDER fléchés vers l'OT 4 (dans le cadre de cet axe) et 6% vers l'OT 6, il nous semble que ce critère est actuellement respecté. Malgré tout, nous attirons l'attention sur le fait que des projets dont les montants sont importants sont prévus dans le cadre de l'OT 4 (PEM, électrification de lignes de transport, ...).

La mobilisation d'instruments d'ingénierie financière est évoquée de manière tout à fait pertinente dans le cadre de la PI 4.A et 4.C. des réflexions sont effectivement en cours à différents niveaux (ADEME national, différentes Régions, ...) sur le potentiel de développement de nouveaux modèles économiques sur ce types de projets notamment dans le cadre des évaluations ex-ante des outils d'ingénierie financière.

A noter cependant :

- qu'il est peu probable que ce type de nouveau modèle de financement soit prêt à l'usage dès le lancement des futurs PO, cela risque de se mettre en place en cours de programmation (2016 ?) ;
- que les 1ers travaux identifient une difficulté majeure résidant dans le volume de trésorerie que nécessite ce type de projet au regard de la temporalité de retour sur investissement.

Diagramme logique d'intervention de l'axe 3 – Objectif thématique 4 (FEDER)



L'OS 4.A.1 a pour objectif cible « d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale », ce qui s'inscrit dans le périmètre stratégique de la PI 4.A. Deux grands types d'actions ont été

retenus :

- ⇒ **Soutien des phases amont des projets** qui nécessitent la mise en œuvre d'expertises et la mobilisation de moyens humains et techniques (études, expertises)
- ⇒ **Soutien à la réalisation de projets exemplaires et reproductibles** avec un objectif de diffusion et de massification à plus long terme (opérations exemplaires en matière de production, de stockage et de distribution de chaleur et/ou de froid utilisant les énergies renouvelables)

Ces types d'actions nous semblent contribuer directement au résultat recherché qui est «d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie». En effet, le PO prévoit de soutenir à la fois les capacités de production d'ENR, en ciblant plus particulièrement certains types d'ENR, ainsi que des outils de stockage et de distribution, ce qui est à mettre en lien avec le caractère intermittent de certains types de production.

Il est intéressant de noter que le PO se place dans le périmètre stratégique de la RIS 3 également dans le cadre de cet axe, ce qui va au-delà des exigences réglementaires européennes. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux projets situés « dans des territoires subissant des contraintes électriques fortes ou particulières ». **Ce ciblage, auquel vient s'ajouter la possibilité de pouvoir éventuellement mobiliser des outils d'ingénierie financière, laissent à penser que les outils prioritaires permettant de maximiser les effets visibles produits par les projets ont été mobilisés ici.** L'évaluation à mi-parcours du CPER et du PO FEDER 2007 – 2013 avait en effet posé la question des logiques de financement de ces types de projets, notamment dans la perspective de mettre fin aux logiques de « guichet » et du mode « subvention ». Elle avait à ce titre souligné l'intérêt de mobiliser des outils d'ingénierie financière.

L'OS 4.C.1 vise à « Accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics ». Quatre types d'action sont prévus dans le cadre de cet OS, à savoir :

- ⇒ **expertises et mobilisation de moyens humains et techniques** pour les phases amont des projets
- ⇒ **audits énergétiques et environnementaux** (patrimoniaux, sur un ensemble de bâtiments ou sur une zone d'aménagement), **ingénierie d'aide à la mise en place de montages financiers et techniques innovants, appui à la mise en place et l'animation de démarches territoriales ou sectorielles** d'accompagnement à la rénovation énergétique et environnementale
- ⇒ **investissements dans les travaux (dont l'ingénierie)** de réhabilitation énergétique et environnementale exemplaire
- ⇒ **production de chaleur et / ou froid à partir d'ENR** (sans réseaux de chaleur de distribution externe au bâti)

Ces actions nous semblent contribuer directement aux résultats recherchés que sont « une réduction de la précarité énergétique, notamment pour les populations les plus modestes », ainsi qu'une « diminution de la consommation d'énergie dans les secteurs du logement et du tertiaire public ».

Le PO paraît privilégier le financement d'opérations exemplaires et collectives, au vu des types de bénéficiaires, en ce qui concerne la rénovation énergétique du logement privé, ce qui rejoint des préconisations faites par la Commission en la matière. Il ouvre la possibilité de recourir à des instruments d'ingénierie financière, dont les modalités et le ciblage ont été abordés dans la phase 1 de l'évaluation portant sur ces outils, et devront être analysés plus finement lors de la phase 2.

Enfin, les principes directeurs de sélection des opérations viennent préciser les priorités d'intervention du FEDER pour répondre à ce défi : **bâtiments les plus énergivores, quartier en difficulté**. Cela contribue à concentrer l'intervention du FEDER et à en maximiser la visibilité des effets sur le territoire.

Dans le cadre de la PI 4.D, l'OS 4.D.1 se donne pour objectif de « réaliser des économies d'énergie grâce aux systèmes intelligents ». Le PO fournit une liste indicative de 6 types de projets :

- ⇒ **Des études et ingénierie** liées au développement des projets
- ⇒ **Des démarches opérationnelles expérimentales** de mise en œuvre de systèmes énergétiques intelligents (animation et pilotage, mobilisation des acteurs, recrutement de participants, accompagnement et évaluation)
- ⇒ **Des investissements** relatifs à différentes briques d'un réseau énergétique intelligent et intégrées de manière partielle ou totale (équipements de production d'énergies renouvelables électriques et de chaleur et d'efficacité énergétique liés au projet de système énergétique intelligent)
- ⇒ **Des équipements** liés au pilotage centralisé des systèmes énergétiques intelligents
- ⇒ **des équipements de stockage** y compris méthanisation
- ⇒ **De la veille et diffusion des bonnes pratiques**.

Les types d'actions semblent contribuer à atteindre au résultat recherché d' « une augmentation des économies d'énergies réalisées grâce à la connexion des ménages à des réseaux intelligents ». Les libellés des types d'actions permettent de faire globalement le lien logique avec les ambitions de PO.

Nous pouvons également souligner le focus mis dans les principes directeurs de sélection des opérations sur « l'élaboration d'un modèle économique permettant la répliquabilité », **ce qui souligne l'ambition de diffusion des bonnes pratiques pour accroître par la suite l'usage de ces technologies**.

Enfin, le PO se place de nouveau dans le domaine de la RIS3, ce qui va au-delà des exigences communautaires et **témoigne de la volonté d'accompagner les domaines clés pour le développement économique régional**. L'attention portée lors de la sélection des projets sur la notion de « projets ouverts, collaboratifs, mutualisation des compétences variées », ainsi que sur leur réalisation par des consortiums alliant énergie, **équipements électriques, TIC, gestionnaires de réseau, collectivités ... »** renforce encore l'effort du FEDER sur ce défi. **Ces éléments contribuent également à délimiter les lignes de partage entre les projets soutenus ici, et ceux relevant des autres PI mobilisés par ailleurs et pouvant également s'intéresser au stockage d'ENR, à leur production, etc.**

Dans le cadre de la PI 4.E, l'OS 4.E.1 vise à « Augmenter l'utilisation des transports publics en zone urbaine ».

Trois grandes catégories d'actions sont prévues et soutiennent la multi modalité, les systèmes d'information et tarifaires ainsi que l'amélioration de l'offre de transport en milieu urbain. **Par ce biais, ils contribuent directement à atteindre l'objectif principal qui est « d'améliorer l'efficacité des transports collectifs, dans les zones urbaines en facilitant les pratiques intermodales ».**

Ces grands types d'actions sont les suivants :

- ⇒ **1ère catégorie** : création, modernisation, réhabilitation ou extension de pôles d'échanges multimodaux, amélioration de l'accessibilité des Pôles d'échanges, parkings ;

Nous tenons à attirer l'attention sur le fait que les opérations prévues sont fortement consommatrices de crédits, bien que le montant de la maquette affecté à l'OT 4 soit conséquent. A cela s'ajoute le fait que l'Etat dans le cadre du CPER souhaite cibler ses cofinancements vers les volets « accessibilité » des quais et n'interviendra plus sur le financement direct des PEM.

- ⇒ **2ème catégorie** : mise en place d'un ou plus SAE / SAV, géo positionnement des véhicules de TC, systèmes d'information multimodaux, etc., études et investissements pour la mise en place de tarifs combinés ou intégrés, construction d'observatoires régionaux des transports et de la demande de transports.

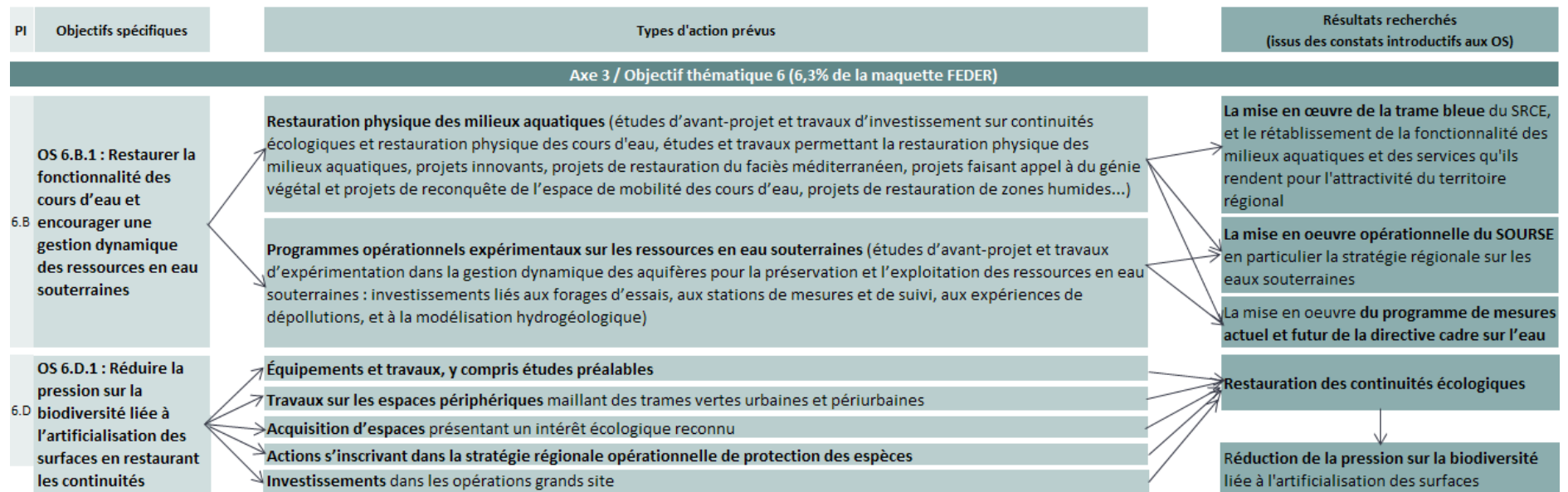
Nous remarquons que l'apport d'observatoires régionaux peut être variable. Il s'agit donc de s'assurer en amont des demandes qui leur seront faites seront cadrées (à quelles questions souhaite-t-on répondre ? quels sont les besoins d'information ?) afin que leur apport soit le plus adéquat possible par rapport aux besoins des opérations régionaux de transport. Par ailleurs, l'évaluation sur les effets du CPER a rappelé que si l'apport de ces observatoires a été important, une réflexion devra être engagée sur leur pérennisation ainsi que leur modèle économique ;

- ⇒ **3ème catégorie** : travaux d'électrification des réseaux de transports en commun en site propre.

Les principes directeurs de sélection des opérations précisent le ciblage des projets à retenir au vu des trois grandes catégories d'intervention proposées. Il s'agit notamment de prêter attention à : la capacité à rendre les interconnexions plus nombreuses, des bénéfices pour les usagers, le taux de rentabilité interne positive sur la tonne de CO², ...

Le PO rappelle que l'objectif à plus long terme sera d'augmenter le report modal de la voiture particulière vers d'autres modes de transport collectifs et modes doux afin d'améliorer l'efficacité énergétique des transports des voyageurs et son bilan de gaz à effet de serre. **Il nous paraît à ce titre pertinent que le PO rappelle cet impact attendu et son lien avec le résultat recherché sur cet OS.**

Logique d'intervention de l'axe 3 / objectif thématique 6



Dans le cadre de la PI 6.B, l'OS 6.B.1 a pour ambition de « Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et encourager une gestion dynamique des ressources en eau souterraines ». Deux grands types d'actions sont prévus dans le cadre de cette PI :

- ⇒ d'une part des actions liées à la **restauration physique des milieux aquatiques**
- ⇒ d'autre part, des **programmes opérationnels expérimentaux sur les ressources en eau souterraines**

Il pourrait être adapté d'inscrire les démarches d'animation et d'études dans une logique de performance afin de s'assurer que les résultats recherchés seront bien atteints. Cela renforcerait le lien entre le soutien à ces projets, et la mise en place de démarches opérationnelles de politiques d'urbanisme et d'aménagement durable, ou d'amélioration de la gestion de la ressource en eau.

Dans le cadre de la PI 6.D, le FEDER cherchera à « **réduire la pression sur la biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces en restaurant les continuités écologiques** ».

Les types d'actions suivants pourront notamment recevoir des cofinancements FEDER :

- ⇒ **Les équipements et travaux**, y compris études préalables
- ⇒ **Les travaux sur les espaces périphériques** maillant des trames vertes urbaines et périurbaines
- ⇒ **L'acquisition d'espaces** présentant un intérêt écologique reconnu
- ⇒ **Les actions s'inscrivant dans la stratégie régionale opérationnelle de protection des espèces**
- ⇒ **Les investissements dans les opérations grands sites**

Ces types d'actions nous semblent contribuer indirectement au résultat de « **réduction de la pression sur la biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces** » grâce à des actions conduites sur la « **restauration des continuités écologiques** ».

4.4 Axe 4 : Stratégie intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires

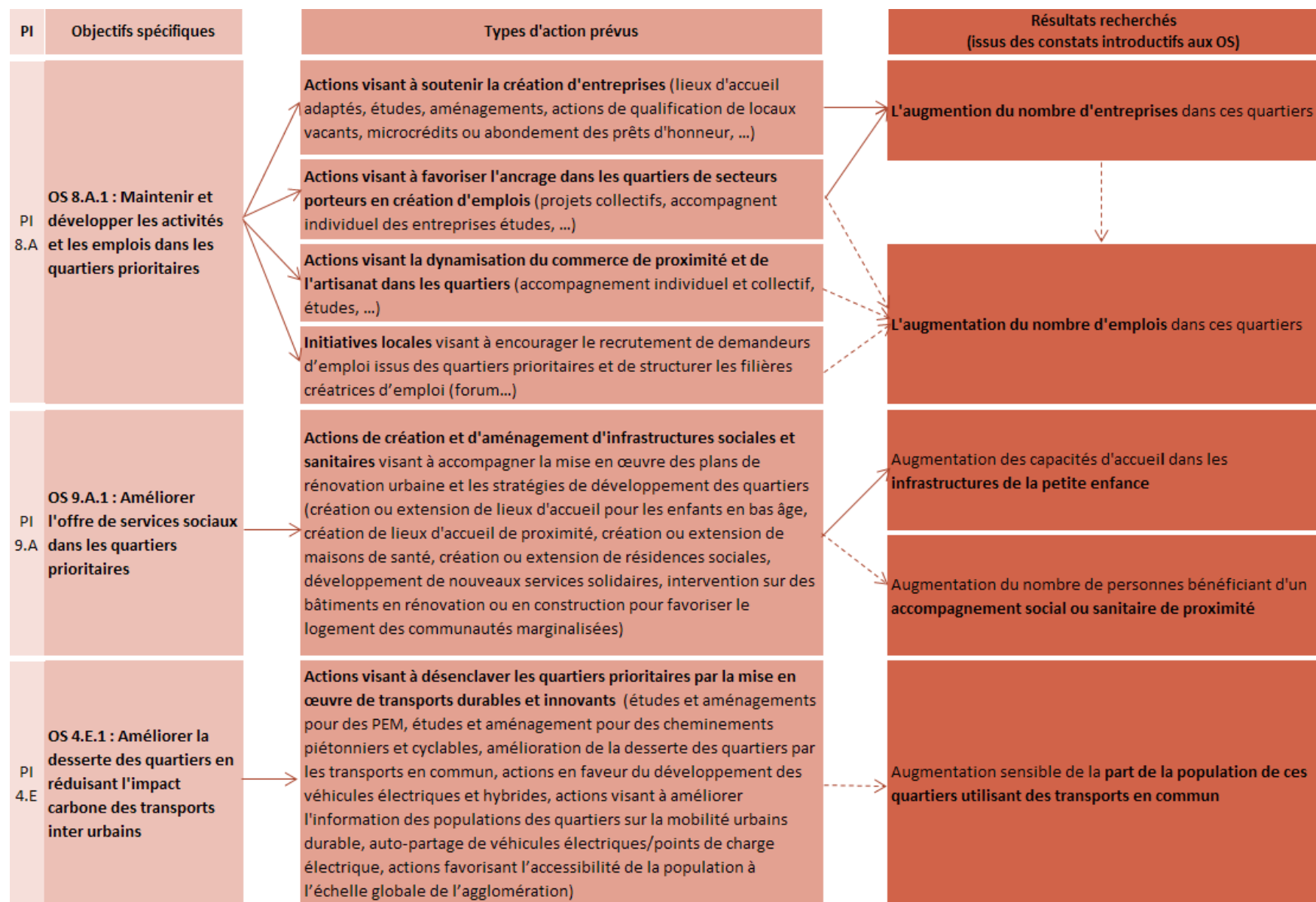
L'axe 4 associe trois objectifs thématiques 4, 8 et 9 afin de répondre au défi des problématiques urbaines intégrées. Au total, 10% des montants FEDER seront affectés à cet axe, en se déclinant de la façon suivante :

- 3,4% Pour l'OT 4 ;
- 2,8% pour l'OT 8 ;
- et 3,8% pour l'OT 9.

Au vu de la diversité des actions qui sont prévues et de la pluralité des leviers qui seront mobilisés pour atteindre les résultats recherchés, nous pouvons noter que ces enveloppes pourraient être contraintes. Malgré tout, la mobilisation d'instruments d'ingénierie financière pourrait permettre de cibler davantage de porteurs de projet et apporter un début de réponse à la limitation de l'enveloppe financière disponible.

L'évaluation à mi-parcours du CPER et du PO FEDER 2007 – 2013 avait souligné l'importance de la qualité du partenariat pour assurer une bonne dynamique de programmation des mesures liées à l'urbain ainsi que la prise en compte des évolutions liées aux politiques intégrées en direction de ces territoires. Ces constats pourront donc être pris en compte dès l'amont de la programmation, notamment dans la perspective des évolutions en cours et à venir liées à la politique de la ville.

Diagramme logique d'intervention sur l'axe 4



Dans le cadre de l'OT 8, une PI a été mobilisée et déclinée en un OS. Ce dernier cherche à « maintenir et développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires ». Pour cela, quatre grands types d'action ont été prévus :

- ⇒ **Actions visant à soutenir la création d'entreprises** (lieux d'accueil adaptés, études, aménagements, actions de qualification de locaux vacants, microcrédits ou abondement des prêts d'honneur, ...). Cette action s'inscrit bien dans le périmètre de la PI 8.A.
- ⇒ **Actions visant à favoriser l'ancrage dans les quartiers de secteurs porteurs en création d'emploi** (projets collectifs, accompagnent individuel des entreprises études, ...).
- ⇒ **Actions visant la dynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat dans les quartiers** (accompagnement individuel et collectif, études, ...).
- ⇒ **Soutiens à des initiatives locales** visant à encourager le recrutement de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires.

Ces actions contribuent de façon directe à l'atteinte des résultats recherchés qu'est : « l'augmentation du nombre d'entreprises dans ces quartiers », mais en revanche de façon moins directe à celui « d'augmentation du nombre d'emplois dans ces quartiers ». En effet, la création d'emplois n'est pas seulement liée à la création d'activité, mais également à la croissance des activités déjà présentes sur le territoire ou à la pérennisation des créations. **Ainsi, il nous semble que l'un des impacts recherchés par le programme est la création d'emploi, mais qu'en termes d'affichage, il est davantage adapté de se limiter à des résultats directement produits par les actions soutenues.**

Les principes directeurs de sélection des opérations évoquent une attention portée en particulier sur l'impact démontré du projet sur les quartiers prioritaires. **Le principe nous paraît intéressant afin de cibler des projets pouvant produire des effets visibles.**

Enfin le Po prévoit actuellement de mobiliser potentiellement des outils d'ingénierie financière sur cette PI, ce qui nous paraît intéressant afin de maximiser l'effet levier du FEDER sur la création d'activité dans les quartiers prioritaires, en particulier au vu de l'enveloppe financière disponible. Par ailleurs, la gestion de petites enveloppes FEDER peut être complexe et avoir un coût relatif important pour les porteurs de projet. **L'évaluation à mi-parcours du CPER et du PO FEDER 2007 – 2010 avait souligné les difficultés de programmation sur les thématiques liés à l'urbain en raison d'une présence importante de porteurs de projets associatifs parfois trop fragiles pour la gestion d'une subvention FEDER. Les instruments d'ingénierie financière peuvent ici apporter une réponse à ce défi.**

L'évaluation ex ante de ces outils apportera des éléments supplémentaires relatifs au dimensionnement de l'offre financière et aux modalités de mise en œuvre les plus pertinents au vu des besoins du territoire.

L'OS 9.A.1 visera à « améliorer l'offre de services sociaux dans les quartiers prioritaires ». Il s'agit, par le biais d'actions de création et d'aménagement d'infrastructures sociales et sanitaires, de rechercher à atteindre les résultats d'une « augmentation des capacités d'accueil dans les infrastructures de la petite enfance » et d'une « Augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement social ou sanitaire de proximité ».

Ce type d'action général recouvre en réalité plusieurs sous-types d'actions, que l'on peut détailler ;

- ⇒ **création ou extension de lieux d'accueil pour les enfants en bas âge,**
- ⇒ **création de lieux d'accueil de proximité,**
- ⇒ **création ou extension de maisons de santé,**
- ⇒ **création ou réhabilitation de lieux de proximité permettant d'héberger des permanences du service public de l'emploi**
- ⇒ **création ou extension de résidences sociales**
- ⇒ **intervention sur les bâtiments en rénovation ou en construction**

Les types d'action nous semblent contribuer aux résultats recherchés. Ils sont directement liés à l'augmentation des capacités d'accueil de la petite enfance. Il nous semble également qu'ils peuvent contribuer à l'augmentation

du nombre de personnes bénéficiant d'un soutien, bien que le libellé puisse être précis. **En effet, il s'agit davantage « d'une augmentation des capacités des structures d'accompagnement sociales et sanitaires, en particulier par le biais des maisons de santé, lieux d'accueil de proximité et résidences sociales ».** En revanche, aucun résultat recherché ne valorise la notion d'une « amélioration du cadre de vie dans les quartiers urbains prioritaires », que le PO pourrait contribuer à atteindre par le biais des interventions sur les bâtiments en rénovation ou construction. **Un résultat recherché lié à cet enjeu aurait pu être ajouté en introduction à cet OS.**

Dans le cadre de la PI 4.E, l'OS 4.E.1 cherchera à « améliorer la desserte des quartiers en réduisant l'impact carbone des transports inter urbains ». Un type d'action général vient exprimer l'intervention du PO sur le territoire : « actions visant à désenclaver les quartiers prioritaires par la mise en œuvre de transports durables et innovants ». Ce dernier peut être décliné en plusieurs sous-types d'actions.

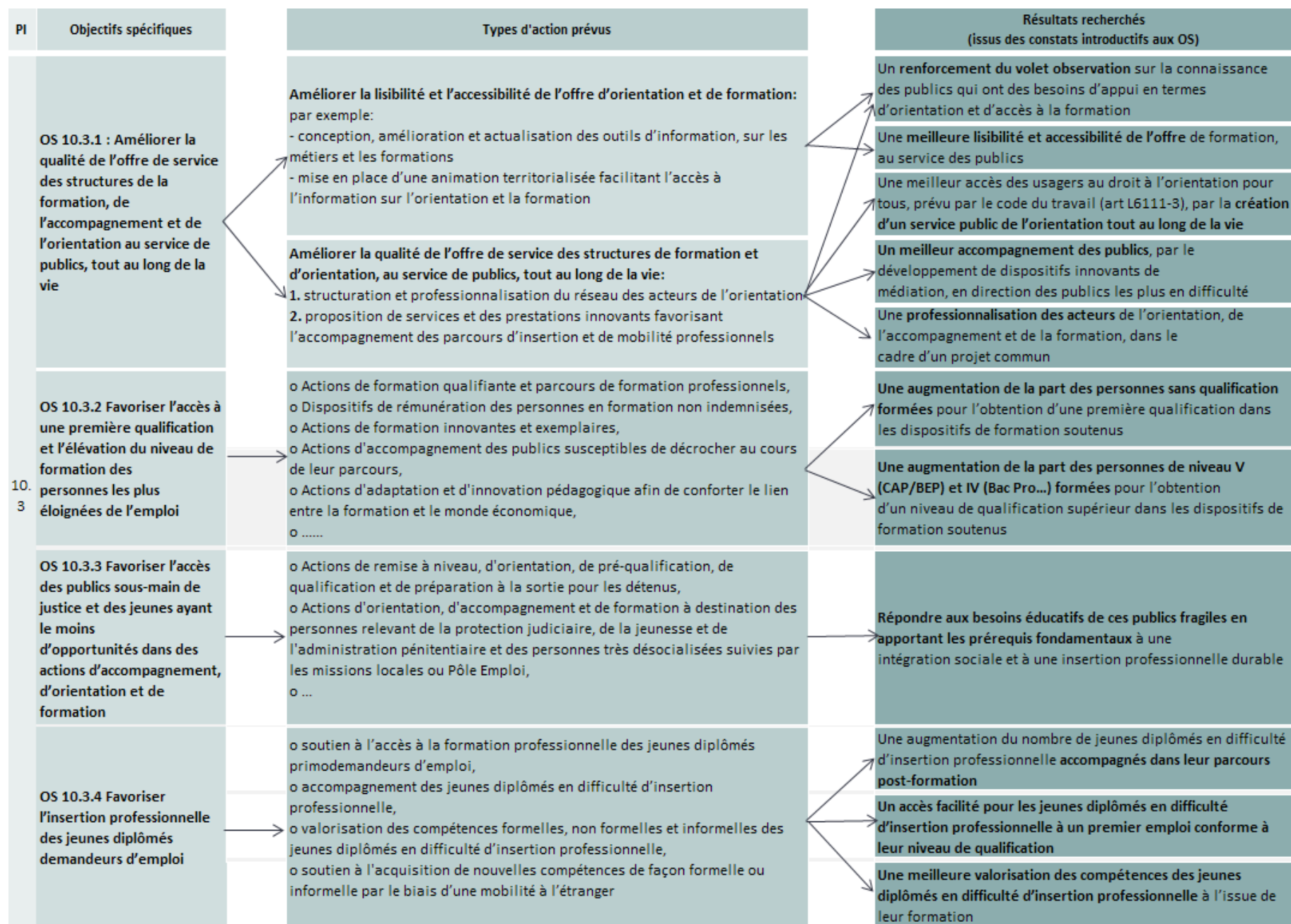
Comme indiqué dans l'analyse de l'axe 3, l'augmentation de l'utilisation des transports en commun dépend non seulement d'une augmentation de l'offre, mais également de sa fiabilisation et d'un changement des comportements face notamment aux modes de transport individuels. **De ce fait, l'augmentation de la fréquentation des transports en commun nous semble être davantage un impact attendu à moyen et long terme qu'un résultat recherché immédiat. Ces derniers pourraient davantage être liés à l'augmentation de la continuité des réseaux de transport, à l'augmentation de l'offre en transports alternatifs aux modes de transports individuels ou à l'augmentation de la sensibilisation de la population aux transports en commun.**

4.5 Axe 5 : Education et formation

Le FSE interviendra à hauteur de 140 M€ (hors assistance technique) au titre d'une seule PI déclinée en 4 OS :

- ⇒ La PI 10 iii recherchant « une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises » ;

Diagramme logique d'intervention du l'axe 5 / FSE



L'OS 10.3.1 vise à la fois à augmenter la qualité des services rendus aux usagers, augmenter le nombre d'usagers destinataires des informations sur l'orientation et la formation ainsi que d'augmenter la fréquentation des publics au sein du Service Public Régional de l'Orientation.

Le PO rappelle que la Région devient chef de file sur la question du service public régional de l'orientation en cohérence avec le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. En parallèle à cela, l'enjeu porte sur la construction d'un système d'acteurs « qui mettent en œuvre les programmes de formation, d'orientation et d'accompagnement ».

Afin de répondre à ces ambitions, deux grandes catégories d'actions sont prévues dans le PO :

- ⇒ des actions visant à **améliorer la lisibilité et l'accessibilité** de l'offre d'orientation et de formation telles que la conception et l'amélioration des outils d'information ou encore la mise en place d'une animation territorialisée
- ⇒ et des actions visant à « **améliorer la qualité de l'offre de service des structures de formation et d'orientation, au service de publics, tout au long de la vie** ». Celles-ci se traduisent à la fois par une structuration et professionnalisation du réseau des acteurs de l'orientation (mise en réseau des structures, développement d'une offre de professionnalisation des structures...) et par une proposition de services et prestations innovants (dispositifs d'accompagnement génériques, outils d'accompagnement expérimentaux...).

Ces actions en amont et en accompagnement du processus de déploiement d'offres de formation semblent contribuer logiquement aux différents résultats visés à savoir le renforcement du volet observation sur la connaissance des publics, la meilleure lisibilité et accessibilité de l'offre de formation, le meilleur accès des usagers au droit à l'orientation pour tous, le meilleur accompagnement des publics, et une professionnalisation des acteurs.

L'OS 10.3.2 a pour ambition d' « apporter une qualification, notamment pour les personnes les plus fragiles afin de les conduire vers une insertion durable ».

Le PO rappelle que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par un taux élevé de personnes sans qualification. Afin de remédier à ce constat, différents types d'actions sont envisagés telles que :

- Actions de formation qualifiante et parcours de formation professionnels,
- Dispositifs de rémunération des personnes en formation non indemnisées par ailleurs,
- Actions de formation innovantes et exemplaires en lien avec les besoins des entreprises et des territoires,
- Actions d'accompagnement des publics susceptibles de décrocher au cours de leur parcours,
- Actions d'adaptation et d'innovation pédagogique afin de conforter le lien entre la formation et le monde économique adaptation aux nouveaux marchés,
- Actions de formation préparatoires à l'entrée dans un institut agréé du sanitaire ou du social,
- Actions en faveur de l'élargissement de l'offre de formation en fonction des besoins des jeunes et des entreprises,
- Actions permettant d'assurer la maîtrise des savoirs de base pour tous et les compétences clés, actions de lutte contre l'illettrisme),
- actions de mise à niveau, et plus spécifiquement actions en faveur des personnes handicapées,
- accompagnement individualisé et suivi à l'issue de la formation,
- accompagnement individualisé des candidats dans leur parcours et obtention d'une qualification par la voie de la reconnaissance des acquis de l'expérience

Ces actions mobilisent une forte pluralité de leviers menant les participants à l'obtention d'une qualification ou d'une certification. Les deux évaluations menées dans le cadre du suivi et de l'évaluation en continu du PO FSE national 2007 – 2013 relatives à la formation professionnelle et à la sécurisation des transitions professionnelles ont montré l'impact positif de la qualification et de la certification sur les suites de parcours, et ce d'autant plus pour les bas niveaux de qualification.

L'OS 10.3.3 a pour ambition de « développer sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif les réponses offertes aux publics visés, via des dispositifs participant activement à la construction de parcours d'intégration socio-professionnel, et sur des contenus pédagogiques innovants favorisant une posture d'apprenant ».

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, via cet Objectif Spécifique entend « soutenir les réponses construites face aux problématiques de prévention de la délinquance et de la récidive en proposant une alternative à l'errance éducative ». Les actions suivantes sont envisagées :

- Actions de remise à niveau, d'orientation, de pré-qualification, de qualification et de préparation à la sortie pour les détenus,
- Actions d'orientation, d'accompagnement et de formation à destination des personnes relevant de la protection judiciaire, de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire et des personnes très désocialisées suivies par les missions locales ou Pôle Emploi,
- Actions de validation de projets professionnels et de l'expérience,
- Actions d'appui aux décideurs et aux opérateurs en termes de structuration, de professionnalisation et de mise en réseau des structures accompagnant les personnes sous-main de justice et les publics ayant le moins d'opportunité.

Ces actions se réfèrent davantage à de la pré-qualification, notamment dans la perspective d'accompagner vers la qualification ou la certification. **Il nous semble que l'association entre publics sous-main de justice et publics relevant de la politique de la ville ne se justifie pas forcément au regard des problématiques très différentes auxquelles ils sont confrontés.**

L'OS 10.3.4 a pour ambition d'augmenter le « nombre de jeunes diplômés en difficulté d'insertion professionnelle accédant à un premier emploi ». Les types d'actions visées pour répondre à cette ambition ne sont autres que des actions visant :

- à soutenir l'accès à la formation professionnelle des jeunes diplômés primo demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés pour entrer dans le monde du travail, en y intégrant éventuellement une période de mobilité à l'étranger,
- à accompagner des jeunes diplômés en difficulté d'insertion professionnelle dans la définition et la validation de leur projet professionnel,
- à valoriser des compétences formelles, non formelles et informelles des jeunes diplômés en difficulté d'insertion professionnelle,
- et à acquérir de nouvelles compétences de façon formelle ou informelle par le biais d'une mobilité à l'étranger.

Tous les types d'actions visées par les quatre OS semblent contribuer aux résultats recherchés.

Malgré tout, étant donné la pluralité des leviers qui seront mobilisés par le FSE en région, ainsi que la diversité des effets obtenus suite aux actions en fonction notamment des publics cibles, **il nous semble que la stratégie actuellement déclinée présente un risque de « saupoudrage » qui doit néanmoins être nuancé compte tenu de l'importance du montant FSE dédié (140 M€).**

4.6 Appréciation des logiques territoriales du PO

Le programme opérationnel prend en compte selon divers processus **les logiques territoriales dans le PO** et rappelle à plusieurs reprises le besoin d'accompagner le maintien de la cohésion sociale et territoriale en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette ambition a été affichée dès la **rédaction du diagnostic stratégique territorial**, qui détaille en particulier dans le cadre de cinq fiches territoriales (« territoires ruraux », « territoires urbains », « mer/littoral », « montagne en Paca » et « Paca dans l'espace méditerranée ») les défis et enjeux pour les territoires.

Ces enjeux se retrouvent aujourd'hui abordés et traités au sein du **PO FEDER/FSE** :

- dans le cadre de la **section 1** (présentation de la stratégie) qui rappelle les problématiques territoriales propres à Provence-Alpes-Côte d'Azur (précarité économique importante en région notamment au sein des quartiers prioritaires, forte dichotomie du peuplement....) ;
- au titre de la **section 5** qui évoque le phénomène de pauvreté en fonction des départements ainsi que des grandes agglomérations de la région (Marseille, Toulon, Nice). Il est également fait mention des groupes cibles les plus touchés par la pauvreté. **Un tableau de synthèse en fin de section permettant la correspondance entre groupes cibles, types d'actions, priorités d'investissements et fonds faciliterait la compréhension de la réponse du PO à ces défis ;**
- et au titre de la **section 4**, section spécifique à l'approche intégrée du développement territorial.

La stratégie d'intervention du PO prend en effet acte des fragilités précitées par le biais d'un « **axe territorial** » **urbain** mobilisant **28,69 M€** de FEDER, les rédacteurs n'ayant pas pris le parti de mobiliser des investissements territoriaux intégrés.

Cet **axe n°4** qui permet « d'appuyer la mise en œuvre des stratégies intégrées développées » par les agglomérations de Marseille, Nice, Toulon et Avignon en direction des quartiers prioritaires sur leurs territoires, s'inscrit dans le périmètre d'intervention des OT :

- n°4 (PI 4e) en vue de « soutenir les démarches spécifiques à ces zones urbaines avec un impact local significatif en terme d'attractivité de ces quartiers (moins de pollution et meilleure desserte pour tous) »,
- n°8 (PI 8a) en vue de « soutenir l'offre d'emploi dans les quartiers »,
- et de l'OT n°9 (PI 9a) en vue de « d'agir favorablement sur la demande d'emploi en améliorant l'employabilité des habitants de ces quartiers par la mise en œuvre de services sociaux adaptés ».

Au-delà de l'approche territoriale mise en avant de dans le cadre de l'axe lié à l'urbain, le PO interviendra également en réponse à des fragilités régionales **de façon transversale**. Les PI suivantes seront effectivement mobilisées pour **le financement de projets des territoires urbains** :

- ⇒ ensemble des priorités de l'axe 1,
- ⇒ la priorité 2b sur le développement de produits et services TIC,
- ⇒ la priorité 4d sur les systèmes de distribution basse tension intelligents,
- ⇒ la priorité 4e sur la mobilité urbaine durable (axe 3) qui bénéficiera à des projets à caractère urbain
- ⇒ enfin, les priorités 4c (efficacité énergétique dans les infrastructures publiques et les logements) et 10.3 (égalité d'accès à la formation tout au long de la vie) seront fortement mobilisées pour le financement de projets au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville

5 Prise en compte des priorités transversales

METHODOLOGIE

Rappel des attendus du guide de l'évaluation ex-ante

L'article 48, paragraphe 3, points l) et m), du RPDC exige de l'évaluateur ex ante qu'il examine «la pertinence des mesures prévues pour promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, prévenir la discrimination et promouvoir le développement durable ». Il s'agit de faire la revue de la contribution du programme à ces objectifs, que les mesures qui seront prises pour leur prise en compte (guide sur le suivi et l'évaluation de la politique de cohésion, page 9).

5.1.1 Egalité entre les femmes et les hommes

La section 11 présente les modalités de contribution du PO FEDER / FSE à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est ainsi précisé que le PO traitera de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à la fois de manière :

- **spécifique** notamment dans le cadre du **FSE**. Les femmes font effectivement parties du public cible pour l'ensemble des OS de l'axe. Par ce biais, il s'agit de les accompagner vers la qualification, et de ce fait, vers une insertion plus durable sur le marché du travail. Il s'agit aussi de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de lutter contre les stéréotypes liés au sexe.
De manière plus globale, les projets visant à favoriser l'égalité hommes-femmes feront l'objet d'une attention particulière.
- et **transversale** au sein de l'ensemble des autres axes du programme. Pour ce faire, la Région prévoit de mettre en œuvre les démarches suivantes afin de valoriser cet enjeu et **d'augmenter sa prise en compte par tous les acteurs impliqués dans la programmation du FEDER et du FSE** :
 - en intégrant la priorité au sein de l'ensemble des documents (demande de subvention, instruction, bilan....)
 - par le biais du système de suivi et d'évaluation (indicateurs de résultats et réalisation qui permettent de mesurer l'égalité hommes-femmes)
 - et dans le cadre d'actions de sensibilisation, d'information et de communication

5.1.2 Egalité des chances et non-discrimination

De la même manière que pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, le principe d'égalité des chances est abordé spécifiquement dans le cadre du FSE et de façon systématique pour l'ensemble des autres axes.

La mise en œuvre du **FSE** portera sur les **publics rencontrant le plus de difficultés** à savoir : travailleurs handicapés, publics victimes de discrimination, publics sous-main de justice, jeunes ayant le moins d'opportunités, notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, personnes confrontées à des situations d'illettrisme... Les OS viseront ainsi à augmenter leur participation au marché du travail, améliorer leur inclusion sociale ou encore à adapter au mieux les formations à ces personnes.

Sur le reste du programme, cette priorité sera abordée dans le cadre démarche engagée par la Région :

- intégration de la priorité au sein de l'ensemble des documents
- système de suivi et d'évaluation
- et dans le cadre d'actions de sensibilisation, d'information et de communication

Par ailleurs, on constate que **plusieurs OS prévus pourront contribuer à promouvoir ce principe** tels que : On constate qu'une attention particulière à l'accessibilité des personnes en situation de handicaps sera particulièrement mise en œuvre pour certains objectifs spécifiques :

- L'objectif spécifique 2.A.1 « connecter au Très Haut Débit les sites prioritaires, stratégiques pour le développement territorial » et 2.B.1 « renforcer et structurer les filières régionales du numérique » pourront notamment permettre aux populations sur le territoire d'avoir un meilleur accès à un ensemble de services ;
- L'objectif spécifique 4.C.1 « accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics », pourra permettre de réduire la précarité énergétique de populations en difficulté ;
- ou encore l'objectif spécifique 8.A.1 « maintenir et développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires » en intervenant en priorité dans les quartiers relevant des politiques de la ville

5.1.3 Développement durable

La section 11 du PO présente une **approche du développement durable transversale** à l'ensemble du programme conformément à l'article 8 du règlement. Effectivement, la priorité sera **systématiquement prise en compte dans les actions** et ce principalement dans le cadre de projets de longue durée. Par ailleurs, et comme mentionné dans le PO, une évaluation des émissions de gaz à effet de serre est rendue obligatoire pour les projets des priorités de l'objectif thématique 4 du FEDER.

A la lecture du PO, on constate en effet que certains OS tendent véritablement à la mise en œuvre du principe de développement durable tels que :

- Les OS au sein de l'axe environnemental 3, à savoir l'OS 4.A.1 « augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale » ou encore l'OS 4.D.1 « réaliser des économies d'énergie grâce aux systèmes intelligents », eu égard au fait que cela participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et que cela devra favoriser la limitation de la consommation énergétique régionale ;

Cette priorité se retrouve aussi au sein d'autres axes. On note effectivement que le PO valorise :

- Le développement de l'usage des transports en commun par l'amélioration de la desserte des quartiers prioritaires dans une logique de réduction des gaz à effet de serre (PI 4.e, axe « urbain »).
- L'insertion durable de publics fragiles sur le marché du travail (FSE), ce qui contribue à la prise en compte du volet durable et social du développement durable.

VOLET 2 - DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION

6 Pertinence des indicateurs

METHODOLOGIE

Rappel des attendus du guide de l'évaluation ex-ante

Dans le cadre de l'évaluation ex ante, la Commission demande de :

- vérifier que *LA SELECTION DES INDICATEURS COMMUNS de réalisation et de résultat COMPLETE*. L'évaluation « ex ante [doit] estimer si ces indicateurs communs sont dûment sélectionnés lorsque pertinents pour les actions et priorités envisagées. »
- s'assurer de la *PERTINENCE DES INDICATEURS de réalisation et de résultat proposés* : « *Pour être pertinents, ces indicateurs doivent être en mesure de **réagir aux mesures prises**, c'est-à-dire que leur valeur doit être influencée de la manière la plus directe possible par les actions financées dans le cadre de l'axe prioritaire.* ». Le document ajoute que les indicateurs de résultats doivent être représentatifs du **changement « escompté le plus important »**. Plus globalement il s'agit donc de savoir si la valeur de l'indicateur évoluera en fonction des mesures prises ;
- L'évaluateur doit déterminer si les indicateurs de réalisation et de résultat spécifiques du programme ont un titre clair et si leur *DEFINITION EST SANS AMBIGUITE* et facile à comprendre. En outre, les indicateurs spécifiques de résultats devraient permettre une *INTERPRETATION NORMATIVE* et *LARGEMENT ACCEPTEE*
- La Commission recommande que l'évaluation ex ante examine également la *SOLIDITE* des indicateurs spécifiques de résultat sélectionnés et de leur *VALIDATION STRATISTIQUE*. Un indicateur est solide si sa valeur ne peut être indûment influencée par des valeurs aberrantes ou extrêmes.

Plus spécifiquement pour le FSE « tous les indicateurs communs de réalisation et de résultat feront l'objet d'un suivi dans le cadre de toutes les priorités d'investissement. Les évaluateurs doivent donc examiner uniquement la pertinence des indicateurs spécifiques de réalisation et de résultat proposés.

6.1 Rappel des attendus de la Commission

6.1.1 Suivi des programmes

La Commission européenne a souhaité promouvoir une logique de « pilotage par les résultats » et « d'efficience » de la dépense des crédits européens pour la programmation 2014-2020. De ce fait, il est nécessaire pour les rédacteurs des PO de définir pour chaque axe prioritaire « *des indicateurs qui servent à évaluer les progrès de la mise en œuvre des programmes par rapport à la réalisation des objectifs, ces indicateurs formant la base du suivi, de l'évaluation et de l'examen des performances* » (Article 10 du règlement général).

Le règlement FEDER et le guide pour l'évaluation et le suivi FEDER précisent: « Les indicateurs de réalisation **couvrent l'ensemble des priorités d'un programme** (article 24, paragraphe 3, et article 87, paragraphe 2, point b) du règlement CSC). Ces indicateurs doivent dériver de la logique d'intervention du programme, **en exprimant ses actions**. Les indicateurs de réalisation figurant dans la liste des indicateurs communs peuvent s'avérer insuffisants

pour refléter les actions d'un programme donné; dans ce cas, il est nécessaire d'identifier des indicateurs de réalisation propres au programme. ». En principe, les indicateurs de réalisation **doivent permettre de suivre la majorité des actions qui sont soutenues par le FEDER.**

Afin de disposer d'éléments donnant au maximum une vision d'ensemble de ce qui est soutenu à l'échelle européenne, **la Commission préconise donc de mobiliser en priorité des indicateurs communs**, définis en marge des règlements propres au FEDER et au FSE. Ils peuvent être soit de réalisation pour le FEDER et le FSE, soit également de résultat pour le FSE.

6.1.2 Valeurs, cibles et cadre de performance

Rappel

Pour chaque programme, **des cibles** à atteindre seront à prévoir tant pour les indicateurs de réalisation que les indicateurs de résultat en ce qui concerne le FSE, ce qui permettra **d'évaluer la dynamique de programmation et le degré d'atteinte des résultats attendus.**

L'autorité de gestion devra, par ailleurs, élaborer un **cadre de performance pour chaque axe** sur la base duquel une revue de performance sera réalisée en 2019 et sera attribuée l'allocation de la réserve de performance. Cette revue de la performance se fera sur la base de l'examen de cibles intermédiaires. Une seconde revue de la performance sera réalisée à l'issue de la programmation, en fonction des valeurs atteintes pour ces indicateurs en 2023.

Afin de fournir une image de la dynamique d'atteinte des résultats et de la performance des programmes, le cadre de performance devra être constitué d'une sélection d'indicateurs de réalisation **portant sur au moins 50% des montants alloués au niveau de chaque priorité.**

Seront examinés les éléments suivants, déterminés au niveau de l'axe prioritaire :

- **pour les indicateurs financiers**, le total des dépenses éligibles validées par l'autorité de certification ;
- **pour les indicateurs de réalisation**, les valeurs agrégées issues des opérations dont la réalisation s'est achevée pour le FEDER (non nécessairement clôturée), voire en cours de mise en œuvre pour le FSE.

La DG Regio et la DG Emploi ont recommandé de ne pas mobiliser d'indicateurs de résultats dans le cadre de performance, et le cas échéant de privilégier ceux centrés sur des résultats proches de l'action.

Analyse de la pertinence des cibles

Les Autorités de Gestion, qui le souhaitent, pouvaient bénéficier d'un appui à la définition des cibles dans le cadre d'une mission d'accompagnement financée par la DATAR (et confiée à EDATER) afin de :

- leur présenter la méthode générale, les formules de calcul pour définir des cibles et leur expliquer l'utilisation des outils mis à leur disposition
- les appuyer dans la finalisation des cibles retenues.

Cet appui comprend un temps de préparation qui permet de sensibiliser l'Autorité de gestion aux prérequis nécessaires avant de s'engager dans l'exercice de fixation des cibles ; puis une journée d'appui sur place avec les services concernés complétée par des échanges à distance.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait le choix de solliciter cet accompagnement. Cette journée de travail aura lieu le 17/04 2014.

6.1.3 Réserve de performance et corrections financières

Si en 2019 ou en 2023 tous les indicateurs ont atteint au moins 85% de la donnée cible, alors l'axe est considéré comme ayant atteint son objectif (ou au moins deux indicateurs pour les cadre de performance en ayant mobilisé plus de deux). Pour l'heure, la Commission indique que si la valeur de l'un des indicateurs du cadre de performance d'un axe n'atteint pas au moins 65% de la cible, alors l'axe sera considéré comme étant significativement non performant. De ce fait, des mesures correctives pourront être prises : non allocation de la réserve de performance pour l'axe considéré, suspension des paiements ou corrections financières en 2023.

Afin de juger de l'application ou non de ces mesures, la Commission examinera alors si :

- des liens clairs entre les résultats constatés et des faiblesses dans la mise en œuvre ;
- la non-prise en compte de mesures évoquées avec la Commission lors d'échanges préalables avec ses services ;
- pas de mesures de mises en œuvre pour renforcer la dynamique de programmation du PO ;
- pas de facteurs externes significatifs pouvant venir expliquer la non-atteinte des cibles.

Une méthode de calcul sera employée par la Commission pour estimer la valeur de la correction financière qui sera appliquée au programme.

6.2 Analyse des indicateurs et propositions par axes

6.2.1 Présentation et synthèse de l'analyse

Nous proposons ici une analyse des indicateurs proposés dans la version 2 du PO.

Nous nous sommes particulièrement attachés à évaluer les éléments suivants :

- ⇒ La pertinence du ou des indicateurs proposés pour permettre le suivi le plus complet possible des opérations soutenues et à refléter le changement / résultat escompté majeur ;
- ⇒ la complétude de la sélection des indicateurs de réalisation communs proposés par la Commission ;
- ⇒ la capacité à mesurer l'indicateur et à interpréter son évolution.

Globalement, le travail réalisé par les différentes personnes référentes désignées est de qualité.

A noter toutefois que les cibles ne font pas ici l'objet d'une analyse compte tenue de la venue prochaine de la journée d'accompagnement. Les commentaires se dirigent uniquement concernant les indicateurs proposés.

6.2.2 Analyses et propositions détaillées

cf. page suivante

Synthèse des indicateurs présentés au sein de la V3 du PO FEDER et analyse :

AXE	PI	OS	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible (2022)	Commentaires indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2022)	Commentaires indicateurs de réalisation
AXE 1	PI 1a	Accroître les activités de Recherche et d'Innovation sur les thèmes prioritaires de la RIS3	Dépenses Intérieures de RD des Administrations	1325 M€ (<i>en 2010</i>)	2000 M€	Indicateur pertinent par rapport aux types d'actions ciblées.	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	6	Les indicateurs communs sont adaptés et pertinent
							Nb de chercheurs travaillant dans des infrastructures R&D améliorées	50	
	PI 1b	Développer l'innovation, la création de valeur et l'emploi dans les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et par les Technologies génériques clés (KETs)	% d'entreprises innovantes* ayant plus de 5% de leur chiffre d'affaires consacrée aux dépenses R&D (*répertoriées dans le baromètre régional des entreprises innovantes)	33% (<i>en 2011</i>)	50%	Indicateurs pertinents par rapport aux actions ciblées. Il sera nécessaire toutefois de faire attention au fait que les activités de R&D peuvent ne pas donner lieu à des dépôts de brevet en fonction des domaines concernés, ou que la temporalité de l'innovation peut ne pas correspondre à celle d'un PO FEDER sur 7 ans	Nb d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche aidé dans les DAS et les Ket's	250	OK indicateur adapté et pertinent
			Nb de brevets déposés par les entreprises régionales	670 (<i>en 2011</i>)	750				
			Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clefs	0 (<i>en 2013</i>)	3000		Nb d'infrastructures partenariales soutenues dans les DAS et les Ket's	10	OK, mais d'autres indicateurs commun peuvent être sélectionnés : ex : « n°27 investissement privé complétant un soutien public aux PME » ?
	PI 3a	Favoriser la croissance des PME régionales	Taux de création d'entreprises	16,3% (<i>en 2012</i>)	Moyenne nationale + 1 point	Indicateurs pertinents, réactifs, interprétables et mesurables. Ces indicateurs ont également été proposés par la DATAR aux Régions.	Nb d'entreprises bénéficiant de subvention (en vue d'une création)	510	Les indicateurs communs sont adaptés
			Taux de survie des entreprises à 5 ans	52,2% (<i>en 2012</i>)	55%		Nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention	840	

	PI 3d	L'accroissement du degré d'internationalisation des PME	Excédent du commerce extérieur régional (hors secteurs pétroliers et hydrocarbures)	1 Milliards d'€ (en 2012)	1,5 Milliards d'€	OK indicateur adapté et pertinent	Nb d'entreprises bénéficiant d'une subvention	500	Les indicateurs communs sont adaptés
							Nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention	1 000	

AXE	PI	OS	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible (2022)	Commentaires indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2022)	Commentaires indicateurs de réalisation
AXE 2	PI 2a	Connecter au Très haut débit les sites prioritaires, stratégiques pour le développement territorial	Nombre de sites prioritaires raccordés dans les zones délaissées par l'initiative privée	121	450	Indicateur pertinent pour suivre les changements attendus. Les sites prioritaires font par ailleurs l'objet de précisions au sein du PO.	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	80 000	Pas de remarque particulière.
	PI 2b	Renforcer et structurer les filières régionales du numérique	Nb d'emplois dans les filières TIC en région	55 000 (en 2013)	60 000	Indicateurs pertinents. Il semble toutefois important de rappeler les facteurs externes principaux pouvant intervenir de façon complémentaire (autres fonds, ...) ou de façon négative (conjuncture économique difficile, ...) sur le résultat de deux premiers indicateurs (nombre d'emplois et d'entreprises).	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	80	Indicateurs pertinents pour les actions soutenues dans le cadre de la PI
			Nb d'entreprises dans les filières TIC en région	22 000 (en 2013)	25 000		Nb de projet d'infrastructures soutenus (plateformes, projets innovants, expérimentations, démonstrateurs d'usages numériques)	50	
		Favoriser la transformation numérique du tissu économique régional et les usages numériques avancés des PME	Taux d'entreprises déclarant des usages numériques avancés dans les PME	A compléter	A compléter				

AXE	PI	OS	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible (2023)	Commentaires indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2023)	Commentaires indicateurs de réalisation
AXE 3	PI 4a	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	10% (en 2011)	20%	Indicateur pertinent et adapté	Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables	80 MW	Indicateur commun pertinent pour les actions soutenues dans le cadre de la PI
	PI 4c	Accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	4,2 millions de Tep (en 2012)	3,5 millions de Tep	Indicateur pertinent et adapté	Ménages disposant d'un meilleur Classement en matière de consommation énergétique	5000	Indicateurs communs pertinents pour les actions soutenues dans le cadre de la PI. Les sources d'information restent à compléter
							Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	17 000 000 Kw/an	
	PI 4d	Réaliser des économies d'énergie grâce aux systèmes intelligents	Economies d'énergies pour les ménages connectés à un réseau Intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3% (en 2012)	35%	Pas de remarques spécifiques sur l'indicateur.	Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés aux réseaux électriques dits 'intelligents'	10 000	Pas de remarques spécifiques sur l'indicateur.
	PI 4e	Augmenter l'utilisation des transports publics en zone urbaine	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	332,5 Millions de voyageurs TER/an (en 2013)	415,16 Millions de voyageurs TER/an	Indicateur pertinent. Il se concentre sur les trois grandes agglomérations régionales, là où de fait l'effet levier des opérations sera le plus important.	kms de voies électrifiées	17	Indicateurs pertinents, réactifs, interprétables et mesurables sans difficulté.
							Réseaux rendus interopérables	12	

AXE 3 (suite)	PI 6b	Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et encourager une gestion dynamique des ressources en eau souterraines	Masse d'eau ayant fait l'objet d'une amélioration		20	Indicateur pertinent et adapté	Linéaire de cours d'eau restauré	200 km	Indicateurs pertinents
							Programmes opérationnels de gestion de la ressource mis en œuvre	20	
	PI 6d	Réduire la pression sur la biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces en restaurant les continuités écologiques	Artificialisation annuelle des surfaces	1 400 ha (en 2010)	700 ha	Indicateur pertinent et adapté	Actions financées favorisant la continuité écologique	10	OK, pertinent.

AXE	PI	OS	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible (2023)	Commentaires indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2023)	Commentaires indicateurs de réalisation
AXE 4	PI 8a	Maintenir et développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien dans les quartiers	15 619 (en 2013)	16 400	Indicateur pertinent. Le libellé pourrait toutefois faire davantage référence au changement attendu (évolution du nombre d'entreprises, accroissement du nombre d'entreprises...) A préciser peut-être au sein du libellé de l'indicateur qu'il s'agit des quartiers « <u>prioritaires</u> » qui sont concernés	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	280	Pas de remarque particulière.
							Nombre de nouvelles pépinières soutenues	7	
	PI 9a	Améliorer l'offre de services sociaux dans les quartiers prioritaires	Part de la population des quartiers bénéficiant des services sociaux et sanitaires	20% (en 2013)	30%	Indicateur pertinent et adapté par rapport aux actions ciblées. A préciser peut-être au sein du libellé de l'indicateur qu'il s'agit des quartiers « <u>prioritaires</u> » qui sont concernés	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation bénéficiant d'un soutien	110 places	Pas de remarque particulière mis à part pour l'indicateur relatif à la capacité des services de santé : le libellé et l'unité de mesure retenus semblent déconnectés (la capacité revoie davantage à un nombre de places. Or, à l'heure actuelle l'unité l'indicateur s'exprime en nombre de projet)
							Capacité des services de santé bénéficiant d'un soutien	1 maison de santé	
							Capacité des autres infrastructures sociales et sanitaires bénéficiant d'un soutien	5 700 personnes reçues / an	

	PI 4e	Améliorer la desserte des quartiers en réduisant l'impact carbone des transports inter urbains	Part de la population des quartiers utilisant les transports en commun	12% (en 2013)	16%	Indicateur pertinent et adapté par rapport aux actions ciblées. Nous tenons toutefois à attirer l'attention sur la réactivité de l'indicateur par rapport aux actions soutenues. A préciser peut-être par ailleurs au sein du libellé de l'indicateur qu'il s'agit des quartiers « prioritaires » qui sont concernés	Nombre de nouvelles solutions de mobilité durable soutenues	31 travaux ou études	Indicateurs pertinents pour les actions soutenues dans le cadre de la PI
							Longueur totale de ligne de métro ou de tramway améliorée	25 kms	

AXE	PI	OS	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible (2023)	Commentaires indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation	Valeur cible (2023)	Commentaires indicateurs de réalisation
AXE 5	PI 10.3	Améliorer la qualité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service de publics, tout au long de la vie	Taux de satisfaction des publics accueillis	A compléter	A compléter	Indicateurs pertinents pour les actions soutenues dans le cadre de la PI	Nombre de projets ciblés sur les administrations ou services publics au niveau national, régional ou local	25	Indicateurs pertinents pour les actions soutenues dans le cadre de la PI
		Favoriser l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi	Personnes obtenant une qualification au terme de leur participation	4700/an (en 2012/2013)	6000/an		Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) soit Niveau primaire ou premier cycle du secondaire V bis et VI ou avant fin cycle court enseignement technologique ou professionnel	24%	

					Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement post secondaire non supérieur (CITE 4) soit Deuxième cycle du secondaire avant ou avec bac : niveaux V et IV	64%	
Favoriser l'accès des publics sous-mains de justice et des jeunes ayant le moins d'opportunités dans des actions d'accompagnement, d'orientation et de formation	Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, au terme de leur participation	200/an (en 2012/2013)	250/an	Indicateurs pertinents pour les actions soutenues dans le cadre de la PI	Nombre de jeunes sans emploi qui ne suivent ni enseignement ni formation	50%	Indicateurs pertinents pour les actions soutenues dans le cadre de la PI
					Jeunes sous-main de justice participants à l'action	30%	
					Migrants, participants d'origines étrangères, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	5%	
Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi	Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	40/an (en 2012/2013)	60/an		Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	360	

7 Appréciation des modalités de mise en œuvre, de suivi et évaluation du programme

Afin de vérifier que les conditions nécessaires à une programmation de qualité et d'une dynamique satisfaisante de remontrée d'information ont bien été pré-identifiées, l'évaluation ex ante s'appuie sur plusieurs éléments inscrits dans les sections suivantes :

- la description de l'axe prioritaire relatif à l'assistance technique pour le FEDER (axe n°7) ;
- la description de l'axe prioritaire relatif à l'assistance technique pour le FSE (axe n°8) ;
- la section n°7 relative aux « autorités et organismes chargés de la gestion, du contrôle et de l'audit et rôle des partenaires concernés » ;
- la section n°10 relative à la « réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires ».

Si ces parties fournissent des informations nécessaires à cette analyse, **certains éléments devront être précisés et approfondis dans le cadre du document de gestion afin de s'assurer de la qualité et de la capacité à assurer tous les processus liés à la programmation du FEDER et du FSE.**

Enjeux

Au cours de la programmation précédente, les gestionnaires et bénéficiaires des fonds FEDER et FSE ont pu être confrontés à un ensemble de défis tels que :

- une instabilité dans les règles de gestion et leur hétérogénéité en fonction des différents fonds relevant du Règlement général,
- une lourdeur des procédures de programmation et difficulté de réactivité de ces fonds en cas de changement du contexte socioéconomique majeur,
- des incertitudes liées au processus de contrôle des dépenses et difficultés spécifiques liées à certains types d'entre ou à des types de projets.

La nouvelle architecture de gestion impose également de prêter une attention à la gouvernance des fonds sur le territoire, ainsi qu'aux processus de suivi et d'évaluation permettant d'associer les différents acteurs impliqués afin de disposer d'une vue d'ensemble de l'intervention des fonds sur le territoire.

Il est donc important de vérifier si :

- ⇒ les acteurs et grands opérateurs ont été ou seront associés au stade de la préparation, de la programmation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'usage des fonds et quelle forme prend cette participation ;
- ⇒ les ressources humaines et les capacités administratives seront suffisantes pour assumer la gestion du programme, son suivi et son évaluation. Si des points critiques potentiels devront être anticipés (goulets d'étranglement susceptibles de nuire à la gestion du programme ...) ;
- ⇒ la qualité des procédures et du système de suivi du programme et de collecte des données est suffisante pour permettre la réalisation la gestion du programme, son suivi et son évaluation ;
- ⇒ le programme dispose (ou disposera dès 2014) d'un plan d'évaluation solide et anticipant les moyens humains et financiers nécessaires.

7.1 Gouvernance du PO

7.1.1 Association du partenariat au processus d'élaboration du PO

Les différentes étapes d'élaboration du PO FEDER/FSE ont impliqué une **association importante du partenariat** qui s'est notamment traduite par la mise en place d'un **large processus de concertation régional**. Ce processus a permis à la fois de recueillir la vision des acteurs du territoire, de partager les enjeux identifiés et in fine d'assurer la rédaction d'un programme opérationnel cohérent avec les besoins et attentes mis en avant et mobilisant l'adhésion de l'ensemble des partenaires.

L'implication des acteurs du territoire régional a ainsi débuté dès la formalisation du diagnostic régional stratégique pour se poursuivre et se renforcer dans un second temps lors de la rédaction du programme.

⇒ **Un processus de concertation débuté en amont dès l'élaboration du diagnostic territorial stratégique (DTS) :**

Le processus de concertation a effectivement débuté **dès le printemps 2012** lors de la rédaction du DTS, première phase dans l'élaboration du PO, menée de concert par le SGAR et le Conseil régional.

L'ensemble des fiches constituant le diagnostic ont été formalisées suite à différentes **réunions conduites sur chacun des 6 départements du territoire régional**. Plus **d'une centaine de partenaires** au total ont été associés à cette démarche dont :

- les conseils généraux,
- les principales agglomérations,
- les Pays et les Parcs Naturels Régionaux,
- les organismes publics et parapublics (agences de développement, chambres consulaires,...)

Cette première concertation s'est finalisée en automne 2012.

⇒ **Une concertation renforcée lors de l'élaboration du programme :**

La poursuite des travaux d'élaboration des programmes opérationnels engagée dès mars 2013 s'est traduite par :

- **Des réunions techniques en comités restreints :**

Le partenariat régional (Etat / Région) a souhaité associer en amont les principales collectivités locales du territoire lors de la rédaction de la V0 des PO (les 6 Départements et les 4 principales agglomérations : Marseille, Nice, Toulon et Avignon), à travers l'organisation de rencontres techniques bilatérales.

Ce format de réunion s'est aussi retrouvé de façon plus spécifique pour l'élaboration de l'axe 4 du programme sur la stratégie intégrée pour les quartiers urbains prioritaires (lors de l'élaboration de la V1).

- **Une concertation élargie :**

En juin 2013, **six réunions départementales** dans les territoires ont été organisées et ont permis de rassembler plus de **300 participants**. Les échanges et les éléments recueillis ont notamment permis d'alimenter la V0 du PO.

Enfin, un **séminaire régional** a été organisé à Marseille le 8 Juillet 2013. Plus de **400 participants** étaient réunis lors de séances plénières et des ateliers de travail thématiques (un atelier par fonds : FEDER, FSE, FEADER). Ce séminaire a été l'occasion :

- de préciser les éléments de contexte et des nouveaux enjeux liés à la programmation 2014-2020,
- de rappeler pour chacune des thématiques d'interventions les points clés du diagnostic et enjeux associés,
- d'échanger sur les premières orientations proposées dans le cadre de la V0 des PO et d'identifier les évolutions / ajustements à apporter dans le cadre de la V1 des PO.

• **La mise en place d'une plateforme collaborative :**

Enfin, en complément des réunions d'échanges avec les acteurs locaux, une **plateforme collaborative dédiée à l'élaboration des programmes européens 2014-2020** a été mise en ligne sur le site de la Région début Juillet 2013. Celle-ci vise à partager les éléments relatifs aux programmes européens (mise en ligne des projets de règlements par fonds, des versions des différents programmes...) mais aussi également à **recueillir l'avis du des acteurs du territoire sur les rédactions des programmes**.

Le partenariat est par conséquent invité à réagir sur l'avancement des programmes en déposant ses contributions et réactions directement sur la plateforme. Cet outil a fait l'objet d'une forte consultation puisqu'elle enregistre **plus de 26 746 visites (au 7 avril 2014)**.

En outre, de Juillet à début Septembre 2013, elle a permis de recueillir plus de 70 contributions écrites des différents partenaires.

Page d'accueil de la plateforme collaborative (<http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr>) :

**Programmes Européens
2014-2020**




République Française
 PRÉFECTURE DE LA RÉGION
 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

 UNION
 EUROPÉENNE

 Région
 Provence
 Alpes
 Côte d'Azur

ACTUALITÉS
TEXTES UE, DTS PACA, SCÉMAS RÉGIONAUX ADOPTÉS
DOCUMENTS POUR LE SÉMINAIRE RÉGIONAL DU 08 JUILLET

Accueil

Accueil

Bienvenue sur la plateforme collaborative de préparation des fonds européens pour la période 2014-2020.

Vous y trouverez en consultation, l'état d'avancement par fonds de l'écriture des programmes opérationnels régionaux pour la période 2014-2020.

Vous pouvez apporter votre contribution par fonds ou juste consulter les documents via l'[espace contributif](#), ou en cliquant sur le lien à droite. Il vous sera alors demandé vos coordonnées qui seront soumises à acceptation avant que vous puissiez déposer votre contribution. Votre contribution s'affichera alors en ne mentionnant que le nom de votre structure.

Vous trouverez également des liens ci-dessus dont :

- une page '[actualités européennes](#)'
- une page avec [les documents finalisés \(DTS et schémas régionaux adoptés\)](#) ou [en voie de l'être \(règlements par fonds\)](#). Cette page sera mise à jour régulièrement.

Ce site est le votre

Les programmes européens pour la période 2014-2020 ont vocation à répondre, pour le territoire régional, aux défis majeurs de l'UE 2020.

Pour contribuer ou juste consulter

[cliquer ici](#)

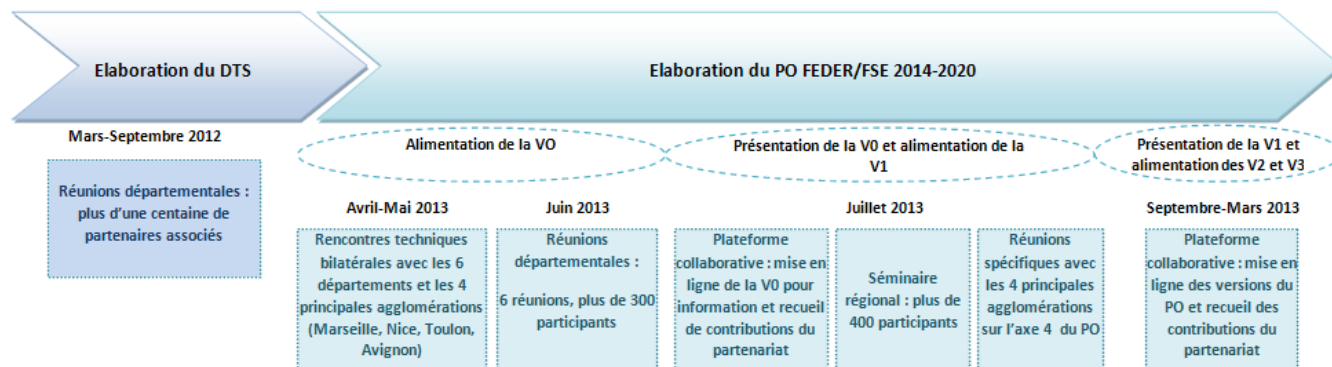
NEWS: La V1 FEADER est en ligne

Attention : Date limite des contributions relatives à la V1 du PO FEDER/FSE volet régional le 30 septembre à 18h

Nombre de visiteurs : **13345**

[CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION](#)
[MENTIONS LÉGALES](#)

De façon temporelle, le processus de concertation déployé s'est articulé de la façon suivante :



7.1.2 Gouvernance du PO 2014-2020

La Section 7 « Autorités et organismes responsables de la gestion, du contrôle et de l'audit et rôle des partenaires concernés » précise clairement les acteurs en charge des 3 grandes fonctions de mise en œuvre du PO :

- l'autorité de gestion est le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- l'autorité de certification est la Direction régionale des finances publiques ;
- l'autorité d'audit du PO est la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) ;
- l'organisme bénéficiaire des versements de la Commission européenne est le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le partenariat régional mobilisé dans le cadre de l'élaboration du PO participera étroitement au suivi et à l'évaluation du Programme Opérationnel dans le cadre :

- d'un **Comité de suivi régional interfonds** (FEDER, FSE, FEAMP et FEADER)
- de **groupes de travail thématiques** (évaluation du Programme, égalité hommes-femmes...)
- et enfin dans le cadre du **Comité régional de programmation** interfonds qui émet, avant la décision de l'Autorité de gestion, un avis consultatif préalable sur les projets présentés

7.2 Moyens humains et administratifs dédiés au programme

Les moyens financiers, organisationnels et humains mobilisés sont précisés aux chapitres du PO concernant l'assistance technique. Au total, ce sont **15,28 millions d'euros** qui sont maquettés au titre de l'assistance technique (FEDER+FSE) ; assistance qui vise à garantir une **gestion des fonds efficace et sécurisée** « en soutenant des actions visant à la préparation, à l'animation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information, à la communication et aux contrôles du PO et des actions visant à renforcer les capacités administratives... ».

⇒ **Capacité humaine :**

Dès le lancement de la démarche d'élaboration des programmes opérationnels, une **équipe dédiée au sein du conseil régional a été constituée**. Celle-ci vise à la fois à assurer l'ensemble de la coordination et de l'animation des travaux de rédaction et de recueil d'informations auprès des acteurs du terrain (mise en place et animation des réunions sur le territoire). Plus globalement, celle-ci apporte un soutien technique aux différents services internes concernés par l'élaboration du PO.

En termes de mise en œuvre du programme, si le PO au titre de l'assistance technique souligne entre autre la **nécessité du renforcement des capacités administratives** (humaines et matérielles), il apparaît toutefois difficile **d'évaluer les moyens humains qui seront effectivement mis à disposition** puisqu'aucune indication précise et opérationnelle n'est pour l'heure fournie. **Il serait de ce fait nécessaire d'ajouter des éléments sur ces capacités humaines afin de garantir qu'elles seront suffisantes en nombre et en compétences disponibles tout au long de la programmation.**

⇒ *Communication et information :*

L'assistance technique permettra aussi de **soutenir l'information et la communication** autour du programme. Il s'agit là de soutenir des actions visant à communiquer et informer sur les potentialités offertes par le PO et plus globalement à soutenir la mise en place d'outils et stratégies de communication.

Il s'agira ici d'identifier les différents types de publics ou de moyens de communication mobilisés pour sensibiliser, informer, accompagner. Ces éléments devront rapidement être anticipés et précisés dans les documents de gestion.

⇒ *Réduction de la charge administrative pour les bénéficiaires :*

La section 10 du PO relative à la réduction de la charge pesant sur les bénéficiaires apporte diverses informations en la matière. Les actions envisagées sur ce thème sont les suivantes :

- **A court terme :**
 - le recours aux outils d'ingénierie financière lorsque les thématiques et secteurs s'y prêtent
 - un accompagnement des bénéficiaires en amont du dépôt du dossier
 - des réunions d'informations à destination des bénéficiaires (explication des procédures et règles de gestion des fonds)
 - la constitution d'un réseau territorialisé de relais animé par la Région
- **A moyen terme :**
 - le recours aux coûts simplifiés (non exigence des pièces justificatives de dépenses aux bénéficiaires)
 - le recours à des taux forfaitaires pour les opérations générant des recettes nettes

Si tous ces éléments nous semblent adaptés pour réduire la charge pesant sur les bénéficiaires, il reste qu'il sera nécessaire de s'assurer de leur appropriation par les services gestionnaires, ainsi que de leur mise à disposition dès l'amorce de la prochaine programmation

8 Prise en compte des recommandations de l'évaluation stratégique environnementale

Conformément à l'article 55 du Règlement général des programmes européens pour 2014-2020, l'évaluation ex ante (EEA) doit rendre compte dans quelle mesure le PO intègre les préconisations de l'évaluation stratégique environnementale (ESE).

8.1 L'avis de l'Autorité environnementale



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*SCADE
Unité Politique des Territoires
Pôle environnement-évaluation environnementale
des plans et programmes*

Adresse postale :
DREAL PACA
SCADE/UPT/pôle EE
16 rue Zattara
CS 70248
13331 – Marseille cedex 3

Marseille, le

Le Préfet de région

à

Monsieur le président du Conseil régional
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Affaire suivie par : C freydier
christophe.freydier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 0491005275
Site internet :
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r290.html>

Avis de l'Autorité environnementale
sur le Programme Opérationnel FEDER – FSE
de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (2014-2020)

Dossier	PO FEDER
Maître d'ouvrage	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Date de réception du dossier par l'Autorité environnementale	28/02/14

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Siège :
DREAL PACA
16, rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE cedex 3

Sommaire

1. Contexte juridique

2. Présentation du projet

- 2-1 Objectifs du PO FEDER/FSE
- 2-2 Contexte régional - Enjeux
- 2-3 Méthode et contenu
- 2-4 Cadre institutionnel

3. Enjeux identifiés par l'Autorité environnementale

4. Analyse du dossier et de la démarche d'intégration des préoccupations d'environnement dans le projet de PO FEDER/FSE

- 4.1 Historique
- 4.2 Analyse du PO et de la répartition des financements selon les objectifs
- 4.3 Analyse de l'évaluation environnementale stratégique
- 4.4 Analyse des incidences du PO et de la prise en compte de l'environnement

5. Conclusion

Avis élaboré sur la base du dossier comportant :

- PO FEDER/FSE de la Région PACA, 2014-2020 version 2 au 13/01/2014
- Évaluation environnementale stratégique (EES) de février 2014

L'Ae a également consulté le rapport d'étape n°2 de février 2014 du document intitulé « évaluation ex ante du PO FEDER/FSE »

Lexique

Ae : Autorité environnementale
EE ou EES : Evaluation environnementale stratégique (ou rapport environnemental)
PO : programme européen
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FSE : Fonds Social Européen
PDR FEADER : politique de développement rural Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
POIA : Programme Opérationnel Interrégional des Alpes
POP Rhône : Programme Opérationnel plurirégional *plan Rhône*
SRCE : schémas régionaux de cohérence écologique
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE : schéma régional du climat de l'air et de l'énergie

1. Contexte juridique

Le Programme Opérationnel est soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R.122-17 du code de l'environnement (CE). L'évaluation environnementale des plans et programmes dont le contenu est défini par l'article R 122-20 du CE est une démarche d'aide à la décision qui contribue au développement durable des territoires. Réalisée sous l'autorité du maître d'ouvrage, elle contribue à rendre plus lisibles pour le public les choix opérés au regard de leurs éventuels impacts sur l'environnement.

Le Programme Opérationnel donne lieu au présent avis de « l'autorité administrative de l'État compétente en matière environnementale », usuellement appelée « Autorité environnementale ». L'Autorité environnementale (Ae) est le préfet de région. Son avis est préparé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui a sollicité les contributions notamment de l'agence régionale de santé (ARS) et des préfets de département compte tenu des enjeux en présence.

L'évaluation environnementale, définie par l'article R.122-20 du CE :

- expose les objectifs du plan ou schéma et décrit son articulation avec les autres documents de planification avec lesquels il doit être compatible ;
- décrit l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- examine les motifs pour lesquels le plan a été retenu au regard de solutions de substitution raisonnables ;
- analyse les incidences notables de la mise en œuvre du plan, en prenant en compte les effets cumulés, et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, et en particulier sur les sites du réseau Natura 2000 ;
- présente successivement les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ainsi que des éléments sur l'analyse des résultats de son application ;
- expose les modalités de suivi de l'application du plan en précisant les indicateurs et échéances retenus,
- comprend un résumé non technique.

Il convient de rappeler à titre liminaire, que l'évaluation environnementale du document de planification ne se substitue pas aux études d'impact ou aux autorisations nécessaires pour les éventuels aménagements envisagés. Elle vise à informer le public et représente une première approche pour assurer une bonne prise en compte de l'environnement.

L'avis rendu par l'Ae en application des articles L.122-4 et suivants du code de l'environnement porte sur la qualité de l'évaluation environnementale et, plus généralement, sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il devra être mis à disposition du public par l'autorité en charge d'autoriser ou d'approuver le plan. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la DREAL (article R 122-21 du CE).

En outre, l'autorité en charge d'autoriser ou d'approuver le plan transmettra au public et à l'Ae (avec copie à la DREAL), les indications relatives à la manière dont il a été tenu compte de cet avis lors de l'approbation du document (article L 122-10 du CE).

2. Présentation du projet

2-1 Objectifs du PO FEDER/FSE

Le PO FEDER/FSE est un programme de financement européen qui vise au développement de l'économie et de l'emploi.

La génération antérieure des programmes européens et contractualisations régionales, qui a débuté en 2007, arrive à son terme à la fin de l'année 2013. Durant cette période, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) a bénéficié d'environ 850 millions d'euros issus des fonds structurels européens : plus de 300 millions provenant du FEDER, 285 millions du FSE. Pour la génération 2014-2020, la région bénéficiera de près de 287 millions du FEDER et de 150 millions du FSE¹ (tableau 17 p 92 et 18C p 96).

Pour 2014-2020, le PO FEDER/FSE régional 2014-2020 a pour objectif essentiel d'assurer à l'horizon 2020 un emploi de qualité, durable, pour tous et sur tout le territoire par le renouveau de l'activité industrielle, sa structuration en filière d'avenir et son lien avec la R&D.

Ces financements s'articulent avec d'autres fonds européens :

Compte tenu de la très forte concentration de la population régionale au sein des grandes aires urbaines, et des enjeux majeurs qui en découlent en termes d'emploi, de compétitivité et de développement durable, une part très significative des crédits FEDER et FSE du présent Programme Opérationnel seront ciblés sur les territoires urbains. En complémentarité, le Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA) et le Programme transfrontalier ALCOTRA traiteront spécifiquement des enjeux relatifs au développement des territoires alpins et le Programme de Développement Rural FEADER sera dédié au soutien des territoires ruraux.

2-2 Contexte régional

La stratégie du Programme Opérationnel a été construite en s'appuyant notamment sur le *Diagnostic Territorial Stratégique*² co-élaboré par la préfecture de région et le Conseil régional.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région la plus peuplée de France. Elle compte environ 5 millions d'habitants avec une démographie plus dynamique que la moyenne nationale. Elle est également au troisième rang des régions françaises en termes de PIB par habitant bien que le taux de chômage y soit plus important qu'au niveau national.

Le revenu par habitant en Provence-Alpes-Côte d'Azur est proche de la moyenne nationale mais la région se situe au deuxième rang des régions pour les inégalités de niveaux de vie.

La population, fortement urbaine, se concentre sur la bande littorale (70 % des habitants) et la vallée du Rhône. A l'inverse, les deux départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) ne comptent que 300 000 habitants à eux deux.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est donc sans doute l'une des régions d'Europe pour laquelle les contrastes sont les plus saisissants, en termes économique, social et territorial.

1 L'Ae ne dispose pas à ce stade des enveloppes correspondantes au PDR du FEADER

2 WWW.PACA.PREF.GOUV.FR/CONTENT/DOWNLOAD/8462/.../FILE/DTS%20PACA.PDF

Des indicateurs tels que le taux de chômage régional, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, les sorties précoces du système éducatif, le taux d'emploi et le niveau de formation sont alarmants malgré l'existence de quelques pôles de tout premier plan en matière de recherche et d'activités économiques innovantes.

Dans le domaine des transports, la région souffre d'une insuffisance chronique de transports en commun et d'une asphyxie des principaux axes routiers qui commencent à constituer un handicap pour l'économie régionale. En outre, la région bénéficie d'un patrimoine culturel, historique et naturel de premier plan. Elle abrite des milieux naturels et une diversité paysagère remarquables. La biodiversité y est également exceptionnelle. Elle doit en revanche composer avec de nombreux risques naturels et technologiques

2-3 Méthode et Contenu

L'élaboration du *Diagnostic Territorial Stratégique (DTS)* initiée dès le printemps 2012 a été l'occasion d'une première concertation avec les acteurs régionaux pour établir le programme. Celui-ci est scindé en 5 axes prioritaires (cf : tableau p 19 à 21 du PO) comportant des objectifs thématiques (OT).

- 1- Recherche, Innovation, PME (OT1, OT3) ;
- 2- Développer l'économie et les services numériques (OT2) ;
- 3- Transition énergétique et valorisation durable des ressources (OT4, OT6) ;
- 4- Problématiques urbaines intégrées (OT4, OT8, OT9) ;
- 5- Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie (OT10).

Le PO propose une information sommaire sur ses champs d'intervention spécifiques par rapport à certains autres programmes opérationnels (p 110 à 111). Il présente également un tableau (p 19 à 21) récapitulant ses axes, investissements prioritaires, les objectifs thématiques et spécifiques avec le type d'actions éligibles à financement et offre ainsi une vision globale de ses leviers d'intervention.

2-4 Cadre institutionnel

Conformément à la décision de l'État français de transférer aux Conseils régionaux l'autorité de gestion pour la totalité des fonds FEDER régionaux et une partie des fonds FSE, l'élaboration du PO FEDER/FSE régional a été pilotée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce pilotage a été conduit en collaboration avec la préfecture de région.

Les demandes de financement des divers acteurs régionaux dont les projets sont éligibles au PO font l'objet d'une instruction sur la base de critères d'éligibilité exposés dans le PO.

3. Enjeux identifiés par l'Autorité environnementale (Ae)

L'avis de l'Autorité environnementale porte sur la qualité de l'évaluation environnementale et, plus généralement, sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Le PO vise à encadrer un certain nombre de financements publics. L'Ae s'attachera donc à examiner :

- la cohérence entre les priorités d'investissement du PO FEDER (tableau 2 p19 à 21) et les enjeux principaux en termes d'environnement ;
- la justification des choix de financement sur les objectifs thématiques qui relèvent directement des champs de l'environnement (soit OT 4 et OT 6) compte tenu du

*Diagnostic Territorial Stratégique*³ mais aussi des éléments issus du *profil environnemental régional*⁴.

- les critères d'attribution de financement public (soit la mise en place de critères d'éco-conditionnalité) assurant une bonne prise en compte de l'environnement ;
- la prise en compte du bilan du précédent du PO pour établir l'état initial de l'environnement en 2014 et déterminer les inflexions nécessaires pour la période 2014-2020.

4. Analyse du dossier et de la démarche d'intégration des préoccupations d'environnement dans le projet de PO FEDER/FSE

4.1 Historique

L'évaluation environnementale (ou rapport environnemental) a pour objet d'accompagner de manière itérative l'élaboration du PO pour mesurer et réduire ses éventuels effets dommageables sur l'environnement.

Dans cet esprit, une version initiale du PO (V0) associant les acteurs du territoire (cf : P 107 du PO) a été élaborée en 2013 suivie d'une version intermédiaire (V1) qui a donné lieu à une première évaluation environnementale (EE) en octobre 2013. L'évaluateur, sur la base d'une analyse critique de la V1, préconisait notamment, pour améliorer le document, de :

- clarifier l'ambition de chaque objectif spécifique en matière de développement durable
- introduire des critères d'éco-conditionnalité dans les principes directeurs de la sélection des opérations.

L'Ae avait également été sollicitée pour avis sur cette version intermédiaire. Elle reprenait à son compte les préconisations de l'EE ; notamment en ce qui concerne l'éco-conditionnalité des financements et insistait en outre, dans une note de cadrage du 19 novembre 2013, sur la nécessité :

- de mieux justifier les priorités d'investissement au regard des enjeux environnementaux prioritaires de la région.
- de mieux expliquer l'articulation du PO FEDER avec les plans et schémas intéressant la région (SRCAE, SRCE, SDAGE,...) et les champs d'action d'autres programmes de financement (POIA, PDR FEADER, POP Rhône)⁵.

Les observations de l'évaluateur et de l'Ae ont été prises en compte dans la dernière version du PO communiquée à l'Ae (V2 du 13/01/2014) et dans son évaluation environnementale de février 2014. Cependant, si l'EE développe des mesures de réduction d'impact (p 49 à 58), les modalités d'application de ces mesures qui s'apparentent à des critères d'éco-conditionnalité au niveau de l'instruction future des demandes de financement ne sont pas précisées.

³ [WWW.PACA.PREF.GOUV.FR/CONTENT/DOWNLOAD/8462/.../FILE/DTS%20PACA.PDF](http://www.paca.pref.gouv.fr/CONTENT/DOWNLOAD/8462/.../FILE/DTS%20PACA.PDF)

⁴ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/profil-environnemental-regional-r332.html>

⁵ Voir le lexique (page 2)

4.2 Analyse du PO et de la répartition des financements selon les objectifs

Les plans et programme susceptibles d'incidences sur l'environnement doivent être présentés de manière pédagogique pour favoriser leur bonne appréhension par le public.

Si les grands axes sont décrits (p 19 à 21 du PO), leur déclinaison par objectifs reste générale et laisse la place à de larges marges d'interprétation en termes d'actions éligibles au financement du PO. Les incidences de certaines actions éligibles sont donc incertaines et le PO se prête difficilement, comme le montre son rapport environnemental analysé ci-dessous, à une évaluation précise de ses effets sur l'environnement.

A chaque objectif thématique correspond une fiche avec des « *Principes directeurs de la sélection des opérations* » qui auraient pu rendre compte des éventuels critères d'éco-conditionnalité, mais ces principes directeurs restent également à un niveau de généralité élevé ou, dans certains cas, sont inexistant.

Les objectifs thématiques (OT) qui relèvent directement de la protection de l'environnement :

Les objectifs thématiques liés directement à l'environnement (OT 4 et 6) relèvent pour l'essentiel de l'axe 3 : *Transition énergétique⁶ et valorisation durable des ressources⁷* ». Cet axe représente un effort d'investissement significatif (35,6% du PO).

La problématique sur la seule transition énergétique concentre 32,7% des fonds FEDER à travers notamment l'«OT 4 : *Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans l'ensemble des secteurs (mobilité durable)* ».

Cet effort financier sur l'OT 4 participe du caractère vertueux du PO au regard de l'environnement mais certaines de ses actions mériteraient l'élaboration de critères d'éco-conditionnalité. Par exemple, l'investissement prioritaire n°1 (p 46) : « *Promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelables* » ne semble pas conditionné à la prise en compte et à la limitation par le maître d'ouvrage des éventuelles incidences dommageables de son projet sur l'environnement. Or, il est nécessaire, par exemple, d'assurer une cohérence entre les projets éoliens ou hydroélectriques et les objectifs de préservation du paysage, de la biodiversité et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Les autres thématiques de l'environnement sont traitées à travers l'objectif thématique : « OT6 : *Protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources* » qui a pour vocation de répondre :

- aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de bon état des masses d'eau (directive cadre sur l'eau) mais aussi aux préconisations du SDAGE et du SRCE en termes de continuités écologiques ;
- aux objectifs de préservation de la biodiversité, le PO affiche « *Le changement attendu par le biais de la mobilisation des fonds FEDER au travers de cette priorité d'investissement est le ralentissement de l'artificialisation du territoire* » p 64. Un des objectifs spécifiques de l'OT 6 : « *Réduire la pression sur la biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces en restaurant les continuités écologiques* » vise notamment la création d'infrastructures vertes et bleues sur 4 territoires. Or, les enjeux de préservation et de mise en valeur de la biodiversité à l'échelle régionale impliquent

6	29,3% du PO
7	6,3% du PO

la prise en compte, en amont par les documents d'urbanisme, des ressources naturelles et de restauration des continuités écologiques sur les espaces péri urbains. Il aurait été utile de rappeler cet objectif pour renforcer la dynamique sur ce thème.

Cet OT6 représente une part assez faible des financements (6,3% du PO) au regard de l'importance de l'atteinte de ces objectifs en région PACA. Cependant, d'autres sources de financements⁸ nationales et européennes sont consacrées à ces thèmes et l'Autorité environnementale ne dispose pas d'un bilan global même approximatif lui permettant d'apprécier la bonne adéquation entre les enjeux poursuivis par l'OT 6 et les moyens qui lui sont globalement consacrés. Par ailleurs, le PO FEDER/FSE de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur offre un niveau de financement de l'OT 6, selon le rapport environnemental, exceptionnellement élevé⁹ par rapport aux autres PO FEDER sur le plan national.

Les autres objectifs thématiques :

La plupart des autres objectifs thématiques ne visent pas à améliorer l'environnement mais ne débouchent pas non plus, d'une manière générale, sur la création d'équipements ou d'infrastructures susceptibles d'impacts sur l'environnement. Certains d'entre eux cependant sont générateurs d'incidences potentielles et sont identifiés comme « *points de vigilance* » par l'EE.

Axe 1 : « *Recherche innovation et PME* » (35,6% du financement FEDER)

Les OT 1 et OT 3 mettent en avant des « *Domaines d'Activités Stratégiques* » : tels que notamment la « *Transition énergétique/efficacité énergétique* », le « *Risque Sécurité Sûreté* », la « *Mobilité intelligente durable* » et la « *Santé alimentation* »... Ces domaines prioritaires qui président au fléchage des financements vont dans le sens du développement d'une « *économie verte* » et d'une prise en compte de l'environnement. Cet axe inclut toutefois un objectif : « *favoriser la création et le développement d'entreprises* » qui doit être – comme l'indique d'ailleurs l'évaluateur – un point de vigilance compte tenu de ses impacts potentiels.

Axe 2 : « *Développer l'économie numérique* » (15,3% du financement FEDER)

L'OT 2 implique a priori des incidences positives sur l'environnement. En effet, l'accès généralisé au réseau, outre ses effets de levier sur le plan économique, est de nature à éviter ou réduire certains déplacements motorisés. Des points de vigilance sont à intégrer par exemple pour ce qui concerne l'implantation éventuelle d'antennes.

Axe 3 : cet axe est traité dans le paragraphe précédent sur le financement des OT qui relèvent directement de l'environnement.

Axe 4 : « *Stratégie intégrée en faveur des quartiers prioritaires* » (10% du financement FEDER)

L'OT 4 au sein de cet axe vise notamment à une augmentation sensible de la part de la population de ces quartiers utilisant des transports en commun et les modes doux. L'OT 8 et l'OT 9 visent respectivement à dynamiser l'offre d'emplois dans les quartiers prioritaires et à promouvoir l'inclusion sociale. Ils n'ont pas d'incidences dommageables directes et ses impacts négatifs sur l'environnement sont négligeables.

⁸ L'Ae ne dispose pas d'un bilan global de ces financements

⁹ L'existence même de cet objectif thématique 6 libellé ainsi serait, selon le rapport environnemental, une spécificité de la région PACA.

Axe 5 : Éducation et Formation (96,5% du FSE)

Cet axe vise à mobiliser des dispositifs de formations professionnelles qualifiants. Ses incidences sur l'environnement sont négligeables.

Axe 6 et 7 : Assistance Technique FEDER et FSE de 3, 5% des fonds respectifs

Ces axes visent à assurer la gestion administrative des fonds : animation, communication et contrôle.

4.3 Analyse de l'évaluation environnementale stratégique.

Sur le niveau de précision

Le rapport environnemental de février 2014 est établi avec **un niveau de précision approprié**. L'Ae souscrit à un certain nombre de remarques de l'évaluateur qui considère que :

- **le programme a des effets globalement positifs sur l'environnement ;**
- les éléments du programme sont, pour l'essentiel, suffisamment précis pour évaluer leurs effets. Toutefois, **les incidences de certaines actions ne peuvent être évaluées faute de précisions sur les principes directeurs de sélection des opérations autrement dit sur les critères d'éco-conditionnalité.**

Sur la lisibilité

Le rapport environnemental **remplit sa fonction pédagogique**. Les enjeux, incidences et les mesures de réduction d'impact du programme sont exposés avec clarté et peuvent être appréhendés par le public. Le résumé non technique est de qualité et autoportant.

Cette bonne lisibilité de l'EE est d'autant plus importante que, le PO lui-même, compte tenu de ses particularités (document de répartition de crédit dont la forme est normalisée et relativement complexe), n'est pas de nature à permettre une lecture aisée de ses effets sur l'environnement.

Sur l'exhaustivité

Le rapport environnemental est complet au regard de l'article R 122-20 du CE :

- Il aborde la question de la bonne cohérence entre le PO FEDER/FSE et les autres documents de planification (p 12 à 16) et tente de cerner les champs respectifs des divers programmes de financement. L'articulation de ces programmes ne peut cependant être étudiée avec précision compte tenu de leurs états d'avancement divers à ce jour.

- Il note plusieurs difficultés de lecture ou pistes d'amélioration pour le PO FEDER/FSE :

- une absence de lisibilité de l'action du PO FEDER /FSE sur la santé humaine et sur la gestion des risques. Aucun objectif ne traite ces thèmes de façon explicite et mesurable. Ceci est dû en partie au fait que ces thématiques sont traitées indirectement et de manière diffuse par différentes actions soutenues par le PO FEDER /FSE (par exemple par l'axe 1 sur la recherche et l'innovation dont un des domaines d'activité est « *Santé-alimentation* ») ;

- des risques de redondance par exemple sur le financement du bois-énergie dans le PO FEDER/FSE, le PO FEADER, le POIA et éventuellement les fonds de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- l'absence de zones d'intervention prioritaires pour la gestion de l'eau (contrairement aux préconisations mises en œuvre dans le cadre du FEADER).

- Il présente un état initial de l'environnement en cohérence avec le *Diagnostic Territorial Stratégique* et le *profil environnemental régional*¹⁰ et indique les perspectives de l'évolution probable de cet état initial liée aux pressions anthropiques notamment dans les domaines de la santé, de la réduction des espaces naturels et agricoles et de l'exposition aux risques.

- Il suggère des « solutions de substitution raisonnables¹¹ » aux choix du PO FEDER /FSE et notamment :

- d'introduire un traitement spécifique de la thématique de la santé et du risque qui pourrait être identifiée dans l'axe 3 ;
- de rendre compte des soutiens apportés à Natura 2000 absents de l'axe 3 qui, pourtant, a vocation à traiter de la biodiversité ;
- d'introduire de manière spécifique la lutte contre le bruit et la pollution de l'air qui pourrait être identifiée dans l'axe 4 qui traite des problématiques urbaines ;
- d'identifier les actions de lutte contre l'artificialisation des paysages et la consommation d'espace par l'urbanisation.

Certaines de ces suggestions sont relativisées, à juste titre, par l'évaluateur compte tenu de l'existence d'autres sources de financement (POIA, POP Rhône et Fonds Barnier pour les risques). Elles soulignent des points de vigilance mais ne remettent pas en cause les choix opérés par les responsables du PO. En outre, des thèmes comme la pollution de l'air ou le bruit sont traités mais à travers d'autres « entrées » de financement par le PO FEDER/FSE lui-même comme, par exemple, le soutien aux transports collectifs ou les politiques de transition énergétique pour la réduction de gaz à effet de serre.

4.4 Analyse des incidences et de la prise en compte de l'environnement par le PO.

Le PO est un document qui, par nature, se prête difficilement à une évaluation précise de ses impacts sur l'environnement :

- les choix d'investissement du PO ne peuvent être analysés de manière isolée. Des financements complémentaires issus d'autres fonds (autres PO européens, investissements nationaux, crédits locaux) peuvent répondre de manière satisfaisante aux thématiques environnementales peu abordées par le PO FEDER. Ainsi, pour ne citer que les Programmes européens, le risque est partiellement pris en charge par le POP Rhône et le POIA, la gestion de la biodiversité et des sites Natura 2000 par le PDR FEADER ;
- le PO FEDER/FSE doit garder la souplesse nécessaire pour une instruction simple des dossiers de financement dans un contexte évolutif et contradictoirement, ses incidences potentielles ne peuvent être évaluées sans un certain niveau de détail des critères d'éligibilité des opérations ;
- le PO est conçu comme un programme de financement soumis à des règles d'élaboration, de rédaction et de présentation qui n'en font pas un cadre propice pour

¹⁰ Consultable sur <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/profil-environnemental-regional-r332.html>

¹¹ Conformément aux préconisations du R122-20-3° du CE

développer une justification pédagogique des choix au regard d'éventuelles solutions de substitution.

Compte tenu de ces difficultés, le rapport environnemental évalue les incidences du PO FEDER/FSE avec un niveau de précision adapté à un document de programmation de ce type. Il considère que le programme a des effets globalement positifs sur l'environnement.

Le PO ne développe pas, pour l'essentiel, une logique d'investissement sur des projets d'aménagements ou d'infrastructures susceptibles d'impacts. Ses financements visent surtout à accompagner des politiques de formation, d'innovation ou à encourager des orientations économiques vertueuses du point de vue environnemental.

Cependant, comme cela a été noté plus haut, certaines actions comme « *favoriser la création et le développement d'entreprises* » ou « *Promotion de la production et de la distribution de sources d'énergies renouvelables* » peuvent entraîner des impacts dommageables sur l'environnement, notamment en l'absence de critères d'éco-conditionnalité. D'autres actions auront des effets incertains en l'absence de mesures de précaution dans les critères d'attribution des aides.

L'Ae souscrit à l'analyse de l'évaluateur sur le caractère *a priori* vertueux au regard de l'environnement des actions soutenues par le PO FEDER/FSE. Elle constate toutefois un faible traitement par le PO des mesures de limitation de ses incidences¹². Ces mesures sont évoquées par l'évaluation environnementale (p 49 à 59), l'Ae suggère de les approfondir et de les transposer, pour garantir leur prise en compte, dans le PO lui-même.

Les thèmes de la consommation des sols et de Natura 2000, notamment, méritent un développement en termes d'éco-conditionnalité des aides.

Le premier est un enjeu important en PACA selon le *Diagnostic Territorial Stratégique* et le *profil environnemental régional*. Des critères d'éco-conditionnalité des financements pour garantir une gestion économe du sol sont donc attendus.

En ce qui concerne le deuxième, compte tenu de son importance pour la biodiversité, l'Ae souscrit aux remarques du rapport environnemental qui :

- suggère, dans son analyse des incidences du PO sur Natura 2000 (p46), une plus grande précision des « *principes directeurs de sélection des projets prenant en compte la préservation des écosystèmes* » ;
- note (p33 de l'EES) que « *50 ETP dédiés à l'animation Natura 2000 étaient financés au titre de la programmation précédente. Aujourd'hui aucun fond n'a été identifié pour couvrir ces besoins* ».

5. Conclusion

Le niveau de précision de l'évaluation environnementale est limité par la définition large des actions du PO FEDER/FSE, notamment en termes de critères d'éligibilité et d'éco-conditionnalité. Le rapport environnemental évalue positivement les incidences futures du PO sous réserve de l'adoption des mesures de réduction d'impact qu'il propose (p 49 à 59).

Les critères d'éco-conditionnalité sont un outil efficace pour construire les indicateurs de suivi du PO et garantir la qualité de ses bilans intermédiaires. Ces bilans/évaluations du PO en cours d'exécution doivent permettre d'infléchir le cas échéant les critères d'attribution des

¹² Notamment sur les thèmes de la consommation des sols et de Natura 2000.

fonds pour une action optimisée au regard de l'environnement. Les modalités de suivi abordées dans le PO (cf : p 106 à 108) mériteraient d'être complétées notamment par un « mode d'emploi » à destination des instructeurs pour une prise en compte de l'environnement dans l'examen des demandes de financement.

Dans cet esprit et pour une meilleure information du public, l'Ae recommande de compléter le dossier par :

- une analyse du bilan du PO de la génération précédente et des inflexions éventuelles dans les choix d'investissement liées à ce bilan ;
- les modalités de financement du suivi de la politique Natura 2000 sachant que ce financement était pris en charge par le précédent PO FEDER/FSE ;
- l'insertion de critères d'éco-conditionnalité dans la sélection des opérations éligibles à des aides et des explications sur la transcription opérationnelle des mesures de réduction d'impact ;
- L'exposé des modalités et indicateurs de suivi notamment au niveau du rapport environnemental (cf : R 122-20-7° du CE).

8.2 Analyse de la prise en compte des préconisations de l'ÉSE

Le tableau en pages suivantes doit présenter de façon détaillée pour l'ensemble du PO⁸ :

- le **rappel des incidences négatives potentielles et des mesures préconisées** dans le cadre de l'ESE ;
- le **niveau d'intégration (ou non) des mesures préconisées** ainsi que les justifications apportées par l'autorité de gestion du programme.

⁸ Tableau extrait de l'analyse de l'évaluation stratégique environnementale- Rapport intermédiaire, Février 2014.

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
AXE 1 : Recherche, innovation et PME				
OT 1	OS 1.A.1 : Accroître les activités de recherche et d'innovation sur les domaines prioritaires de la RIS3	- Le soutien de certains DAS est susceptible d'entraîner des effets positifs sur l'environnement, notamment sur les thématiques « Santé humaine – exposition des populations », « Qualité de l'air », « contribution au changement climatique », « adaptation au changement climatique » et « Patrimoine culturel et archéologique ». - Cet OS pourrait aussi avoir des effets négatifs sur la biodiversité et des effets jugés comme incertains sur les autres thématiques environnementales	Mesures d'évitement : - favoriser pour les projets impliquant l'implantation de nouveaux locaux/démonstrateurs les dossiers tenant compte de l'utilisation et de la prévention des ressources - évaluer l'effet environnemental dudit projet Mesures de réduction : - sélectionner les projets valorisant des ressources locales - utiliser des filières constructives durables - engager le porteur de projet dans une démarche environnementale durable - contrôles des émissions et des rejets en cas de process polluant - financement de systèmes de réduction des nuisances Mesures de compensation : - en cas d'atteinte aux ressources naturelles présentes lors de la phase d'installation du projet, prévoir des mesures compensatoires de type gestion/restauration des écosystèmes	Aucune mesure de limitation des incidences n'est spécifiée, ce qui peut se justifier dans la mesure où ces dernières sont limitées.

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
	OS 1.B.1 : Développer l'innovation, la création de valeur et l'emploi dans les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et par les Technologies génériques clés (KETs)	- Cet OS est susceptible d'engendrer des effets positifs sur l'environnement par des activités de recherche et d'innovation sur des DAS en lien direct avec l'environnement. Ces effets environnementaux positifs dépendent néanmoins des modalités de mise en œuvre. - La construction d'infrastructures de prototypage ou l'installation de démonstrateurs peuvent avoir des effets négatifs sur la biodiversité et les paysages.	Mesures d'évitement : - favoriser les projets qui tiennent compte des problématiques environnementales et des risques ou adressent les éco-technologies - introduire des critères d'éco-conditionnalité généraux dans les principes directeurs de la sélection des opérations	Aucune mesure de limitation des incidences n'est spécifiée, ce qui peut se justifier dans la mesure où ces dernières sont limitées.
OT 3	OS 3.A.1 : Favoriser la croissance des PME régionales	<i>Ces OS ont été ajustés depuis l'élaboration de l'ESE. Toutefois, le constat effectué sur les anciens OS semble encore viable avec cette nouvelle architecture : les effets de ces OS sont considérés comme négligeables ou globalement inexistants.</i>	Mesures de réduction : - soutenir spécifiquement des entreprises qui cherchent à minimiser leur consommation d'espace lors de l'installation dans des bureaux et la création de structures d'accueil d'entreprises Critères de sélection supplémentaires : - soutenir spécifiquement les entreprises spécialisées dans l'éco-innovation ou ayant des activités susceptibles d'avoir un effet positif sur l'environnement	Aucune mesure de limitation des incidences n'est spécifiée, ce qui peut se justifier dans la mesure où ces dernières sont limitées.
	OS 3.D.1 : L'accroissement du degré d'internationalisation des PME		/	/

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
AXE 2 : Développer l'économie et les services numériques au service de l'innovation et la compétitivité				
OT 2	OS 2.A.1 : Connecter au Très Haut Débit les sites prioritaires, stratégiques pour le développement territorial	- Effets notables probables sur l'environnement plutôt positifs : le développement de la couverture du territoire en Très Haut Débit favorise la réduction des émissions de GES - Des effets potentiellement négatifs apparaissent : gêne visuelle, nuisances sonores et des effets à moyen terme concernant les pollutions émises et matériaux utilisés	Mesures d'évitement : - favoriser des projets ayant pris soin de prendre en compte le volet paysager, architectural et archéologiques et éviter ces sites pour l'installation d'antennes relais - anticiper les nuisances sonores potentielles des <i>data centers</i> en les localisant loin des habitations et lieux de vie Mesures de réduction : - développer les NTIC mais éduquer les populations pour qu'elles consomment l'énergie de manière responsable - prévoir des dispositifs d'isolation et de protection antibruit contre les nuisances sonores - appliquer le principe de précaution en cas de déploiement des antennes relais et réseaux 3G et 4G pour prévenir des effets potentiellement négatifs Mesures de compensation : - mettre en place des mesures d'intégration paysagères - éduquer la population à l'utilisation des réseaux 3G et 4G	Aucune mesure de limitation des incidences n'est spécifiée, ce qui peut se justifier dans la mesure où ces dernières sont limitées.

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
	OS 2.B.1 : Renforcer et structurer les filières régionales du numérique	- Effets positifs sur l'environnement du fait d'une réduction des émissions de GES et des consommations d'énergies associées - Effets négatifs : gêne visuelle, nuisances sonores, pollutions émises, nouveaux matériaux utilisés dans la fabrication du matériel....	Mesures d'évitement : - favoriser des projets ayant pris soin de prendre en compte le volet paysager, architectural et archéologique - anticiper les nuisances sonores potentielles des data centers Mesures réduction : - développer les NTIC mais éduquer les populations - isolation et construction de protection antibruit - appliquer les principes de précaution en cas de déploiement des antennes relais 3G et 4G Mesures de compensation : - mettre en place des mesures d'intégration paysagères - éduquer les entreprises à l'utilisation des réseaux 3G et 4G	Ici aussi, aucune mesure de limitation des incidences n'est spécifiée au sein du développement de l'OS. Toutefois, il est possible d'identifier les actions pouvant engendrer des effets positifs sur l'environnement : l'OS visera en effet le soutien de produits et projets innovants de services numériques ciblés notamment sur les thématiques suivantes : transition énergétique, risques/environnement, mobilité intelligente et durable
	OS 2.B.2 : Favoriser la transformation numérique du tissu économique régional et les usages numériques avancés des PME	<i>OS non traité dans le cadre de l'ESE car OS non inclus dans la version de Janvier 2014 sur laquelle a été réalisée l'ESE</i>		

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
AXE 3 : Transition énergétique et valorisation durable des ressources				
OT 4	OS 4.A.1 : Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale	- Effets notables probables plutôt positifs ou bien négligeables ou inexistantes - Des incidences potentielles négatives sur les paysages, la qualité de l'air, le bruit... notamment pour la filière éolienne, bois-énergie et la méthanisation	Mesures d'évitement (extrait): - favoriser les projets EnR les moins impactant - encourager plutôt le renouvellement du parc existant de chaudière bois individuelles - privilégier les projets ruraux - choix de localisation des usines de méthanisation - Mesures de réduction (extrait): - isolation sonore des bâtiments et des usines de méthanisation - inciter à l'utilisation de dispositifs de chauffage - Mesure de compensation (extrait) : - développer les technologies de méthanisation, de valorisation du biogaz innovantes et de stockage de l'énergie - mise en place de mesures compensatoires aux nuisances olfactives et sonores -	Aucune mesure de limitation des incidences n'est spécifiée au sein du développement de l'OS, ce qui peut se justifier dans la mesure où ces dernières sont limitées. Toutefois, il est possible d'identifier les actions pouvant engendrer des effets positifs sur l'environnement puisque l'OS visera : - le soutien des projets de production et de distribution de chaleur intégrant un réseau de chaleur pour alimenter plusieurs bâtiments - ou encore les opérations exemplaires en matière de production, de stockage et de distribution (dont les réseaux) de chaleur et/ou de froid utilisant les énergies renouvelables
	OS 4.C.1 : Accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics	Effets inexistantes, négligeables ou plutôt positifs	Critères de sélection supplémentaires : - donner la priorité aux projets qui privilégient l'efficacité énergétique ... - donner la priorité aux projets de réhabilitation et de construction de logements sociaux avec une baisse des charges des locataires, une approche d'aménagement durable et incluant un volet sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine	Bien que peu d'effets négatifs soient rattachés à cet OS, on constate que le PO cible effectivement bien des projets d'efficacité énergétique (production de chaleur et/ou froid à partir d'énergies renouvelables, audits énergétiques...) et ciblera par ailleurs, les audits énergétiques sur les ensembles de bâtiments

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
	OS 4.D.1 : Réaliser des économies d'énergie grâce aux systèmes intelligents	Effets inexistants, négligeables ou plutôt positifs	Mesures d'évitement : - soutenir des opérations innovantes de gestion de l'éclairage public Mesures de réduction : - gérer le surcoût des énergies renouvelables Mesures de compensation : - intégrer des systèmes et compteurs intelligents de suivi et maîtrise des consommations énergétiques	Peu voir pas d'effet négatif identifié. On constate que les opérations d'efficacité énergétique relatives à l'éclairage public font parties des types d'actions qui pourront être soutenues
	OS 4.E.1 : Augmenter l'utilisation des transports publics en zone urbaine	<i>Cet OS a été ajusté depuis l'élaboration de l'ESE.</i> Toutefois, le constat effectué sur l'ancien OS semble encore viable : des incidences potentiellement négatives dues à des nuisances sonores et visuelles liées aux nouveaux types de transports. Les autres effets sont négligeables ou plutôt positifs	Mesures d'évitement : - choisir de façon optimale la localisation des nouvelles plateformes multimodales Mesures de compensation : - dissimuler ces effets par l'isolation des bâtiments et des mesures d'intégration paysagères Critères de sélection supplémentaires : - appliquer les critères d'éligibilité des Investissements d'Avenir aux projets liés aux véhicules du futur	Aucune mesure de limitation des incidences n'est spécifiée, ce qui peut se justifier dans la mesure où ces dernières sont limitées.
OT 6	OS 6.B.1 : Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et encourager une gestion dynamique des ressources en eau souterraines	<i>Cet OS a été ajusté depuis l'élaboration de l'ESE.</i> Toutefois, le constat effectué sur l'ancien OS semble encore viable : des effets plutôt positifs et permanents, ou négligeables voire inexistants		
	OS 6.D.1 : Réduire la pression sur la biodiversité liée à l'artificialisation des surfaces en restaurant les continuités écologiques	<i>OS non traités dans le cadre de l'ESE car OS non inclus dans la version de Janvier 2014 sur laquelle a été réalisée l'ESE</i>		

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
AXE 4 : Problématiques urbaines intégrées				
OT 8	OS 8.A.1 : Maintenir et développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires	- effets globalement négligeables ou inexistants mais pouvant être positifs sur la santé et l'exposition des populations	/	/
OT 9	OS 9.A.1 : Améliorer l'offre de services sociaux dans les quartiers prioritaires	- effets globalement négligeables ou inexistants mais pouvant être positifs sur la santé et l'exposition des populations	/	/
OT 4	OS 4.E.1 : Améliorer la desserte des quartiers en réduisant l'impact carbone des transports inter urbains	- effets plutôt positifs. Les effets des travaux d'aménagement sont considérés comme négligeables	Mesures d'évitement : - favoriser l'utilisation de véhicules électriques et les circulations douces - développer les réseaux de transports en commun et choisir de façon optimale la localisation des nouvelles plateformes multimodales et nouveaux axes de transport Mesures de compensation : - dissimuler les effets sur la biodiversité des aménagements Critères de sélection supplémentaires : - appliquer les critères d'éligibilité des Investissements d'Avenir aux projets liés aux véhicules du futur	Peu voir pas d'effet négatif identifié. On constate que les actions (études, équipements, aménagements) en faveur du développement des véhicules électriques ou hybrides sont ciblées ainsi que des aménagements pour des cheminements piétonniers et cyclables (mobilité douce)

Objectifs thématiques	Objectifs spécifiques	Principaux points de vigilance identifiés par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Mesures préconisées par l'ESE (extraits issus du rapport intermédiaire d' l'ESE – Février 2014)	Prise en compte dans le PO Justification
AXE 5 : Education et formation				
OT10	OS10.3.1. Améliorer la qualité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service de publics, tout au long de la vie	Effets considérés comme globalement négligeables ou inexistants	/	/
	OS10.3. 2. Favoriser l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi	Effets considérés comme globalement négligeables ou inexistants	/	/
	OS10.3.3. Favoriser l'accès des publics sous-mains de justice et des jeunes ayant le moins d'opportunités dans des actions d'accompagnement, d'orientation et de formation	Effets considérés comme globalement négligeables ou inexistants	/	/
	OS10.3.4. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi	Effets considérés comme globalement négligeables ou inexistants	/	/

9 Annexes

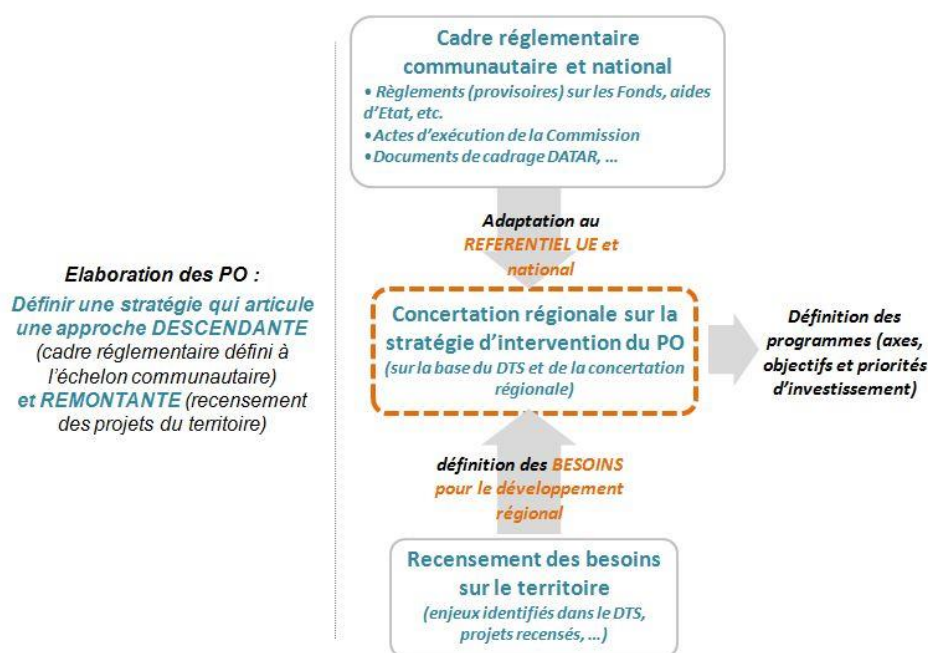
9.1 Rappel des attentes de la Commission

Les propositions de Règlements des fonds relevant du cadre stratégique commun, ainsi que le guide de l'évaluation ex-ante, témoignent de la volonté de la Commission de renforcer leur efficacité et leur performance. De ce fait, une attention particulière sera portée à la démonstration de la qualité de la logique d'intervention des programmes, ainsi qu'à leur capacité à contribuer à des changements attendus. La mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation permettant le pilotage par la performance est attendue.

Cela implique une modification significative de l'architecture des programmes pour la prochaine période.

➡ Un choix des OT⁹ et PI¹⁰ basé sur les grands défis identifiés par le DTS¹¹ exprimés dans les OS¹²

Les actions soutenues par les prochains programmes devront **contribuer à répondre à des enjeux de territoire ou grands défis**, identifiés dans le cadre du diagnostic territorial stratégique (DTS). Le cadre d'intervention dévolu aux futurs programmes s'inscrit dans un **périmètre réglementaire et stratégique** encadré d'une part par les règlements et recommandations au niveau européen, et d'autre part par l'accord de partenariat au niveau national.



En ce sens, il est attendu des travaux de préparation des programmes qu'ils relèvent **en quoi les enjeux régionaux issus du DTS trouvent écho au sein du périmètre stratégique défini supra** (Objectifs Thématiques et Priorités d'investissement).

La proposition d'architecture des futurs programmes devra se structurer autour des OT et PI qui permettront d'intervenir sur les grands défis identifiés dans le DTS.

⁹ Objectifs thématiques.

¹⁰ Priorités d'Investissement.

¹¹ Diagnostic Territorial Stratégique.

¹² Objectifs Spécifiques.

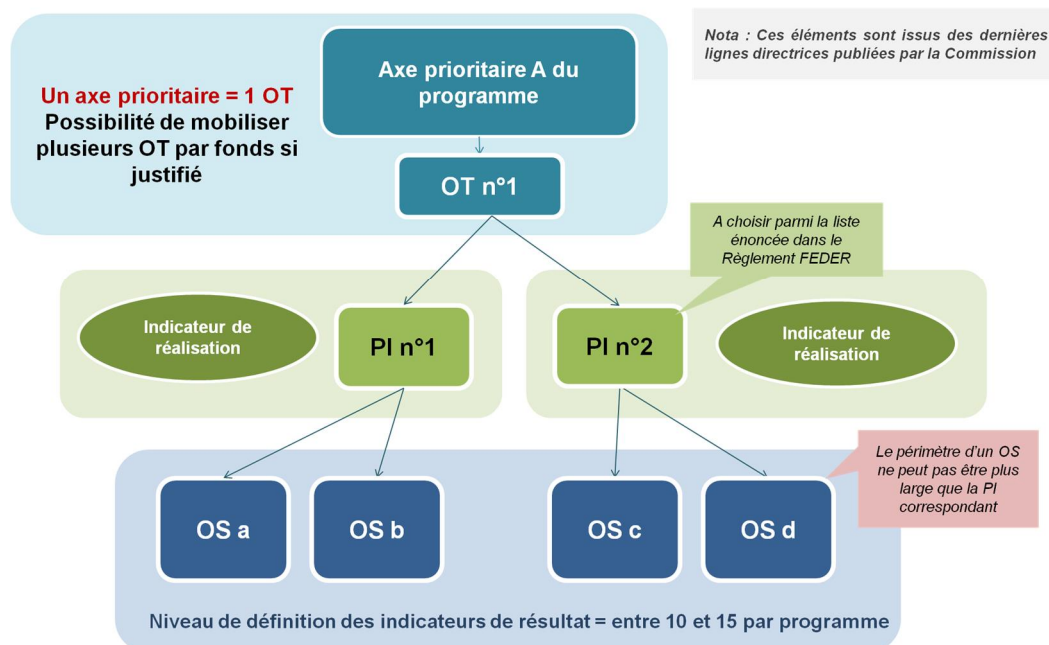
Suite à l'identification et la hiérarchisation des besoins sur le territoire, le partenariat doit donc identifier les priorités d'investissement (38 pour le FEDER et 12 pour le FSE) et objectifs thématiques (11) correspondants.

A noter :

- que la nécessité de faire des choix pour concentrer l'intervention et garantir l'obtention de résultats sur les évolutions souhaitées (voir par ailleurs) amène la Commission à **autoriser l'exclusion de certains enjeux ou besoins majeurs de la stratégie du programme**. Il sera néanmoins nécessaire de **justifier ces arbitrages** et de préciser « quelle intervention ou politique nationale ou régionale portera sur ces enjeux ou besoins » ;
- que la Commission, consciente du fait que les enjeux et besoins répertoriés dans les documents cadre « ne seront, dans la plupart des cas, pas suffisamment spécifiques pour être adaptés aux besoins de la région. », prévoit qu'ils soient ajustés en fonction de la situation régionale (déclinaison attendue de priorités d'investissement en objectifs spécifiques). **Elle prévoit par ailleurs la possibilité que « des enjeux ou besoins régionaux spécifiques s'écartent des enjeux ou besoins nationaux » et précise qu'une attention particulière devra être portée à leur justification.**

➔ Les objectifs spécifiques devront exprimer les changements attendus dans la situation régionale

Le template pour la rédaction des PO précise que chaque priorité d'investissement retenue dans l'architecture du programme devra être déclinée par un ou plusieurs objectifs spécifiques permettant d'en clarifier le ciblage en fonction de la réalité des enjeux régionaux.



A noter que le périmètre d'un objectif spécifique ne peut être plus large que celui de sa priorité d'investissement de référence¹³ et qu'il est possible d'identifier plusieurs OS par PI. Le nombre d'OS par PI doit cependant rester limité notamment « pour faciliter le suivi des progrès accomplis et éviter la fragmentation des programmes »¹⁴.

¹³ Les négociations en cours semblent indiquer qu'un OS pourrait, de façon exceptionnelle, se référer à deux PI.

Ces objectifs spécifiques devront préciser l'évolution souhaitée de la situation régionale au regard des enjeux identifiés dans le DTS. Ils devront donc traduire les changements attendus à l'échelle du territoire et auxquels les actions soutenues par le PO devront contribuer.

Leur formulation devra donc exprimer l'évolution recherchée.

Exemple (hors contexte PACA) pour la priorité d'investissement 4 (d) « développement de systèmes de distribution basse tension intelligents ».

Constats : consommation énergétique en baisse mais qui se maintient à un niveau élevé, renchérissement du coût de l'énergie, précarité énergétique dans le logement, absence d'équipements basse tension intelligents au niveau régional.

Enjeux : amélioration de la maîtrise des consommations d'énergie, lutte contre la précarité énergétique, ...

Objectif spécifique : Réduire la consommation électrique régionale à travers son équipement en systèmes de distribution basse tension intelligents

Changements attendus :

- ➡ baisse de la consommation énergétique des ménages
- ➡ réduction de la facture et de la précarité énergétique

Indicateur de résultat : % des principales agglomérations régionales équipées en systèmes de distribution basse tension intelligents.

Autre exemple extrait de la traduction du Po FEDER Hollande du Nord sur la PI 1 a) : Amélioration des infrastructures de recherche et d'innovation et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I et promotion de centres de compétence

Constats : Cette priorité d'investissement est choisie pour réduire l'inadéquation du marché du travail et renforcer le développement de connaissances nouvelles par les PME.

Objectif spécifique A : Capital humain : renforcer le lien entre formation et monde de l'entreprise.

Changements attendus :

- ➡ Personnel en nombre suffisant et bien formé
- ➡ Augmentation du rendement du lien entre formation et monde de l'entreprise
- ➡ Plus de mobilité intersectorielle
- ➡ Moins d'offres d'emploi non pourvues
- ➡ Moins de chômage sur groupes vulnérables

Indicateurs de résultats :

- ➡ Pourcentage de jeunes ayant suivi des formations techniques choisissant un métier technique (collecte systématique)
- ➡ Indicateur de mesure du lien travail/formation (enquête de satisfaction auprès de PME)

Ces objectifs spécifiques :

- doivent être suivis au moyen **d'indicateurs de résultats**, spécifiques au programme pour le FEDER, définis dans les règlements communautaires pour le FSE.
- se définissent sur la base d'une **situation initiale clairement identifiée** (car ils devront être argumentés dans le Po). De ce fait, les indicateurs de résultat devant proposer une valeur de référence ;

¹⁴ Template Po, 25/02/2013.

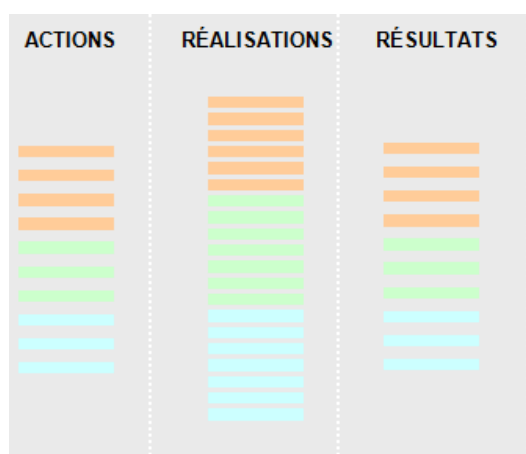
Nous recommandons donc que **la nécessité, prévue in fine, de définir des indicateurs de résultats faciles à collecter et interpréter soit intégrée à la réflexion initiale sur la formalisation des objectifs spécifiques.**

➡ Une attention forte portée à justification de la logique d'intervention des programmes

« Par rapport à la réglementation en vigueur, les règlements proposés exigent une description plus précise des actions prévues et de la façon dont elles permettront d'obtenir des résultats. »¹⁵

La qualité de la théorie d'action sous-jacente à la stratégie adoptée c'est-à-dire **les liens de causalités entre les actions soutenues, les réalisations prévues et les résultats escomptés** sera un élément clé d'acceptabilité des programmes. Elle sera analysée dans le cadre de l'évaluation ex-ante (Phase 2, Etape 1) à travers la reconstitution de diagrammes objectifs / résultats.

La **logique d'intervention** (au sens usité par la Commission dans le cadre de ces programmes) consiste en la reconstitution de l'enchaînement logique entre l'action réalisée et ses résultats attendus. Il s'agit, à partir des réalisations constitutives des actions menées, d'identifier les résultats générés.



La démonstration, au sein du Po, des liens de causalité entre types d'actions soutenues et changements souhaités sur le territoire régional sera donc un élément clé d'évaluation de la qualité de la stratégie poursuivie.

➡ Une architecture des programmes structurée autour des objectifs thématiques

Il semblerait, au vu des dernières informations dont nous disposons, que le suivi de la mise en œuvre financière des programmes soit réalisé au niveau des objectifs thématiques. Par ailleurs, des modifications de l'allocation financière par objectifs thématiques seraient soumises à approbation de la Commission même dans le cadre d'un axe prioritaire regroupant deux OT.

De ce fait, la Commission recommande de structurer le PO de la façon suivante : 1 axe = 1 objectif thématique.

Cette structuration faciliterait la mise en œuvre et le pilotage financier de chaque axe.

Selon les documents de référence, des écarts à la règle sont néanmoins possibles notamment pour l'axe territorial et « vraie exception ». Dans des cas précisément justifiés, deux OT au plus peuvent en effet être associés dans le cadre d'un axe prioritaire. Il est envisagé que les associations d'OT autorisées soient inscrites au niveau de l'accord de partenariat. De surcroît, la Commission conseille de privilégier « un nombre limité d'axe par PO », afin de maintenir un niveau élevé de concentration financière permettant de faire évoluer la situation régionale sur les grands défis identifiés dans le DTS ce qui sous-tend qu'un axe ne comprenne qu'un OT.

¹⁵ Commission Européenne, Document d'orientation sur l'évaluation ex ante », Janvier 2013.

➤ Une nécessaire concentration renforcée du périmètre d'intervention et des enveloppes financières ...

1) la Commission souhaite renforcer le suivi de la performance des programmes

Pour chacune des priorités d'investissement sélectionnées, des indicateurs de réalisation devront permettre de suivre ce qui est soutenu par le programme.

Extrait du template :

« Les indicateurs de réalisation sont demandés au niveau de la priorité d'investissement. Les réalisations sont en lien avec les opérations soutenues. Les indicateurs doivent mesurer les réalisations d'une grande partie des interventions soutenues dans le cadre de la priorité d'investissement afin de permettre une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre. Ces ensembles de données peuvent servir de base pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs spécifiques. »

Le template précise que **deux types d'indicateurs de réalisation** peuvent être identifiés : les indicateurs communs définis par la Commission (obligatoire) ou les indicateurs spécifiques aux programmes (facultatifs). Pour chaque indicateur doit être précisée la source permettant de le renseigner ainsi que la valeur cible à 2022.

Une sélection parmi ces indicateurs de réalisation (et de résultat pour le FSE), accompagnés d'indicateurs financiers, constituera la base d'un **cadre de performance**. Si des cibles quantifiées sont atteintes en 2019, alors la région se verra alloué une réserve de performance. Si les cibles ne sont pas atteintes dans une certaine limite, alors des procédures pouvant mener à une correction de l'enveloppe financière du programme par la Commission.

Cela nécessitera donc d'une part de sélectionner de façon attentive :

- les PI et types d'action envisagées : **un nombre restreint de PI mobilisées signifie un nombre moins important d'indicateurs à suivre ;**
- la définition des enveloppes financières : **le territoire doit être en capacité d'absorber les fonds disponibles afin de faire remonter des projets et soutenir la dynamique de programmation ;**
- la définition des indicateurs de réalisation (résultat pour le FSE), ainsi que des cibles à atteindre en cours et en fin de programmation.

Sur ce dernier point, les lignes directrices relatives au suivi du cadre de performance rappellent que des indicateurs de réalisation doivent être définis pour chaque priorité d'investissement. Ils doivent concerner au moins 75% du type d'action de la PI. **Cela implique de concentrer également l'intervention des fonds sur des actions homogènes (nature, type d'intervention, ...).**

2) la Commission souhaite renforcer le suivi des résultats et impacts des programmes européens dans les territoires.

Des indicateurs de résultats devront être définis au niveau des objectifs spécifiques. Ils devront préciser la valeur et l'année de référence ainsi que la valeur cible en 2022 et la source. Nous recommandons de limiter au maximum le nombre d'indicateurs (1 voire 2 par OS).

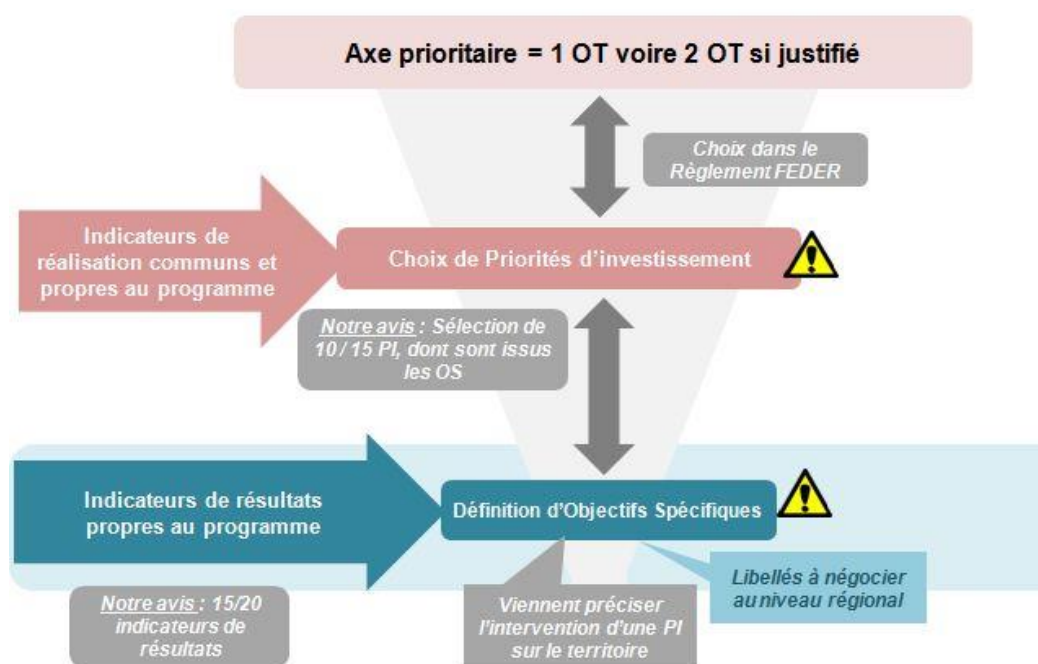
Sur ce dernier point, il est important d'avoir à l'esprit que les moyens financiers dévolus aux régions dans le cadre des programmes FEDER, FSE et FEADER sont de taille peu significative par rapport à leur poids macro-économique. En ce sens, il n'est pas acquis que leur mise en œuvre ait une influence mesurable sur l'évolution des grands indicateurs constitutifs du profil régional. Pour cette raison, il est hautement recommandé :

- 1) de tendre vers une concentration de l'utilisation de ces financements sur un périmètre ciblé afin d'optimiser leur effet levier ;

- 2) de préférer, à des indicateurs macro, des indicateurs de résultat de nature à être directement influencés par la mise en œuvre du programme.

Ainsi, au sein même des OT qui seront retenus in fine, il sera nécessaire de privilégier un nombre limité de priorités d'investissements en majorité issue de la concentration thématique, elles-mêmes déclinées au sein d'objectifs spécifiques ciblés sur une partie de leur périmètre.

In fine, **nous recommandons de tendre vers la conception d'une architecture simple, adossée à des axes monothématiques déclinés par un petit nombre de priorités d'investissement et des objectifs spécifiques ciblés afin de permettre de répondre aux attentes de la Commission en termes de concentration, de performance et de suivi-évaluation.**



Ainsi, des choix devront être faits et il est probable voir souhaitable que le maintien du niveau de concentration requis nécessite l'exclusion de certains enjeux, y compris majeurs à l'échelle régionale. Il conviendra alors de veiller à assurer une prise de relais par les autres dispositifs intervenants sur le territoire régional.

🔄 La prise en compte des principes horizontaux

A noter que les futurs Po devront comporter une section dédiée à la description des actions spécifiques visant la prise en compte des principes horizontaux (environnement, ressources, changements climatiques, risques, égalité des chances, égalité entre les hommes et les femmes).

9.2 Référentiel pour l'évaluation de la conformité du DTS aux attentes de la DATAR et de la commission

■ Deux grilles pour une évaluation globale de la qualité du DTS

Nous proposons ici une **grille d'analyse du DTS** ayant vocation à servir de **référentiel pour une évaluation à la fois globale et synthétique de la qualité et de la complétude du DTS**.

Elle synthétise, sur **trois « dimensions »** déclinées en **critères et / ou indicateurs**, le **niveau de correspondance du DTS avec les exigences fixées au niveau national par la DATAR¹⁶, sa complétude au regard des thématiques et enjeux définis au sein des référentiels supra¹⁷**, et enfin au regard des **enjeux régionaux clés** dans les domaines ciblés.

Elle est retranscrite sous la forme d'un **tableau de synthèse**, résumant, sur un recto, le positionnement du DTS sur l'ensemble des critères de qualité et de complétude identifiés.

Afin de conserver une traçabilité des éléments ayant permis de formaliser cette vision consolidée, **une seconde grille d'évaluation est proposée par fiche thématique**. Ces dernières se concentrent sur la **vérification de la complétude du DTS** ainsi que de la **qualité et de la pertinence des enjeux régionaux clés identifiés**, qui constituent les deux dimensions prioritaires de l'évaluation de la solidité de l'analyse socio-économique

9.2.1 La grille de synthèse

Voici un relevé des points clés ayant été retranscrits en critères dans la grille de synthèse¹⁸:

■ Dimension n°1 - Respect des procédures et qualité formelle du document

11. *Modalités d'association des partenaires* : travail devant mobiliser un **comité** réunissant les **directions régionales autour du SGAR** et **associant les parties prenantes**, celles-ci devant **préfigurer le partenariat prévu à l'article 5** du projet de règlement général. Nécessité d'aboutir à une **appropriation et un engagement des partenaires autour des orientations du programme**.

12. *Qualité de la présentation formelle du document* : organisation, clarté, lisibilité.

■ Dimension n°2 - Complétude du DTS

21. *Respect du périmètre défini par la DATAR* : le périmètre du DTS devait « fournir des orientations pour articuler et coordonner l'utilisation des **4 fonds : FEDER/FSE/FEADER/FEAMP**. La réflexion a également vocation à être élargie aux autres domaines susceptibles d'être soutenus par d'autres politiques, **notamment d'éventuels CPER** » ;

22. *Complétude du DTS au regard des priorités UE et nationales* : réflexion menée **par objectif thématique** et priorité de l'Union. Pour les enjeux relatifs au **FEADER et au FEAMP**, le diagnostic comportera une **entrée sectorielle**.

23. *Prise en compte des priorités transversales communautaires* : 1) développement durable, 2) protection de l'environnement, 3) efficacité énergétique, 4) lutte et adaptation au changement climatique, 5) prévention et gestion des risques, 6) égalité femmes/hommes, 7) égalité des chances, 8) lutte contre les discriminations.

24. *Présence d'éléments relatifs à / aux* :

¹⁶ Elle prend notamment pour référence, la circulaire de « cadrage du diagnostic territorial stratégique des programmes post-2013 » de la DATAR, datée du 12 Mars 2012, qui « pose les principes d'élaboration du diagnostic territorial stratégique ».

¹⁷ Stratégie UE 2020, programmes nationaux de réforme et contrat de partenariat.

¹⁸ Issus de la circulaire DATAR encadrant la réalisation des DTS, du guide de l'évaluation ex-ante et complétés par quelques critères de qualité formelle du document

- l'analyse de l'état de l'environnement et des principaux enjeux environnementaux¹⁹ ;
- l'usage et les besoins régionaux en instruments d'ingénierie financière²⁰ ;
- l'identification des territoires urbains infra-communaux les plus en difficultés²¹ ;
- enjeux de développement des territoires ruraux, périurbains, bassins en crise et territoires spécifiques²² ;
- l'identification des enjeux d'envergure interrégionale, au-delà des approches existantes²³
- la prise en compte des logiques de coopération territoriale européenne ou stratégies macro-régionales.

■ Dimension n°3 - Pertinence des informations mobilisées et enjeux identifiés

31. *Solidité et qualité de la méthodologie mobilisée* : le diagnostic devra présenter une argumentation et un chiffrage des constats, sera plus pertinent mené dans une perspective dynamique (identifier des tendances plutôt que des photos à un instant « t ») et en proposant des mises en perspective et comparaisons.

32. *Fiabilité et actualité de l'information mobilisée* : le diagnostic doit avoir été réalisé sur la base de la documentation régionale de référence existante²⁴ en précisant les sources. Si les données mobilisées par cette documentation sont obsolètes ou incomplètes, la synthèse doit être réalisée en logique d'actualisation / complément.

33. *Présence et qualité des tableaux AFOM* : mobilisation de la méthode AFOM par objectif thématique pour « dégager les orientations stratégiques prioritaires ».

34. *Qualité et pertinence des enjeux identifiés* : qualité de la formulation et pertinence au regard des enjeux régionaux.

35. *Identification d'orientations stratégiques* cohérentes avec les enjeux.

36. *Identification d'indicateurs de contexte*

Nota : la restitution de cette grille est complétée d'un argumentaire succinct pour chacune des dimensions abordée.

9.2.2 Restitution des grilles d'analyse par fiche / objectif thématique

¹⁹ Dans la perspective de l'EES.

²⁰ En complémentarité avec l'étude nationale lancée sur ce sujet. Ces instruments ont vocation à prendre d'avantage d'ampleur dans les prochains programmes.

²¹ Avec notamment une analyse des écarts de développement.

²² En s'appuyant sur la nouvelle typologie des campagnes françaises – DATAR Décembre 2012.

²³ Adossement aux révisions des schémas de massif, SDAGE, ...

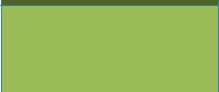
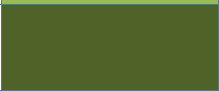
²⁴ SRI, STRATER, plan numérique régional, profil environnemental, SRCAE, Agenda 21, PASE, Plan Régional d'Agriculture Durable, ...

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	Oui. Le diagnostic est complet et évoque tous les enjeux majeurs des documents UE et nationaux.		
2 - La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Un nombre important de données permettant à la fois de visualiser la situation actuelle en région mais aussi d'en comprendre les récentes évolutions et d'effectuer des comparaisons avec le niveau national ou d'autres régions similaires. Les données chiffrées ne sont toutefois pas sourcées.		Citer les sources dont sont issues les données mentionnées
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. Une structuration des informations par items pourrait en améliorer la clarté et la lecture.		Davantage structurer les informations exposées par thématiques d'analyse
4 - Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l'AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	Les enjeux apparaissent pertinents. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.		Procéder à une hiérarchisation des enjeux
5 - Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	Les enjeux sont formulés de manière adéquate mais pourraient toutefois être davantage explicités afin d'en saisir précisément les contours et modalités.		Davantage étoffer les éléments relatifs aux enjeux
6 - Des orientations stratégiques prioritaires sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	Des orientations stratégiques sont définies mais non prioritaires.		Procéder à une priorisation des orientations
7 - Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?	Les principaux enjeux mis en avant par la SRI sont ici évoqués. A ce titre, l'analyse est souvent ramenée aux Domaines d'Activités Stratégiques identifiés en région (DAS).		
8 - Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	Bien que des données chiffrées existent dans le diagnostic, elles ne sont pas synthétisées dans un tableau permettant facilement d'en assurer leur suivi		Ajouter un tableau d'indicateurs synthétiques du contexte en 2013
9 - Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	Non.		
10 - Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.		

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	Oui. Le diagnostic est complet et évoque tous les enjeux majeurs des documents UE et nationaux. L'analyse fait référence à la fois à des éléments relatifs à l'aménagement numérique et aux usages et services des TIC.		
2 - La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Référence à des documents stratégiques régionaux (SCORAN, SRI...). Les données chiffrées ne sont toutefois pas toutes sourcées et datées.		Expliciter certaines sources des données.
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. L'information est par ailleurs présentée par sous thèmes.		
4 - Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l'AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	Les enjeux sont clairs et semblent pertinents au vu des constats établis. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.		Procéder à une hiérarchisation des enjeux
5 - Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	Les enjeux sont formulés de façon claire et compréhensible.		
6 - Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	Les orientations stratégiques définies ne se trouvent pas être priorisées.		Procéder à une priorisation des orientations
7 - Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés confirment-ils les enjeux identifiés ?	Référence à des documents de référence mais les objectifs ne sont pas forcément rappelés.		Citer explicitement les grands objectifs identifiés dans les documents stratégiques régionaux et les intégrer au diagnostic en les rattachant aux enjeux prioritaires.
8 - Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	Bien que des données chiffrées existent dans le diagnostic, elles ne sont pas synthétisées dans un tableau permettant facilement d'en assurer leur suivi.		Ajouter un tableau d'indicateurs synthétiques du contexte en 2013
9 - Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	Non.		
10 - Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.		

Questions	Réponses	Degré					Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	Le diagnostic aborde globalement l'ensemble des thèmes dont notamment ceux relatifs au soutien des PME à l'innovation, à leur internationalisation ainsi que les enjeux en termes de création d'entreprises. Toutefois, les éléments suivants pourraient être renforcés : - le diagnostic s'attarde peu sur la valorisation des logiques collectives, ainsi qu'interrégionales par et pour les entreprises - peu de données sexuées, notamment sur l'entrepreneuriat féminin - le diagnostic mentionne la crise mais ne valorise que peu l'impact qu'elle peut avoir sur la région : peu de dimension dynamique						- Ajouter des données sexuées - Préciser davantage d'éléments quant à la problématique de la crise (aspect dynamique du diagnostic)
2 - La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Peu de données chiffrées alors que certaines informations mériteraient une quantification (taux de création d'entreprises, taille des entreprises...). Pour les données chiffrées existantes, les sources ne sont pas mentionnées.						- Renforcer l'utilisation de données chiffrées au sein de la fiche - Préciser les sources
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. Une structuration des informations par items pourrait en améliorer la clarté et la lecture.						Davantage structurer les informations exposées par thématiques d'analyse.
4 - Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l'AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	Les enjeux sont clairs et semblent pertinents au vu des constats établis. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.						Procéder à une hiérarchisation des enjeux.
5 - Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	Les enjeux sont formulés de façon claire et compréhensible.						
6 - Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	Des orientations stratégiques sont définies mais non priorisées.						Procéder à une priorisation des orientations
7 - Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?	Référence aux Domaines d'Activités Stratégiques identifiés en région (DAS) mis en avant par la SRI. Toutefois, les objectifs des documents de référence ne sont pas rappelés						Citer explicitement les grands objectifs identifiés dans les documents stratégiques régionaux et les intégrer au diagnostic en les rattachant aux enjeux prioritaires.
8 - Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	Le diagnostic comprend quelques indicateurs chiffrés, qu'il faudrait consolider et synthétiser dans un tableau pour mémoire et suivi sur le long terme.						- Consolider le nombre d'indicateurs - Ajouter un tableau d'indicateurs synthétiques du contexte en 2013
9 - Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	Non.						
10 - Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.						

Questions	Réponses	Degré					Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	Tous les thèmes sont globalement traités. La situation régionale est par ailleurs bien replacée au regard des objectifs UE 2020. Les aspects relatifs à la recherche - innovation au sein de l'efficacité énergétique pourraient toutefois être renforcés.						Renforcer les éléments concernant la recherche et l'innovation sur le volet efficacité énergétique.
2 - La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Les données chiffrées ne sont toutefois pas sourcées.						Citer les sources dont sont issues les données mentionnées.
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. L'information est par ailleurs présentée par sous thèmes.						
4 - Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l'AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	Les enjeux sont clairs et semblent pertinents au vu des constats établis. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.						Procéder à une hiérarchisation des enjeux.
5 - Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	L'enjeu relatif à la santé publique n'est pas formulé sous forme d'objectif attendu.						➡ Davantage exprimer l'objectif attendu pour l'enjeu relatif à la santé publique
6 - Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	Des orientations stratégiques sont définies mais ne se trouvent pas être priorisées.						Procéder à une priorisation des orientations
7 - Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?	Globalement oui même si les documents de référence sont peu cités.						
8 - Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faissable ?	Bien que des données chiffrées existent dans le diagnostic, elles ne sont pas synthétisées dans un tableau permettant facilement d'en assurer leur suivi						Ajouter un tableau d'indicateurs synthétiques du contexte en 2013
9 - Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	Non.						
10 - Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.						

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
			
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	<i>Oui. Le diagnostic est complet et évoque tous les enjeux majeurs des documents UE et nationaux.</i>		
2 - La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	<i>Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Les données chiffrées ne sont toutefois pas toutes sourcées.</i>		<i>Citer les sources manquantes des données citées</i>
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	<i>La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. L'information est par ailleurs présentée par sous thèmes.</i>		
4 - Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l' AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	<i>Les enjeux sont clairs et semblent pertinents au vu des constats établis. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.</i>		<i>Procéder à une hiérarchisation des enjeux.</i>
5 - Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	<i>Les enjeux sont formulés de façon claire et compréhensible.</i>		
6 - Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	<i>Oui, des orientations stratégiques sont identifiées sur la base des enjeux et se trouvent être priorisées.</i>		
7 - Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?	<i>Bonne liaison entre les enjeux identifiés dans le DTS et les plans/schémas régionaux et nationaux.</i>		
8 - Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	<i>Bien que des données chiffrées existent dans le diagnostic, elles ne sont pas synthétisées dans un tableau permettant facilement d'en assurer leur suivi</i>		<i>Ajouter un tableau d'indicateurs synthétiques du contexte en 2013</i>
9 - Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	<i>Non.</i>		
10 - Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	<i>Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.</i>		

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	Oui. Le diagnostic est complet et évoque globalement tous les enjeux majeurs des documents UE et nationaux.		
2 - La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Les données chiffrées ne sont toutefois pas sourcées.		➤ Citer les sources dont sont issues les données mentionnées ➤ Possibilité d'ajouter une carte pour visualiser la répartition des types de risques
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. Une structuration des informations par items pourrait en améliorer la clarté et la lecture.		D'avantage structurer les informations exposées par thématiques d'analyse.
4 - Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l'AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	Les enjeux sont clairs et semblent pertinents au vu des constats établis. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.		Procéder à une hiérarchisation des enjeux.
5 - Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	La rédaction des enjeux est claire et concise.		
6 - Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	Des orientations stratégiques sont définies mais non priorisées.		Procéder à une priorisation des orientations
7 - Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?	Référence à des documents de référence mais les objectifs ne sont pas forcément rappelés.		Citer explicitement les grands objectifs identifiés dans les documents stratégiques régionaux et les intégrer au diagnostic en les rattachant aux enjeux prioritaires.
8 - Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	Des indicateurs de contexte pertinents. En revanche, une synthèse de ceux-ci dans un tableau permettrait d'en faciliter le suivi.		Ajouter un tableau d'indicateurs synthétiques du contexte en 2013
9 - Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	Non.		
10 - Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.		

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	La fiche aborde l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les PI de cet objectif thématique à une exception près (éléments relatifs au transport d'énergie).		
2 – La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Les données chiffrées ne sont toutefois pas sourcées.		Ajouter les sources
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. L'information est par ailleurs présentée par sous thèmes.		
4 – Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l'AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	Les enjeux sont clairs et semblent pertinents au vu des constats établis. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.		Procéder à une hiérarchisation des enjeux.
5 – Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	La rédaction des enjeux est claire et concise.		
6 – Des orientations stratégiques prioritaires sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	Des orientations stratégiques sont définies mais non prioritaires.		Procéder à une hiérarchisation des orientations.
7 – Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?	Globalement oui même si les documents de référence sont peu cités.		
8 – Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	Des données chiffrées sont indiquées, mais non synthétisées dans un tableau présentant des indicateurs de contexte.		Synthétiser dans un tableau des indicateurs montrant la situation régionale initiale
9 – Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	Non		
10 – Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.		

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	<i>Les PI et les enjeux européens et nationaux majeurs liés aux fonds structurels se trouvent globalement bien abordés.</i>		
2 – La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	<i>Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Nombreuses données chiffrées (dont une partie d'entre elles sexuées). Toutefois, celles-ci ne sont toutefois pas toutes sourcées et datées.</i>		Ajouter les sources des données citées
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	<i>La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. Une structuration des informations par items pourrait en améliorer la clarté et la lecture.</i>		➔ Mettre en évidence des sous-thématiques ➔ Regrouper des items dans ces sous-thématiques afin de faciliter la lecture des priorités d'intervention pour le territoire
4 – Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l' AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	<i>3 enjeux pertinents et hiérarchisés.</i>		
5 – Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	<i>La rédaction des enjeux est claire et concise. Ceux-ci font d'autant plus le lien avec les orientations définies</i>		
6 – Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	<i>Oui. Elles sont cohérentes avec les éléments pointés dans l'AFOM et avec les enjeux. Elles sont aussi hiérarchisées.</i>		
7 – Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?			
8 – Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	<i>Des données chiffrées sont indiquées, mais non synthétisées dans un tableau présentant des indicateurs de contexte</i>		Synthétiser dans un tableau des indicateurs montrant la situation régionale initiale
9 – Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	<i>Non.</i>		
10 – Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	<i>Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations</i>		

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	<i>Les PI et les enjeux européens et nationaux majeurs liés aux fonds structurels se trouvent globalement bien abordés.</i>		
2 – La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	<i>Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Nombreuses données chiffrées mais qui ne sont pas sourcées et pas toutes datées.</i>		Ajouter les sources.
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	<i>La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. Une structuration des informations par items pourrait en améliorer la clarté et la lecture</i>		➤ Mettre en évidence des sous-thématiques ➤ Regrouper des items dans ces sous-thématiques afin de faciliter la lecture des priorités d'intervention pour le territoire
4 – Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l' AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	<i>Des enjeux non hiérarchisés et difficile à cerner dans le mode de présentation actuel.</i>		Procéder à une hiérarchisation des enjeux.
5 – Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	<i>Difficulté d'identifier quels sont enjeux qui émergent (présentation de la partie) et les objectifs attendus.</i>		➤ Davantage faire ressortir les enjeux retenus dans le mode de rédaction actuel ➤ Davantage exprimer l'objectif identifié dans le cadre de ces enjeux
6 – Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	<i>Des orientations stratégiques sont définies mais non priorisées.</i>		Procéder à une hiérarchisation des orientations
7 – Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?			
8 – Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	<i>Des données chiffrées sont indiquées, mais non synthétisées dans un tableau présentant des indicateurs de contexte.</i>		Synthétiser dans un tableau des indicateurs montrant la situation régionale initiale
9 – Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	<i>Non</i>		
10 – Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	<i>Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.</i>		

Questions	Réponses	Degré	Propositions d'améliorations
1 - La fiche aborde-t-elle l'ensemble des thèmes s'inscrivant dans les priorités d'investissements définies dans les projets de règlements ?	Oui, tous les thèmes sont globalement traités. La situation régionale est par ailleurs bien replacée au regard des objectifs UE 2020.		
2 – La mise en forme de la fiche est-elle claire et lisible ? Les données chiffrées sont-elles sourcées et contextualisées ?	Présentation de la fiche claire, synthétique et organisée autour de 3 parties distinctes. Nombreuses données chiffrées mais qui ne sont pas sourcées et pas toutes datées.		➔ Afin de renforcer la visibilité de certains enjeux, ajouter une carte de la répartition des formations sur le territoire + graphique des niveaux de qualification en région ➔ Ajouter les sources
3 - Le tableau AFOM est-il complet, clair et identifie-t-il les éléments pertinents au regard des éléments de diagnostic ?	La matrice AFOM constitue à elle seule l'état des lieux sur la thématique. Elle est par conséquent complète et bien détaillée. Une structuration des informations par items pourrait en améliorer la clarté et la lecture		➔ Mettre en évidence des sous-thématiques ➔ Regrouper des items dans ces sous-thématiques afin de faciliter la lecture des priorités d'intervention pour le territoire
4 – Les enjeux relevés apparaissent-ils pertinents eu égard aux besoins identifiés dans l'AFOM ? Sont-ils hiérarchisés ?	Les enjeux sont clairs et semblent pertinents au vu des constats établis. Ils ne sont en revanche pas hiérarchisés.		Procéder à une hiérarchisation des enjeux.
5 – Les enjeux relevés sont-ils formulés de manière adéquate, claire et compréhensible ?	Les enjeux sont formulés de façon claire et compréhensible.		
6 – Des orientations stratégiques priorisées sont-elles définies sur la base de ces enjeux ?	Des orientations stratégiques sont définies mais non priorisées.		Procéder à une hiérarchisation des orientations
7 – Dans quelle mesure les principaux documents de référence régionaux dans les différents domaines abordés (SRCAE, SRDE, SRI,...) confirment-ils les enjeux identifiés ?	Oui, les éléments clés du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDF) ont été pris en compte		
8 – Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?	Des données chiffrées sont indiquées, mais non synthétisées dans un tableau présentant des indicateurs de contexte.		Synthétiser dans un tableau des indicateurs montrant la situation régionale initiale
9 – Une valeur initiale a-t-elle bien été définie pour chacun des indicateurs de programme qui sera ultérieurement mesuré ?	Non		
10 – Les enjeux transversaux / territoriaux sont-ils bien pris en compte ?	Des parties spécifiques de l'analyse sont consacrées à la déclinaison territoriale et transversale des enjeux et orientations.		



Siège social : 265, avenue des États du Languedoc, Tour Polygone, 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 02 29 02

Bureaux : 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris - Tél. : 01 42 60 49 08

Mail contact@edater.fr **www.edater.fr**